

1967

+SSR



Société suisse de radiodiffusion
et télévision

Annuaire 1967
36e rapport

+SSR

Collaborateurs de l'annuaire

Rédaction et présentation

Service de presse et de documentation
Direction générale SSR

Couverture

Hugo Frutig, photographe diplômé, Berne

Clichés

Couverture: Henzi SA, Berne
Contenu: Busag SA, Berne, Henzi SA, Berne

Imprimerie

Imprimerie F. Pochon-Jent SA, Berne

Photos

Actualités suisses, Lausanne
Archives de la SSR
Bruno + Eric Bühler, Schaffhouse
Comet Photo SA, Zurich
Hugo Frutig, Berne
Photo Furter, Davos
Hans Hadorn, Berne
Ernst Kœhli, Zurich
Jacques Meylan
Presse Diffusion, Lausanne
Claire Rössiger, Bâle
Hans Schlegel, Berne
Photo Spreng, Bâle
Télévision suisse, Genève
Televisione svizzera, Lugano
Albert Winkler, Berne

L'illustration de la couverture de l'annuaire représente une partie d'un écran couleur, agrandi trois fois environ. On voit très nettement les points rouges, bleus et verts, disposés en triangle, qui sont projetés sur l'écran à travers un filtre spécial reproduisant l'image en couleur.

(Cette photo a été faite aux laboratoires d'essais de TV en couleur de la division des recherches et des essais de la direction générale des PTT, Berne.)

Table des matières

Première partie

Rapport sur l'année 1966	5
Progrès et soucis	7
La télévision en couleur en Suisse	9
Problèmes techniques posés par l'introduction de la télévision en couleur	12
Les échanges internationaux de programmes de radio et l'UER	16
La musique contemporaine est-elle une pomme de discorde?	19
Festival?	21
La coproduction et ses problèmes	24
L'information en temps de conflits internationaux	28
Le monde ce soir	30
La stampa e la radio	33
L'auditeur jugera	37
De l'information politique	39
Il dibattito televisivo	42
La modulation de fréquence... cette méconnue	45
Les émissions locales – avenir de la radio?	48
Le Romanche à la radio et à la télévision	54
Campagnes «Weisser Stiefel» et «Pomme d'argent»	57
Radio et télévision suisses, chronique SSR 1966	61

Deuxième partie

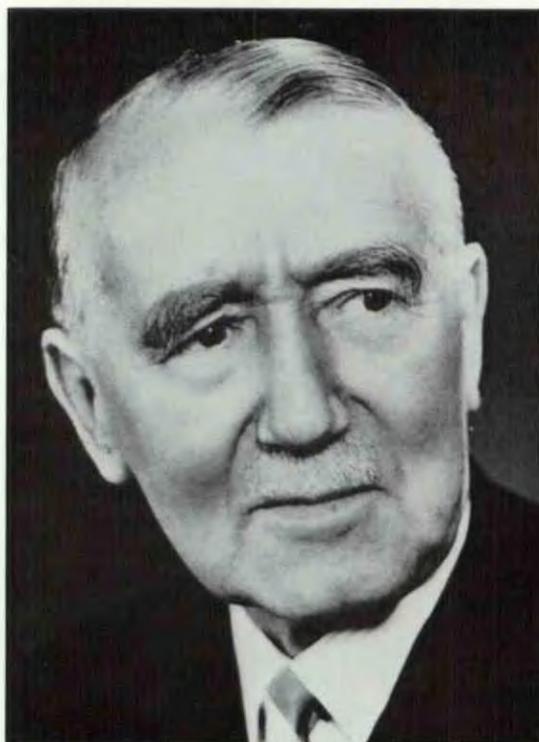
Les finances	3
Comptes 1966	3
Budgets 1967	10
Statistiques des auditeurs et des programmes radio	42
Statistiques des téléspectateurs et des programmes TV	48
Structure et organes de la SSR	52

L'annuaire 1967 de la SSR

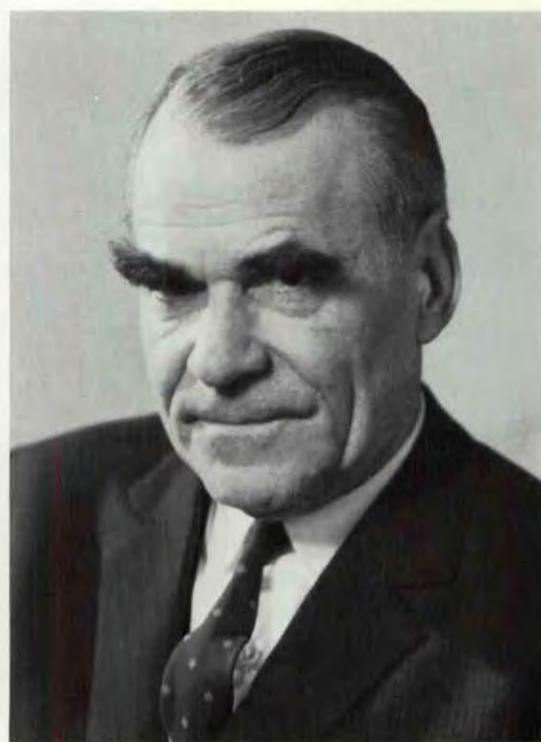
Le rapport annuel de 1967 *rend compte* de l'activité de la SSR en 1966. La disposition de la partie financière a été modifiée, sa forme correspond à celle qui a été introduite par la réorganisation de la SSR de 1964. Le rapport annuel ne doit pas être considéré uniquement comme un rapport de gestion, il reflète par le texte et par l'image les tâches et les problèmes actuels de la radio et de la télévision en Suisse. Une abondante *documentation* établit la liaison entre ce qui fut hier et ce qui sera demain, entre les réalisations et les plans tracés pour l'avenir. Cette année, il s'agissait de montrer surtout comment la SSR sous différents aspects contribue à entretenir des liens entre la Suisse et l'étranger au moyen de la radio et de la télévision. Grâce aux soins voués à la *collaboration internationale*, notre pays est appelé à jouer un rôle dans le réseau mondial des rapports sociaux. La propagande culturelle, qui s'adresse à l'étranger et à laquelle la radio et la télévision apportent chaque jour une importante contribution, est un des domaines de cette activité. Il est évident que les activités de la SSR vis-à-vis de l'étranger ne sont possibles qu'en fonction de ses tâches dans notre pays. C'est pour cette raison que quelques exemples illustrent *la pénétration de la radio et de la télévision* dans la vie sociale, politique, culturelle et économique de notre pays, de ses régions linguistiques, de nos cantons, de nos villes et de nos communes campagnardes. La *télévision en couleur* qui a fait ses débuts dans notre pays est en ce moment au premier plan de l'actualité. Deux articles lui sont consacrés.

Rapport sur l'année 1966

M^e André Guinand, président central de la SSR



Fritz Rothen (1884–1967). Ses activités resteront étroitement liées à l'histoire de la radiodiffusion suisse. En 1921, la Marconi SA, qui devint plus tard la Radio Suisse SA, fut fondée avec sa participation. M. Rothen devint, en outre, l'un des pionniers de la radio en Suisse. Il fut cofondateur de plusieurs sociétés radio-phoniques de Suisse alémanique et de Suisse française et, pendant de nombreuses années, membre du Comité de la Société de radiodiffusion bernoise. Grâce à ses nombreux mérites, il fut nommé, en 1936, vice-président et, en 1950, président central de la SSR.



Ernst Stammach (1898–1966). Son amour de la musique conduisit Ernst Stammach à la radio. Pendant plus de 23 ans, il a été membre de l'administration et du bureau de la «Radiogenossenschaft Basel», qui le nomma, en 1953, vice-président de la société. M. Stammach représentait, depuis 1952, la Société radiophonique bâloise au Comité central de la SSR.

La croissance de la radio, contrairement à ce que certains croyaient, ne s'est pas arrêtée. En effet, on enregistre 1 719 186 concessions de radio à fin septembre 1967. La télévision progresse à un rythme plus qu'accélééré et nous atteignons, à la même date, 842 837 concessionnaires de télévision, chiffre qui dépasse les prévisions les plus optimistes.

Il est certain que radio et télévision sont des moyens puissants pour atteindre l'opinion publique suisse, d'où la nécessité de ne jamais perdre de vue la mesure, pour ceux qui font les émissions, et de considérer avant tout les intérêts de notre pays. Les critères qui sont à la base de la rédaction d'un journal ne sauraient être identiques en tous points à ceux de la radio et de la télévision.

Les débats qui ont eu lieu au Conseil national en mars 1967 ont permis à M. le conseiller fédéral Rudolf Gnägi de faire, avec talent, le

point à ce sujet. Les interpellateurs ont suivi, dans leur très grande majorité, l'opinion du Conseil fédéral lorsque celui-ci a proclamé tout d'abord l'indépendance programmatique de la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision et le devoir d'objectivité qui devait guider ceux qui disposent du micro ou de l'écran. Même si parfois cette retenue dans la façon d'exprimer une opinion ou d'exposer des faits doit enlever un certain mordant à une émission, il est clair que la SSR doit s'en servir de façon à ne léser ou blesser personne et à donner une vue impartiale de ce qui se passe dans notre pays et dans le monde. Le Conseil fédéral n'exerce aucun contrôle préalable sur les émissions et se borne à faire respecter la concession, ce qui est son droit et même son devoir.

Depuis notre dernier rapport, l'amélioration des programmes de radio a fait de grands progrès

et les changements apportés ont été généralement très appréciés. Cependant, la situation financière de la radio est très préoccupante et le déficit continue à croître bien que, grâce aux directeurs régionaux et de studios qu'il faut remercier, il ne soit pas aussi élevé qu'il aurait pu l'être.

Mais les compressions de dépenses sont nécessaires dans un domaine où, au contraire, on devrait avoir plus d'argent pour rétribuer les collaborateurs de programmes. Etant donné que la concession du Conseil fédéral interdit toute publicité pour plusieurs années encore, il faut trouver ailleurs des ressources nouvelles et ce n'est que par l'augmentation des taxes de concession radio qu'on y parviendra.

Soulignons que les campagnes faites par la radio, la télévision ainsi qu'une action énergique et efficace des PTT pour dépister les auditeurs clandestins, qui le sont souvent par ignorance, ont porté leurs fruits. Nous tenons à remercier M. Charles Lancoud, directeur des télécommunications à la Direction générale des PTT, de son esprit coopératif et résolu dans cette affaire.

Nous tenons à remercier ici tout spécialement M. G.A. Wettstein, ingénieur, président de la direction générale des PTT, qui a démissionné de notre Comité central, ayant atteint l'âge de la retraite. M. Wettstein a été un membre actif et dévoué du Comité central SSR. Son remplaçant, M. Charles Lancoud, ingénieur et directeur du Département des télécommunications, représentera désormais la direction générale des PTT au Comité central. M. Fritz Locher, ingénieur, qui a succédé à M. Wettstein comme directeur général des PTT, a renoncé pour surcharge de travail à son poste de suppléant au Comité central, ce que nous regrettons, car ses connaissances techniques exceptionnelles nous ont été précieuses.

M. Willy Klein, ingénieur et chef de la Division des recherches et des essais PTT, qui depuis longtemps nous apporte une collaboration utile et assidue, lui succède.

Nous avons eu le regret de perdre l'un de nos plus anciens membres du Comité central, M. Ernst Stambach, délégué de la «Radio-genossenschaft Basel», qui, depuis 1952, faisait partie de notre Comité. Son zèle, sa connaissance excellente des problèmes de la radio-télévision lui ont permis de jouer un

rôle important dans nos séances, M. Jean Brolliet, président de la Fondation de radio-diffusion et de télévision à Genève, a pris la succession de l'ancien procureur général, M. Charles Cornu, décédé, dont nous avons relevé les mérites dans le rapport de l'an passé, comme membre du Comité central. C'est avec émotion que nous avons participé aux obsèques de notre ancien et si aimable président, M. Fritz Rothen, qui a été directeur de Radio-Suisse SA.

Mais la SSR n'a pas connu que des jours de deuil. C'est ainsi que Radio Bâle a pu célébrer son 40^e anniversaire d'une façon particulièrement brillante, le 20 juin 1966. Sur le plan international, notre Société joue un rôle qui n'est pas sans importance.

D'abord parce que le siège de la plus grande association internationale de radio et télévision, l'Union Européenne de Radiodiffusion est établie dans notre pays, à Genève, et que nous sommes les seuls à avoir un siège permanent au Conseil d'administration de cette institution; ensuite parce que le président de la Commission des programmes de télévision de l'UER qui, entre autres, dirige l'Eurovision, est M. Marcel Bezençon, directeur général de la SSR, dont l'autorité et les compétences sont indiscutées.

Nos campagnes internationales en faveur des victimes de catastrophes telles que tremblements de terre, inondations, et autres, nous ont valu la reconnaissance sincère de plusieurs pays. Signalons à ce propos que cette année le studio de Lausanne de la Radio suisse romande a célébré le 20^e anniversaire de la «Chaîne du Bonheur».

M. le conseiller fédéral Gnägi, à la tête du Département des transports et communications et de l'énergie depuis le 4 janvier 1966, a droit à nos remerciements pour l'intérêt qu'il apporte aux tâches de notre société. Nos rapports avec le Conseil fédéral, autorité de concession, ont été excellents et nous tenons à lui dire ici notre reconnaissance. Les relations entre l'entreprise des PTT et la SSR sont des plus cordiales. Les éditeurs de journaux ont continué à nous accorder leur appui bienveillant et la presse, dans sa grande majorité, nous facilite notre travail. Il faut donc souhaiter que nous puissions tout simplement poursuivre notre marche en avant.

Progrès et soucis

Marcel Bezençon, directeur général de la SSR

C'est un lieu commun que de répéter la formule bien connue: «qui n'avance pas recule». Elle est cependant le principe-moteur de la radio et de la télévision, ainsi que la constante angoisse de leurs responsables. Ces derniers sont au régime permanent du progrès obligatoire. Le revenu des taxes ne suffit-il pas? Le déficit augmente-t-il? N'importe, il faut aller de l'avant, faire mieux, conserver son auditoire en dépit des concurrences, contre les concurrences, affirmer qu'on existe, que les valeurs et le pays qu'on illustre méritent de l'être.

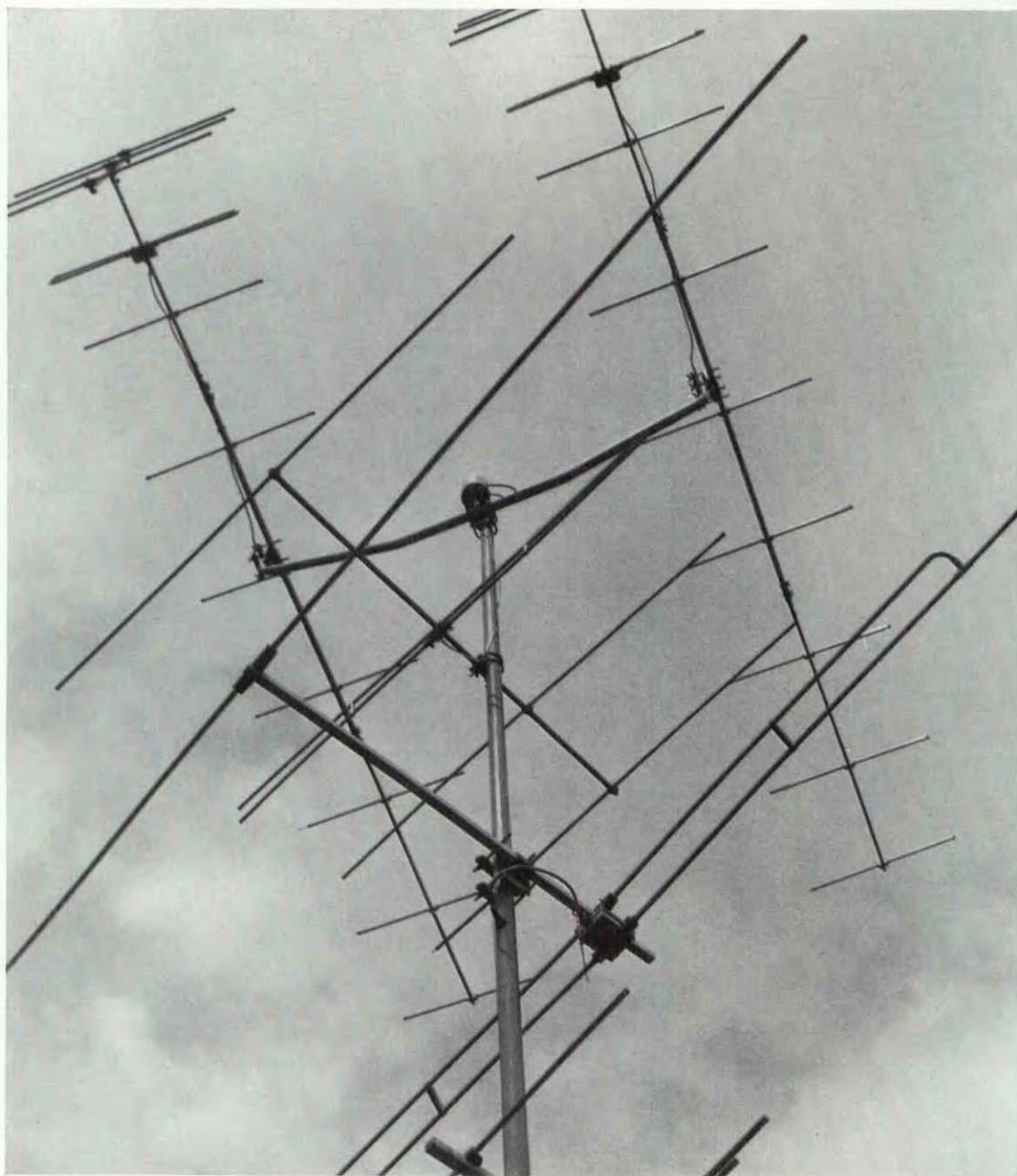
Il faut rendre cette justice à la radio et à la télévision suisses. Alors qu'elles sont souvent dix fois moins argentées que les programmes

étrangers auxquels on les compare, elles »tiennent le coup»; elles luttent, elles vainquent souvent, déjouent même parfois le dicton voulant que «nul n'est prophète dans son pays». Aussi est-ce une grande satisfaction d'apprendre, par les résultats d'enquêtes successives, que nous sommes écoutés et regardés en une proportion flatteuse malgré tout.

A qui le doit-on?

Aux cadres responsables, bien sûr. Mais aussi à tous ceux qui dans les studios et hors des studios travaillent avec enthousiasme à l'œuvre créatrice. On n'imagine pas toujours, dans le public, les efforts, le talent et la volonté continue qui sont nécessaires pour

Des signaux venant de partout – apportent-ils la confusion ou contribuent-ils, au contraire, à la compréhension mutuelle dans le monde d'aujourd'hui?



mener un programme à chef, que ce dernier ait du succès ou non. Les ombres et les lumières, les joies et les désillusions sont le pain quotidien des gens de radio et de télévision.

On comprendra peut-être mieux, après ce préambule, que la radio, pour ne parler que d'elle en cet instant, ne saurait se satisfaire en reculant ou piétinant, en vertu du seul fait qu'elle manque d'argent; si les nouveaux abonnés se font plus rares, c'est parce qu'elle est proche du point de saturation qui en limite le nombre dans notre petit pays; si l'apport financier annuel est insuffisant, c'est parce qu'il ne compense pas l'augmentation irréversible du coût de la vie et les renchérissements qui en sont la conséquence.

Au moment où paraîtront ces lignes, on aura appris quelle est l'augmentation des taxes radio; en même temps, on saura aussi si les projets de développement des programmes, patiemment élaborés depuis deux ans, pourront être réalisés dès le 1^{er} janvier 1968. Les perfectionnements prévus portent sur plusieurs points, entre autres: l'amélioration de l'information en rapidité, objectivité et expression de qualité, une importance accrue donnée à l'événement suisse et la recherche d'un contact plus direct avec l'auditeur, directives visant à assurer mieux encore l'utilité de la radio. D'autre part, la seconde chaîne (en ondes ultra-courtes) doit être complétée par des émissions continues dès 12 heures, à partir du 1^{er} janvier 1968, afin d'offrir à l'auditeur un programme essentiellement musical, composé en commun par les trois régions linguistiques pour une grande partie. Il faut ajouter qu'une enquête auprès du public est en préparation pour déterminer quelles sont les meilleures heures d'écoute de la radio ainsi que la densité des téléspectateurs aux différents moments de la journée. Ces renseignements, qui seront pris désormais à périodes régulières, permettront de mieux articuler, petit à petit, le parallélisme de nos

programmes sonores et visuels.

La télévision poursuit sa marche ascendante. On peut supposer qu'elle mettra une vingtaine d'années de moins que la radio pour parvenir au plafond (mouvant) du nombre de ses concessionnaires, limité par les 1 840 000 ménages que compte approximativement l'ensemble du pays; à la fin de septembre, elle avait 842 837 abonnés.

Si la radio doit se défendre contre l'attrait de la télévision, la télévision par contre n'a pas la tranquillité – relative – dont a joui la radio en son développement pendant de nombreuses années. En effet, alors qu'elle est encore dans sa première adolescence, elle doit faire face à des constructions coûteuses, aux frais et difficultés de la couleure ainsi qu'à la prochaine mise en train de nouvelles chaînes, pour ne citer ici que ses soucis majeurs. Quel que soit le jugement que l'on porte sur ses programmes, force est de convenir que la télévision, animée par des jeunes, «force le train», comme on dit en jargon cycliste. Ses réussites sont son «doping».

Le problème que va poser la participation régulière de notre télévision aux satellites de distribution, dans un proche avenir, reste obscur; pour l'heure, il s'agit d'un rébus gouvernemental, traité sur le plan européen. L'affaire est cependant de plus grande importance qu'on ne le croit parfois. On peut craindre, par exemple, que seules les grandes puissances disposent de satellites, alors que les petits pays deviendraient les locataires – sinon les vassaux – des grands. Le danger sera plus alarmant encore vers 1975–80, lorsque les satellites – qui peuvent couvrir un tiers du globe terrestre – atteindront directement, nous assure-t-on, l'appareil de l'abonné. Si l'on ne participe pas à cet «arrosage», ne risquons-nous pas de n'être plus qu'une petite télévision locale, étouffée par les maîtres du ciel? On le devine, la télévision suisse n'est pas au terme de ses préoccupations.

L'évolution de la télévision en couleur dans notre pays

Edouard Haas, directeur de Télévision à la Direction générale de la SSR

Le 15 août 1967, le Conseil fédéral décidait du choix du système PAL pour la transmission des programmes de télévision en couleur en Suisse. Il ouvrait ainsi la voie à la réalisation des plans élaborés en commun par les PTT et la SSR. Ce faisant, il a tenu compte non seulement de considérations d'ordre technique et économique, mais aussi de politique régionale. En effet, les 842 837 récepteurs de télévision recensés à fin septembre dans notre pays doivent être capables de capter en noir et blanc les futures émissions en couleur de la Télévision suisse. Il devait être possible aussi de faire usage du réseau de transmission et des émetteurs actuels. La plupart des pays européens tels que l'Allemagne fédérale, l'Italie, l'Autriche, les pays scandinaves et les Pays-Bas ont opté en faveur du système PAL. Ils utilisent les mêmes normes en noir et blanc que la Suisse. Cette décision permet en outre de bénéficier de prix plus avantageux sur le marché des appareils récepteurs. Les spectateurs de Suisse alémanique et du Tessin, avec leur récepteur couleur, pourront capter les programmes des pays voisins, que ce soit en noir et blanc ou en couleur. Les spectateurs

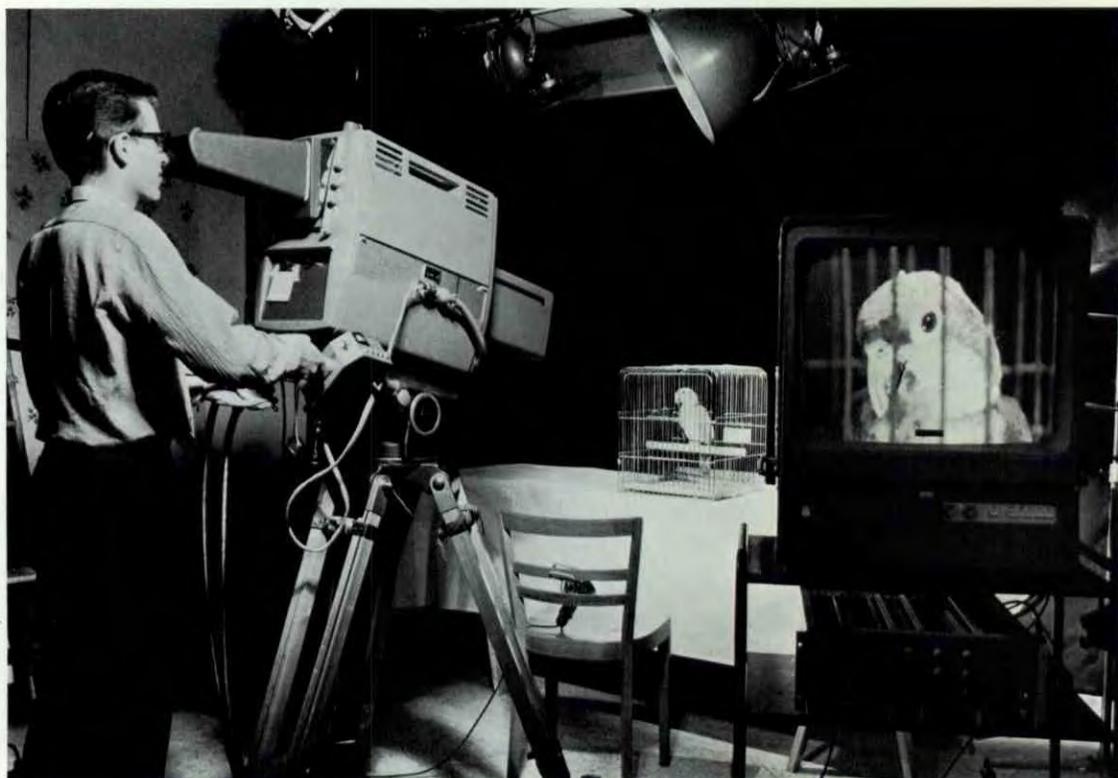
romands qui souhaitent recevoir les programmes français devront disposer d'un récepteur multinorme dont le prix sera d'environ 20% plus élevé, comme cela a d'ailleurs été le cas jusqu'ici pour la réception en noir et blanc. D'entente avec les PTT, la SSR envisage d'introduire la télévision en couleur par étapes:

- dès mi-janvier 1968, transmissions en couleur sur le réseau interne et essais techniques complétés par des relais de l'étranger (Jeux olympiques de Grenoble, par exemple);
- fin avril 1968, début du service expérimental des programmes: diffusion de films, d'annonces et relais d'émissions étrangères;
- 1^{er} septembre 1968 (FERA): début officiel de la télévision en couleur dans notre pays. Au programme, des annonces, des films tournés par la Télévision suisse, des relais de l'étranger; en moyenne 6 heures d'émission par semaine pour chacun des programmes;
- par la suite, la part en couleur du programme sera progressivement augmentée

La télévision en couleur dans notre pays. Lors de la FERA 1967, à Zurich, le public a eu, pour la première fois, l'occasion de voir les installations d'un studio de télévision équipé pour la couleur



Au studio d'essai de la Direction générale des PTT, la nature est confrontée à sa reproduction en couleur



jusqu'au jour où les nouveaux studios de télévision, actuellement en construction, seront dotés des appareillages électroniques nécessaires;

- dès septembre 1969: diffusion en couleur des TV-spots;
- 1970: mise en service du premier car qui permettra la transmission de reportages en couleur en provenance de toute la Suisse;
- 1971: productions en couleur réalisées dans les nouveaux studios de Zurich et de Genève;
- 1973: productions en couleur également de Lugano;
- après la mise en service des nouveaux studios, on continuera néanmoins à diffuser un certain nombre de programmes en noir et blanc, à l'exemple de l'Amérique et du Japon.

La SSR prévoit que l'introduction de la télévision en couleur entraînera des dépenses supplémentaires de 20 à 30%. Les *frais de construction* des studios de télévision ne subiront aucune hausse du fait de l'introduction de la couleur, les plans ayant été conçus dès le début à cette fin. Sur ce point, nous sommes favorisés par rapport à certaines sociétés de télévision étrangères. En revanche, les installations techniques des trois studios de télévision occasionneront à la SSR des dépenses supplémentaires de 12 millions en chiffre rond.

Selon toutes probabilités, la télévision en couleur se développera chez nous à peu près

au même rythme qu'à l'étranger. Ce n'est que dans quelques années qu'un programme complet en couleur pourra être diffusé. Aussi la SSR est-elle d'avis que pour l'instant la taxe de réception doit rester la même pour la télévision en couleur ou en noir et blanc. Plus tard, c'est-à-dire lorsque les émissions régulières en couleur gagneront en importance, il sera peut-être nécessaire de reviser la taxe de concession. D'autres sociétés de télévision européennes l'envisagent également.

Les studios suisses ont déjà produit leurs premiers films en couleur et donc fait leurs propres expériences. De nombreux problèmes se sont posés, avant tout en ce qui concerne la conception artistique de ces programmes. Les décors, les costumes, l'éclairage (au Japon, par exemple, l'éclairage supplémentaire est estimé à près d'un tiers), et les répétitions (en Allemagne, on compte une journée supplémentaire de répétition pour une production en couleur) exigent davantage de moyens. Le sens artistique, l'harmonie, les contrastes jouent un rôle plus important. Un registre des couleurs doit être établi à l'usage des accessoiristes, des costumiers, des éclairagistes, des réalisateurs, etc., car il est important que l'image ne satisfasse pas seulement le spectateur recevant l'émission en couleur, mais que les contrastes soient aussi appropriés à la réception en noir et blanc. Comparée au noir et blanc, l'amplitude des contrastes couleur est

de 30 à 40% plus étendue. En outre, il faut tenir compte du fait que la sensibilité individuelle à la couleur se manifestera de façon plus vive aussi bien chez le producteur que chez le spectateur, l'œil humain réagissant beaucoup plus fortement aux différences de couleurs qu'à la gamme des tons gris allant du noir jusqu'au blanc.

Il faut donc envisager d'engager un spécialiste conseiller «coloriste» qui participerait aux discussions techniques préliminaires, à la formation du personnel, au contrôle des nouveaux appareils, à l'organisation des travaux d'entretien des équipements techniques et du laboratoire pour les films en couleur, etc. Dès l'élaboration d'une production, le rôle du conseiller consistera à harmoniser la couleur des décors et des costumes, en étroite collaboration avec les responsables de la photographie, du décor et de la régie.

Le fait que les tournages en extérieur se font à des heures et à des saisons différentes exige l'utilisation d'installations techniques spécialement conçues pour le réglage des écarts de couleur.

Relevons d'autre part que la production des émissions en couleur avec des *moyens électroniques* diffère sensiblement de celle des émissions en noir et blanc. Il est important d'en tenir compte à l'enregistrement,

afin d'assurer une reproduction fidèle de l'expression artistique voulue par l'auteur ou le réalisateur, que ce soit en couleur ou en noir et blanc.

Il est nécessaire que la Télévision suisse, en considération de ces nouvelles tâches, forme son personnel par des cours, des séminaires, des conférences et des expériences pratiques de production. Au début de cette année déjà, la SSR a entrepris la formation du personnel technique. Avec la collaboration des PTT, elle a introduit des cours réguliers de télévision en couleur. Plus tard, on aura recours à des spécialistes étrangers. En avril 1967, immédiatement après le concours de la «Rose d'or de Montreux», des démonstrations de télévision en couleur ont eu lieu, grâce auxquelles il a été possible de tirer parti de l'expérience de nombreux spécialistes étrangers qui ont pu donner de précieux conseils aux collaborateurs du programme et de la technique de nos studios.

La SSR prévoit de former progressivement tout le personnel, pour que les installations «couleur» des nouveaux studios puissent être pleinement utilisées et que la production des programmes de nos trois régions linguistiques soit capable de soutenir la comparaison avec les autres télévisions européennes.

Problèmes techniques posés par l'introduction de la télévision en couleur

Hansruedi Züst, directeur technique des services de télévision suisse

Au commencement de l'année dernière, on a pu constater en Amérique que le passage de la télévision en noir et blanc à la télévision en couleur s'accélérait de façon très marquée. Les principales raisons de cette évolution résident dans un certain aboutissement auquel est parvenu le développement technique des équipements d'émission et de réception et dans la saturation du marché des récepteurs en noir et blanc.

Nous en avons déduit que l'Europe, avec un certain retard, passerait bientôt par le même stade d'évolution. Il était par conséquent indispensable d'opérer une réadaptation à la couleur des plans établis pour les bâtiments de la télévision dans les trois principales régions linguistiques, plans qui se trouvent précisément en voie d'élaboration. Comme la construction de ces bâtiments a dû être renvoyée de plusieurs années pour différentes raisons, nous avons aujourd'hui la chance de pouvoir équiper toutes les nouvelles installations d'appareils utilisables pour la couleur. Il en sera heureusement autrement chez nous que pour plusieurs petites sociétés de télévision européennes qui viennent de terminer la construction de leurs bâtiments pour le noir et blanc et qui doivent maintenant affronter l'important problème technique et financier que leur pose la réadaptation de leurs équipements à la couleur. Comme les premiers studios de nos bâtiments ne pourront être mis en service qu'en 1970, il est prévu dans chaque région un équipement de base pour la couleur. Nos possibilités seront les suivantes: diffusion de films de 16 mm en couleur, d'enregistrements magnétiques et d'annonces à partir de fin 1968, diffusion de films de 35 mm en couleur, à partir du printemps 1969 et prises de vues en direct dans les studios et par les cars de reportage de télévision en couleur depuis 1970.

L'introduction de la TV en couleur nous met en présence de nombreux problèmes techniques.

L'éclairage

Il n'y a pas plus de deux ans, on croyait encore que l'illumination devrait être pour la couleur de 2000 à 3000 lux, tandis qu'elle est de 1000 lux pour le noir et blanc, en raison de la faible sensibilité des caméras. Nous étions déjà persuadés à cette époque-là que dans peu de temps, des caméras d'une sensibilité supérieure feraient leur apparition sur le marché. C'est pour cette raison qu'en établissant les plans de studios, nous n'avons envisagé d'augmenter que de 50% la puissance électrique de l'éclairage et celle de l'installation de climatisation. Dans l'intervalle, nous avons assisté au développement auquel

nous nous attendions, et actuellement nous pouvons disposer de caméras pour la couleur dont la sensibilité égale celle des caméras pour le noir et blanc.

Un autre problème de l'éclairage est celui de la température de couleur des projecteurs. On sait que, suivant l'augmentation de la tension et par conséquent de la température, le filament d'une lampe passe tout d'abord au rouge, puis peu à peu au blanc, pour produire finalement de la lumière bleuâtre. Lorsque la lumière des projecteurs tire sur le rouge, les objets qui contiennent cette couleur réfléchissent davantage de lumière dans la caméra et il en résulte une dominante rouge. Il en va de même pour la lumière bleuâtre. Il faut par conséquent, pour la télévision, que la lumière des projecteurs soit la plus blanche possible. Le blanc contient toutes les couleurs en quantités égales lorsque la température du filament est d'environ 3000 degrés. La littérature qui traite de cette question précise que pour la télévision en couleur, la tolérance de l'écart de température de la couleur doit être très réduite et ne pas dépasser ± 100 degrés. Si tel était vraiment le cas, il faudrait recourir à des méthodes d'éclairage entièrement nouvelles. Nous avons pu nous convaincre par des essais que dans la pratique, les tolérances admissibles étaient sensiblement plus larges.

Il est bien plus difficile d'obtenir une illumination compensée au gré des différents angles de prise de vue, c'est-à-dire lors du passage d'une caméra à une autre caméra, afin que l'impression donnée par la couleur demeure constamment la même. La couleur de la peau est extrêmement difficile à reproduire fidèlement, c'est précisément là que le téléspectateur peut juger de la qualité de la couleur. Les tons tels que le vert vif, le brun, le rouge saturé, etc., sont aussi critiques. En ce qui concerne la lumière du jour et la lumière artificielle, les problèmes sont presque les mêmes que pour le cinéma et la photographie. Les caméras pour la couleur ne s'accommodent pas sans autre de ces deux sortes de lumières, des filtres adéquats doivent être utilisés. Pour les reportages en plein air, le passage rapide du soleil à la lumière d'un ciel couvert semble poser un grand problème. La plus grande partie des difficultés que nous venons d'évoquer ne sont pas nouvelles, elles existent depuis des années pour la production des films en couleur.

La caméra pour la couleur

Actuellement, deux principes différents sont utilisés. Le premier consiste à séparer les composantes de l'image captée par l'objectif, le rouge, le vert et le bleu, au moyen de filtres. Chacune des images ainsi obtenues

est analysée selon la technique utilisée pour la télévision en noir et blanc. Dans cette caméra, après la division optique en trois images, il y a à l'intérieur, trois tubes de prise de vue pour le noir et blanc. Une simple opération permet de rétablir le signal noir et blanc d'une part et d'autre part l'information couleur proprement dite. Il est de toute évidence que les trois images doivent être d'une qualité exceptionnelle en ce qui concerne la netteté et la superposition. Cette solution exige par conséquent un degré très élevé de stabilité du mécanisme de l'optique et de l'électronique.

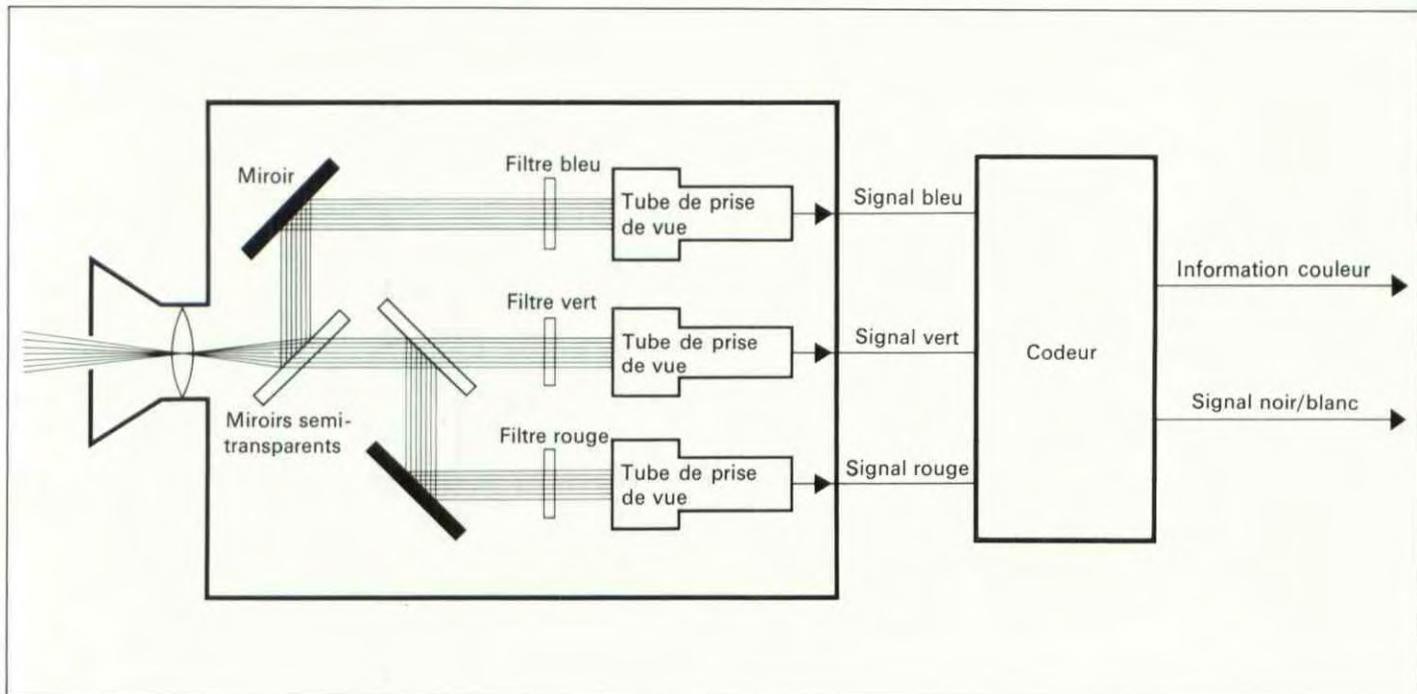
Selon le second principe, l'image captée par l'objectif est décomposée en quatre parties. La première partie passe par un miroir semi-transparent et elle est captée à nouveau par un tube noir et blanc. Ce tube restitue le même signal qu'une caméra de prise de vue en noir et blanc. La partie réfléchi par le miroir semi-transparent est traitée de la même manière que dans le premier système décrit plus haut, c'est-à-dire qu'elle est divisée en trois composantes de couleur, acheminées vers trois tubes de prise de vue. On dispose de cette manière de quatre signaux: le signal noir et blanc et les trois signaux de la couleur: le rouge, le vert et le bleu. Des expériences physiologiques ont démontré que l'acuité chromatique visuelle n'était pas pareille pour toutes les couleurs et que l'œil humain réagissait différemment dans la perception des détails. Il est très peu sensible au bleu, la perception du vert est la plus critique, le rouge se trouve entre les deux. En ce qui concerne la superposition et la révolu-

tion des trois composantes en couleur, dans ce second système, les exigences sont moins poussées, puisque les mêmes particularités sont ajoutées dans le quatrième signal, le signal noir et blanc. La tendance générale semble se diriger vers l'adoption de la caméra de prise de vue à quatre tubes. Pour les tubes de prise de vue eux-mêmes, on ne peut pas encore prévoir avec exactitude celui qui l'emportera, du tube image orthikon d'une utilisation pratiquement générale dans le noir et blanc, du tube plumbikon relativement nouveau, sensiblement plus petit et monté plus simplement, ou d'un tube de type entièrement nouveau. Il nous reste heureusement quelque temps pour prendre une décision.

Le film en couleur

Il existe en principe deux méthodes différentes de lecture du film en couleur. Dans le système appelé *flying spot*, on inscrit une image blanche sur un petit tube de télévision très clair et à faible persistance; cette image est projetée sur le film par un objectif. L'image du film est ainsi éclairée successivement point par point, d'où vient l'expression «*flying-spot*» (point volant). La lumière fournie par chaque point en particulier, selon son degré de transparence, est divisée en trois parties, acheminées chacune à une cellule photoélectrique à travers des filtres qui prélèvent respectivement le rouge, le bleu et le vert. Les cellules photoélectriques transforment les signaux de brillance en signaux électriques correspondants. Comme dans la caméra à prise de vue à trois tubes on ob-

Caméra de prise de vue à 3 tubes



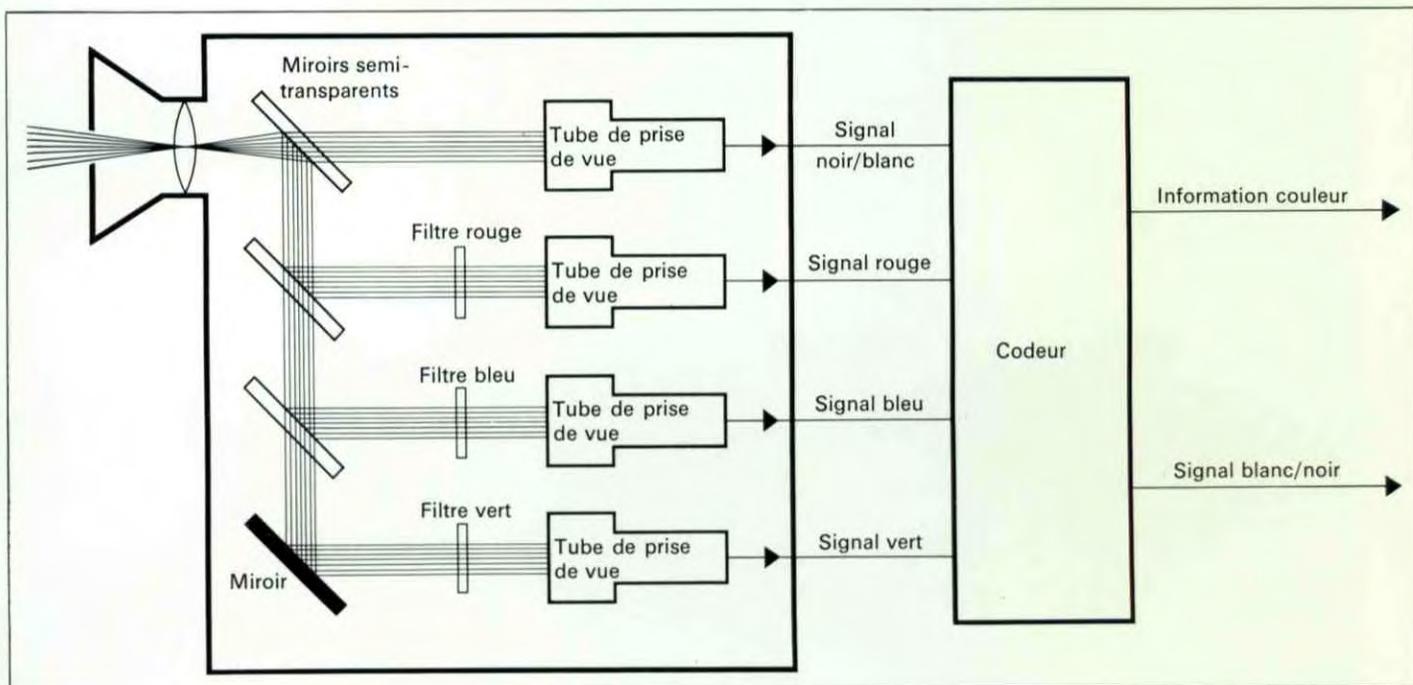
tient, par des combinaisons, d'une part le signal noir et blanc et d'autre part le signal de l'information couleur. Dans cette solution, il n'y a par définition pas de problème de superposition. Avec la seconde méthode, le film est joué à l'aide d'un projecteur de film ordinaire et l'image est projetée dans une caméra à quatre tubes. Dans ce cas, on n'utilise pas les tubes images sensibles orthikons ou plumbikons, mais des tubes vidikons. Ce système présente un avantage, il permet le réglage automatique de la lumière de la projection en fonction de la densité du film. De cette manière, il est même possible de retransmettre des films très opaques. Avec ce système, dans l'articulation horizontale, on évite le scintillement produit par le balayage flying-spot, et le trainage de l'image qui intervient est plus agréable pour le téléspectateur. On ne constate en outre aucun scintillement vertical pour un rétrécissement du film. Comme tous nos équipements de transmission de films en noir et blanc travaillent selon le principe vidikon et comme nous avons fait avec ce système d'excellentes expériences, nous choisirons sans doute pour la couleur des équipements de lecture vidikon. En ce qui concerne le film en couleur proprement dit, nous utiliserons pour toute notre production des films 16 mm reversibles. Nous avons différentes raisons de le faire. Le prix de la pellicule pour la couleur est triple du prix de la pellicule pour le noir et blanc et, en outre, les films de 35 mm reviennent plus cher que ceux de 16 mm. La normalisation à un seul format permettra d'importantes économies dans le domaine des équipements, nous

pourrons nous passer de toutes les installations que nécessiterait la production de films de 35 mm. Le film de 16 mm contient sensiblement plus d'informations que la norme de télévision de 625 lignes. Il est superflu d'utiliser la qualité quatre fois supérieure du format de 35 mm puisque la télévision ne peut pas en tirer parti. Le seul désavantage du format de 16 mm est que la saleté, la poussière, les égratignures, etc., sont grossies quatre fois plus que sur le film de 35 mm.

Les décors

Dans la confection des décors, en plus des considérations artistiques, il faut tenir compte des difficultés techniques de transmission. Comme nous l'avons dit plus haut, quelques couleurs, telles que le brun, le vert vif, le violet très intense, sont difficiles à reproduire. Il est possible en outre que deux couleurs identiques pour l'œil soient retransmises différemment par la caméra, suivant les matériaux dont elles sont composées. Le problème le plus important réside dans le fait que différentes couleurs, qui produisent pour l'œil à peu près la même impression de brillance, peuvent être restituées par le canal noir et blanc de la caméra pour la couleur ou par l'équipement de télécinéma avec une brillance totalement différente. Comme longtemps encore les récepteurs en noir et blanc capteront les programmes en couleur, il conviendra de vouer une grande attention à ce point. Comme on a pu l'observer en différentes circonstances, dans la confection des décors, il faut craindre que l'on commence à mettre de la couleur partout.

Caméra de prise de vue à 4 tubes



La question des normes

On sait que trois normes sont utilisées pour la télévision en couleur NTSC, SECAM et PAL. Il est absolument faux de prétendre, comme bien des gens le croient, que l'une ou l'autre de ces normes est capable d'assurer une meilleure restitution de la couleur que les autres. La différence des normes porte exclusivement sur le caractère technique de la transmission et de la propagation, les équipements pour l'émission en couleur: caméras, télécinéma, analyseur d'images fixes comme nous l'avons expliqué plus haut, ne font que fournir un signal, soit pour le rouge, le bleu et le vert, soit pour le rouge, le bleu, le vert et le noir et blanc, signaux qui peuvent être codés à volonté pour la transmission hertzienne par un codeur PAL, SECAM ou NTSC. Le signal noir et blanc et le signal couleur sont en principe compatibles, c'est-à-dire:

qu'un récepteur de télévision en noir et blanc peut recevoir sans autre les émissions en couleur; bien entendu, il les restitue en noir et blanc,

et qu'un récepteur de télévision en couleur reçoit sans autre les émissions diffusées en noir et blanc qu'il restitue également en noir et blanc.

C'est pour cette raison que l'adaptation à la couleur des installations de transmission est relativement simple.

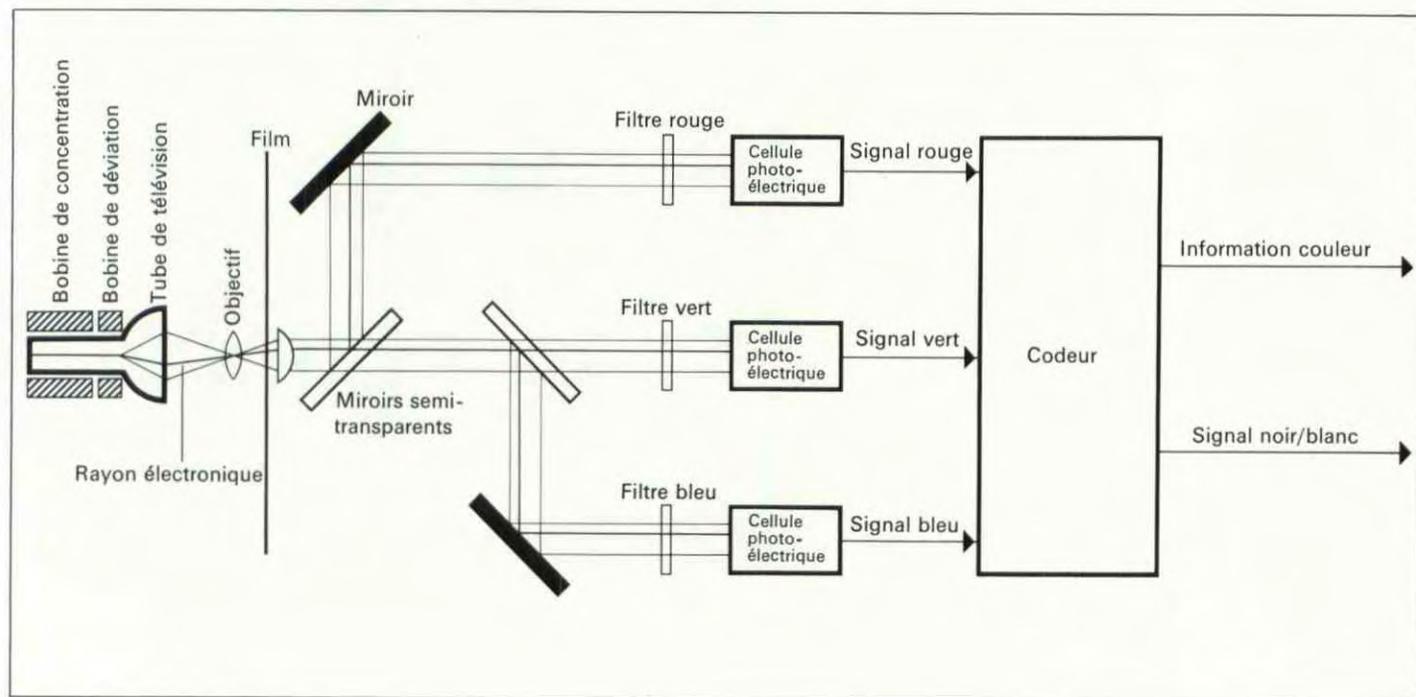
La plupart des pays européens, dont la Suisse, ont adopté le système PAL, tandis que la France et les pays de l'Est ont arrêté leur choix sur le système SECAM. Le système NTSC est utilisé en Amérique et au Japon.

Pour les échanges de programmes entre pays dont les systèmes sont différents, on est obligé de recourir au film qui n'est pas tributaire de normes ou alors de prévoir une transposition du signal électronique appelée transcodage.

Entre les systèmes SECAM et PAL qui ont tous les deux 625 lignes, la chose est relativement simple. Le transcodage du NTSC (525 lignes et 60 images à la seconde) en PAL ou en SECAM (625 lignes, 50 images à la seconde) est très difficile. La British Broadcasting Corporation a réussi à mettre au point, à cette fin, un convertisseur électronique qui travaille pratiquement sans diminuer la qualité. Dans le domaine de la réception, le principal problème est celui de la réception des émissions du système SECAM et du système PAL dans les régions frontalières où elles peuvent être captées toutes les deux. Il est heureusement plus facile de construire un récepteur combiné pour les deux normes PAL et SECAM qu'un appareil multinorme pour la réception de définitions dont le nombre de lignes est différent.

Il est certain que la télévision en couleur posera de nombreux problèmes nouveaux dans le domaine des programmes, dans celui de la production et du point de vue technique. Il n'y a aucune raison d'exagérer l'importance des difficultés que nous rencontrerons. Nous devons au contraire nous réjouir d'avoir la chance d'être appelés à collaborer à la recherche des solutions qui permettront de les surmonter et de participer au développement remarquable de notre temps.

Système du «flying spot»
(point volant)



Les échanges internationaux de programmes de radio et l'UER

Gian Carlo Pellandini, chef du Département des programmes et des relations internationales de la SSR

L'importance du «social» va en croissant dans le monde contemporain. Nous entendons par là que les modes de vie d'aujourd'hui rapprochent de plus en plus les hommes et que, de moins en moins, ils leur permettent un comportement individualiste. Les techniques modernes ont entraîné le groupement des forces en présence et la création de grandes communautés d'intérêts, tant sur le plan économique que sur d'autres plans. Même les loisirs conduisent à la participation de foules imposantes: la radio et la télévision n'associent-elles pas des milliers, voire des millions d'êtres humains à l'audition d'un unique spectacle?

Le monde est en constante évolution et, avec lui, changent les institutions humaines. Contraintes à une incessante adaptation aux conditions mouvantes qui les régissent, les œuvres des hommes sont perpétuellement en quête d'un nouvel équilibre. L'optimum d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier et les données de demain en détermineront un autre encore. Ainsi, à long terme, la force des institutions paraît donc bien résider dans leur faculté d'adaptation.

Les temps de l'«autarchie» dans le domaine des moyens audiovisuels sont désormais révolus et l'on peut dire sans conteste que dans le monde entier presque tous les pays sont devenus «tributaires»: c'est donc que les

organismes de radiodiffusion ont voué et vouent des efforts tout particuliers aux échanges de programmes et de services, seul moyen permettant de faire face aux besoins toujours croissants d'alimenter leurs émissions. Aux différents systèmes d'échanges traditionnels pratiqués sur le plan européen et en partie extra-européen – échanges régis par des accords bilatéraux entre organismes ayant des intérêts communs – un élément nouveau est venu s'ajouter depuis quelques années, qui a déclenché un très vaste mouvement d'adhésion: à savoir, la coopération sur le plan de l'UER. Lorsque ces lignes paraîtront, ce sera la septième fois qu'une commission de programmes de radiodiffusion sonore agissant sous l'égide de l'UER se sera réunie, pour lancer, débattre, réaliser des projets d'émissions d'ensemble, pour promouvoir la mise en commun de moyens financiers et techniques, pour favoriser en somme la collaboration entre les stations de radio affiliées.

Cette commission prit naissance en automne 1964, succédant officiellement au Groupe d'étude des problèmes de radiodiffusion sonore qui s'était constitué, quelques années auparavant, grâce aux efforts conjugués des dirigeants de quelques organismes d'Europe occidentale et des organes responsables de l'UER. Son activité et ses méthodes de travail sont régies, d'une part, par les statuts

6^e rencontre de la Commission des programmes radio de l'UER, en avril 1967, à Madrid. MM. G. C. Pellandini, F. Ernst, J.-P. Méroz et Stelio Molo y représentent la SSR



de l'Union, d'autre part, par un règlement interne approprié qui a été établi en s'inspirant de l'expérience de la commission des programmes de télévision qui fonctionne au sein de l'UER depuis plusieurs années déjà. Sa compétence s'étend à toutes les questions en rapport avec des programmes de radio-diffusion sonore. La commission revêt un caractère consultatif, se compose de représentants de tous les membres actifs et associés de l'UER qui en font la demande et entretient, par l'intermédiaire des services permanents de l'Union et par toutes autres voies décidées de cas en cas, des contacts très étroits avec les autres commissions de l'Union.

Au cours de sa brève existence, cette commission et ses groupes internes de travail ont pu mener à bien un grand nombre de réalisations. Nous nous abstenons de les énumérer en détail; il convient cependant de considérer ici celles qui, par leur importance, méritent une attention toute particulière. A trois reprises, une «Semaine internationale de la Radio» a été mise sur pied, au cours de laquelle la plupart des radios européennes se sont associées, plusieurs fois par jour et aux heures de grande écoute, à la diffusion d'un même programme de prestige, dont la production fut confiée à l'une ou à l'autre radio ou à une communauté de stations d'une même expression linguistique, selon un plan tenant compte des caractéristiques et des ressources programmatiques propres à chacune d'elles. C'est ainsi que de grands concerts de musique sérieuse, des opéras, des œuvres dramatiques, des émissions d'information portant sur des sujets de grande actualité, des émissions de musique légère et de variétés, des quiz et d'autres genres de programmes encore furent relayés simultanément à l'échelon européen.

Aussi bien dans le domaine musical que dans celui des émissions parlées, des commandes communes d'œuvres nouvelles ont été passées à des compositeurs et à des auteurs dramatiques célèbres, le but de l'opération étant celui, entre autres, de la mise en commun des moyens financiers permettant de disposer d'œuvres de valeur créées exclusivement pour la radio et dont le coût dépasserait les possibilités économiques de la plupart des organismes. Frank Martin a composé «Pilate», une cantate pour soli, chœur et orchestre, d'après le «Mystère de la Passion» d'Arnoul Gréban, qui fut créée à Rome le 14 novembre 1964 et relayée en direct par de nombreuses stations; Luigi Dallapiccola, Benjamin Britten, Olivier Messiaen, Shostakovitch et d'autres compositeurs ont été également pressentis pour de telles commandes.

Pour ce qui est du dramatique, deux commandes ont été passées, d'une part à Francis Durbridge pour une série policière, d'autre part à Peter Ustinov pour une pièce radio-phonique originale; la livraison de ces deux ouvrages aura lieu au cours de cette année encore.

D'excellents résultats ont été obtenus par l'initiative visant à encourager l'échange mutuel entre organismes d'enregistrements réalisés par leurs propres ensembles orchestraux, initiative née du souci de contribuer à réduire autant que possible les versements élevés que les stations doivent effectuer à l'industrie phonographique. Dans ce même esprit d'économie s'inscrivent, entre autres, la publication par «Radio Musique NRU» de nombreuses partitions musicales tombées dans le domaine public, afin de contribuer à en réduire les frais usuels de location, et la création à Bruxelles d'un centre de documentation relatif aux principaux matériels musicaux que détiennent les organismes, dans le but d'en assurer ou d'en faciliter le prêt mutuel.

Toujours dans le secteur musical, la coopération qui a pris corps sous l'impulsion de l'UER a déterminé la réussite de cycles d'émissions commémoratives de grands musiciens: un exemple particulièrement probant est celui du 400^e anniversaire de la naissance de Claudio Monteverdi, dont la plus grande partie des œuvres a pu être diffusée au cours de 1967 grâce à un plan d'ensemble dressé par un groupe d'experts et couvrant les meilleures productions des différents pays. D'autres projets similaires sont présentement à l'étude, qui seront mis sur pied lors de prochains grands anniversaires. Une idée qui se traduira bientôt en réalité et qui mérite d'être évoquée est celle d'une «Saison de concerts UER». Il s'agit en l'occurrence de réaliser, moyennant une répartition équitable des frais à encourir, une série de concerts de haute qualité et avec le concours de chefs d'orchestre et de solistes de renom, dont l'organisation serait hors de la portée de tout organisme livré à ses seules ressources. Une première saison est prévue pour fin 1967 et fera l'objet de relais en direct par une douzaine d'organismes.

La Commission des programmes de radio-diffusion sonore a pu mener à chef bien d'autres entreprises dans maints autres secteurs. Sur le plan de l'information, l'une des forces maîtresses de la radio moderne, elle a contribué à favoriser l'échange de documents sonores d'actualité par le truchement du réseau permanent son de l'UER; si l'échange multilatéral de pareils documents n'a pu se poursuivre comme souhaité en raison de certaines difficultés rencontrées sur le plan

linguistique et de l'indisponibilité croissante du réseau en fonction des besoins de la télévision, l'expérience a tout de même consenti à plusieurs organismes de travailler en commun en s'organisant par faisceaux linguistiques. Dans le domaine des sports, les actions communes conduites par l'UER ont fait leurs preuves lors des Jeux Olympiques de Tokyo. Des actions similaires sont présentement en cours pour la préparation des Olympiades qui se dérouleront à Mexico-City en 1968. Dans ces occasions, la collaboration suscitée et apportée par les services de l'UER, notamment en matière d'organisation préalable, permet, grâce à la constitution de pools régionaux ou d'expressions linguistiques pour l'envoi sur place de personnel technique, pour le partage et l'utilisation des circuits intercontinentaux et pour toutes autres opérations relatives aux retransmissions radio-phoniques, de réaliser une très utile concentration des efforts ainsi que des économies substantielles.

Il y a lieu de souligner également que la commission précitée, soucieuse à juste titre de contribuer à resserrer les liens entre les organismes membres de l'UER et ceux des pays d'Europe orientale affiliés à l'OIRT, encourage constamment les relations et les échanges.

Ces quelques réussites qui, comme nous l'avons précisé dans notre introduction, ne représentent qu'une partie des activités multiples que déploie la commission de radio-

diffusion sonore, témoignent à elles seules du rôle efficace qu'elle joue sur le plan de la coopération internationale. Ses assises bi-annuelles n'offrent-elles pas en fait aux organismes de radio autant d'occasions idéales pour une saine et fructueuse confrontation d'idées, de projets, de méthodes de travail, ainsi que des solutions appliquées aux problèmes les plus disparates que posent les exigences d'une radio en constante évolution?

La SSR, consciente de l'importance que revêt toute forme de collaboration à l'échelon international, a contribué d'emblée d'une manière très constructive aussi bien au lancement qu'au développement des activités de ladite commission. Avec ses radios des trois régions linguistiques, elle s'est associée très étroitement à toutes les initiatives entreprises par l'UER et elle fournit un apport considérable et fort apprécié.

A une époque où les changements sont plus rapides que jamais, les temps d'adaptation deviennent de plus en plus brefs. Les hommes de radio ne sont-ils pas d'ailleurs bien placés pour savoir qu'il faut toujours être de son temps ou disparaître? Pour chacun il en résulte la nécessité de se tenir continuellement en état d'alerte, afin de pouvoir parer au plus vite à toute situation nouvelle. La radio ne peut se dispenser de cet examen sans cesse renouvelé de sa position et du cap à tenir, si elle veut être certaine d'assurer toujours efficacement son rôle.

La musique contemporaine est-elle une pomme de discorde ?

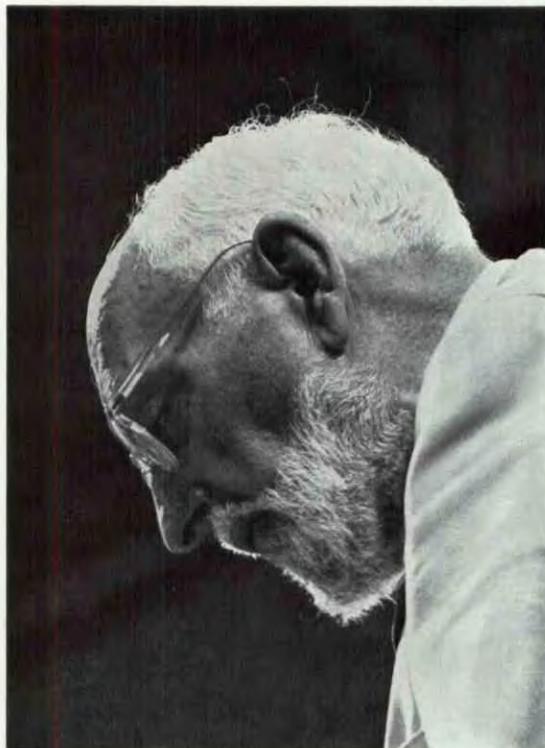
Pierre Colombo, chef des émissions de musique symphonique de la Radio suisse romande

Parler de la musique contemporaine, de ses tendances, de ses fanatiques, de ses détracteurs, c'est se lancer dans un des domaines culturels qui sont en ce moment les plus sujets à polémique. Jamais, semble-t-il, la musique n'a soulevé autant de passions, ni donné lieu à des discussions si violentes, discussions qui malheureusement tournent très souvent et rapidement à des dialogues de sourds, chacun s'enfermant dans une position bien déterminée et cela avec les meilleurs arguments. Ceux qui suivent attentivement cette situation devront pourtant bien constater que cet apparent imbroglio est plutôt un signe d'une santé florissante; le sujet ne se porte pas mal du tout, bien qu'on l'ausculte de tous les côtés. Il est l'objet de tant de soins de la part de concours, de festivals, de comités, qu'il a plutôt tendance à enfler son importance.

Les deux mots «musique contemporaine» recouvrent des expressions artistiques très diverses et qui surtout ont une signification fort différente, dépendant le plus souvent des personnes qui en parlent.

Pour beaucoup d'amateurs de musique, la musique contemporaine commence avec la dissonance, sans que l'on sache toujours très bien ce que c'est. Mais dès que les sons sont agencés d'une façon inhabituelle à l'oreille, on parle avec plus ou moins d'enthousiasme ou de mépris de musique nouvelle. Le problème est évidemment beaucoup plus complexe, car si certains persistent encore de nos jours à vouloir poursuivre le courant néoromantique de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle (ce qui amène des masses d'auditeurs et de musiciens à penser que la «Mer» de Debussy est d'une audace extrême), d'autres soutiennent que le «Sacre du Printemps», qui pourtant lors de sa création en 1913 a provoqué un sérieux scandale, est une musique traditionnelle, et parmi les tout jeunes compositeurs, on en vient même à dire que les dernières créations de Messiaen, de Boulez ou de Stockhausen sont l'image d'un conformisme bien installé.

Chacun est libre de défendre ses goûts, chacun est libre de ne pas aimer Vivaldi, Wagner ou Xenakis, mais ce qui ne devrait pas être permis, c'est que l'on en parle et qu'on prenne une attitude déterminée à leur égard sans être informé d'une façon approfondie. Il est certain que l'attitude du public conditionne grandement le développement de la musique contemporaine. A notre époque, les musiques de toutes les périodes antérieures et de tous les pays peuvent être entendues tous les jours dans des concerts publics ou à la Radio, ou par des disques; cela est évidemment un phénomène nouveau, car pendant des siècles, pour le public, la musique était



En avril 1967, le M^e Ernest Ansermet, le grand chef d'orchestre, a quitté la direction de l'Orchestre de la Suisse romande. C'est en 1918 que E. Ansermet créa cet ensemble pour le conduire par la suite à une renommée mondiale. Promoteur de la musique contemporaine, il lui échoit l'honneur d'avoir propagé dans notre pays les œuvres de Stravinsky, Hindemith, Béla Bartók, Honegger et Frank Martin. La Radio suisse, la Suisse romande, le pays entier doivent beaucoup au grand maître de la musique: Ernest Ansermet.

celle que l'on écrivait à l'époque même. Le problème de la musique contemporaine ne se posait donc pas, puisque pratiquement il n'y en avait pas d'autre. Cela a été une des tendances du romantisme de remonter dans le passé et de faire connaître les musiques des époques antérieures. Pour citer un exemple, tout le monde sait ce que l'on doit à Mendelssohn dans la découverte des œuvres de J.-S. Bach.

Le grand public actuel prend en général son plaisir musical dans les œuvres du passé et pourtant peu à peu, grâce aux extraordinaires moyens de diffusion à notre disposition, un pourcentage d'auditeurs encore limité, mais en nombre croissant, prend l'habitude d'écouter ce que l'on écrit actuellement et d'être ainsi informé. Par cela, la situation de la musique contemporaine est maintenant bien meilleure qu'elle ne l'était auparavant, par exemple dans la période entre les deux guerres.

Nous disions au début de cet article que la musique contemporaine est un sujet qui se

porte bien, parce que beaucoup de personnes et d'institutions souvent puissantes s'en occupent activement. La Tribune internationale des compositeurs est l'un des organismes qui au cours de ces dernières années a constitué un tremplin des plus efficaces pour faire connaître à un large public les œuvres des compositeurs actuels. Il s'agit d'un vaste mouvement initié en 1954 par le Conseil international de la musique qui est l'organisation non gouvernementale reconnue par l'Unesco pour s'occuper des questions musicales dans le monde. Sous l'égide du Conseil international de la musique, quatre Radios: la Radiodiffusion-Télévision française, le Hessischer Rundfunk de Francfort, la Radiodiffusion-Télévision belge et la Société suisse de radiodiffusion et télévision se sont réunies pour établir chacune un programme d'œuvres de compositeurs de son pays, programme qui a été diffusé sur les ondes des trois autres pays. Cette action, modeste au début, se révéla excellente, puisque au cours des 13 ans qui nous séparent de la création de la Tribune internationale des compositeurs, son développement a été considérable; elle groupe maintenant 28 pays et le nombre de diffusions radiophoniques qui ont été réalisées grâce à elle a dépassé le chiffre de 500 durant la saison 1966-1967.

En gagnant ainsi des adhérents, la Tribune internationale des compositeurs a modifié peu à peu son fonctionnement pour en arriver à une sorte d'équilibre qui permet à chaque pays de faire connaître ses musiciens à l'étranger tout en s'engageant lui-même à un nombre minimum de diffusions. Voici quel est le fonctionnement actuel: chaque année, au printemps, les délégués des pays participants se réunissent à la Maison de l'Unesco

à Paris, chacun d'entre eux apporte un maximum de 40 minutes de musique. Cette musique est présentée sous la forme de partitions et d'enregistrements sur bande magnétique ou sur disque. Tous ces enregistrements sont écoutés par tous les délégués, ce qui représente évidemment plusieurs jours de présence attentive et assidue. Chaque organisme de Radio participant prend l'engagement de diffuser, durant la saison qui suit, au moins six des œuvres présentées. Ce chiffre est faible mais, en fait, presque tous les participants diffusent beaucoup plus d'œuvres, certains dépassant le chiffre de 40 ou même de 50. Le point essentiel est que le choix est entièrement libre, aucune œuvre n'est imposée, et si une œuvre présentée déplaît à l'une des délégations, elle est parfaitement libre de ne pas en assurer la diffusion sur les ondes de son pays. Cette liberté est certainement la base du succès de la Tribune internationale des compositeurs et explique son développement considérable. Toutes les tendances se côtoient à la Tribune internationale des compositeurs, des plus traditionnelles aux plus audacieuses. L'action de cet organisme n'a donc rien de sectaire et les œuvres qui sont présentées par son intermédiaire sur le plan international dépendent du choix de chaque pays participant; aucun ostracisme, aucune obligation poussant vers une tendance ou une autre: liberté la plus absolue. On recommande toutefois de ne pas présenter des compositeurs qui bénéficient déjà d'une notoriété internationale importante et seules des compositions de musiciens vivants peuvent faire partie de cette sélection. Le critère de base reste évidemment la valeur du message musical, quelle que soit la technique utilisée.

Festival ?

Frank R. Tappolet, directeur du Séminaire international de Télévision scolaire de Bâle, secrétaire général du Concours de la Rose d'or de Montreux

N'est-il pas remarquable de constater qu'à l'époque des systèmes économiques les plus perfectionnés, le troc conserve toute sa vigueur. Car c'est sur ce principe que se fonde l'Eurovision. Chacun offre ce qu'il peut, chacun prend ce qu'il veut. A la fin de l'année, on fait les comptes et on reporte les soldes à nouveau.

Dans ce vaste échange d'images, la Suisse reste débitrice. Certes, elle offre régulièrement — et avec succès — le relais d'importantes manifestations culturelles, artistiques ou sportives; elle prend part activement à l'échange quotidien des nouvelles («news exchange»), au téléjournal des jeunes, au magazine agricole international. Elle se rend aux festivals, elle co-produit avec des télévisions de même langue, en bref, elle participe partout où la coopération internationale lui offre l'occasion d'une présence. Et pourtant, cela ne suffirait guère à rétablir l'équilibre si elle n'organisait pas deux manifestations importantes: Le Séminaire international de Télévision scolaire de Bâle et le Concours de la Rose d'or de Montreux.

Le Séminaire international de Télévision scolaire

Dans la plupart des pays, au début de la télévision scolaire, les plans longuement mûris voisinaient avec la plus totale impro-

visation. Le personnel était formé de jeunes réalisateurs subitement pris au piège de la pédagogie et de jeunes pédagogues confrontés d'un coup avec des problèmes de pellicule, d'optique, de sonorisation, d'animation, de champs et contre-champs. Deux mondes apparemment impénétrables.

Il convenait de les rapprocher. C'est ainsi que le groupe d'étude de l'UER chargé de la télévision dans l'enseignement proposa la création d'un séminaire où des spécialistes internationaux viendraient initier les réalisateurs aux règles d'or de la pédagogie et enseigner aux pédagogues la technique de la télévision. Il s'agissait en fait de créer un stage international où seraient confrontées les expériences pour le bénéfice — notamment — des organismes soucieux d'introduire ou de développer leur télévision scolaire.

La Suisse, pour sa part, offrit d'organiser ces journées d'étude dans les bâtiments de la Mustermesse à Bâle. Et d'une expérience heureuse et nécessaire devait naître une sorte de tradition, puisqu'en décembre 1967, ce séminaire en sera à sa cinquième édition, après avoir consacré tour à tour son activité à fixer les canons d'une émission scolaire et à clarifier le vaste problème de l'éducation des adultes par la télévision.

Mais son aspect le plus original, et le plus audacieux, fut d'introduire sur le plan inter-

Pédagogues et réalisateurs de TV font leur apprentissage: le Séminaire international de Télévision scolaire de Bâle



A l'occasion du 7^e Concours de la Rose d'or de Montreux, le jury prend ses décisions au cours d'une promenade sur le Léman

La Rose d'or de Montreux: la récompense appréciée pour la meilleure émission de variétés à la télévision



national les travaux pratiques, conduisant les participants venus de divers pays à rechercher, au sein de groupes unilingues, une conception commune d'une émission-type, et de s'accorder sur la réalisation d'un programme didactique.

Il est certain que ce séminaire, tout en rendant service aux organismes membres de l'Union européenne de radiodiffusion UER, contribue à propager la connaissance de notre pays, lieu de rencontre, de réflexion et de tolérance.

La Rose d'or de Montreux

Il est apparemment insolite de l'affirmer, mais le Concours de la Rose d'or de Montreux procède d'un même ordre de préoccupation: promouvoir la qualité des émissions et en accroître l'échange.

Lors d'une conversation entre directeurs de télévision, en 1959, sur les bords du lac de Lugano, on s'inquiétait du coût sans cesse croissant des programmes de divertissement et on se demandait si, par voie d'échange, il n'y aurait pas moyen d'accéder à un plus grand nombre de programmes tout en maintenant les dépenses dans les limites supportables. On avait même avancé l'idée qu'une compétition permettrait de déceler



les meilleurs d'entre eux, voire même de susciter la création d'œuvres nouvelles. De toute évidence, l'idée était dans l'air. La Ville de Montreux offrit volontiers l'hospitalité à cette manifestation.

Le hasard fit bien les choses, puisqu'au gré d'une rencontre fortuite ces intérêts complémentaires purent se joindre et ainsi naquit, en 1961, la première Rose d'or dont personne, à l'origine, ne soupçonnait la brillante carrière. En effet, à ce jour, près de 350 émissions ont été projetées à Montreux. Ces émissions connurent au total plus de 1000 diffusions.

2900 experts et 850 journalistes l'ont fréquenté. C'est assez dire le prolongement de cette manifestation dans le monde et le renom qu'elle a acquis.

La Rose d'or a, elle aussi, une particularité qui la rapproche du Séminaire de Bâle:

Celle d'organiser en marge du concours des colloques destinés à communiquer des informations et à accroître les connaissances des experts et des journalistes. C'est ainsi qu'en 1967, une série de colloques passionnants furent consacrés à la projection et à la discussion des premières émissions de variétés en couleur.

S'il est pour la Suisse une participation visible à l'Eurovision, il en est une autre, plus cachée, mais tout aussi utile. Celle d'être le siège de rencontres professionnelles ayant pour objectif l'amélioration constante des programmes. C'est là une contribution au progrès de la télévision que notre pays s'honore d'apporter. Et puis n'oublions pas que la Télévision suisse a remporté une Rose d'or et une Rose de bronze, sans complaisance aucune, attestant par là même la qualité de ses productions.

La coproduction et ses problèmes

René Schenker, directeur de la Télévision suisse romande

Pourquoi les studios de télévision s'efforcent-ils de produire en commun des programmes pour obtenir de la sorte une seule et même émission sur leurs antennes respectives? Y a-t-il réellement un intérêt à procéder de la sorte? Dans les pays aux frontières communes se pose tout d'abord le problème de la diffusion de programmes réalisés en commun; quel organisme aura la priorité de l'émission? Faudra-t-il présenter le programme simultanément sur les différentes chaînes nationales? La diffusion simultanée prive le spectateur de la possibilité de choisir un autre programme. C'est peut-être le seul inconvénient majeur que l'on puisse relever dans la coproduction, mais les avantages sont si nombreux qu'il passe assez rapidement au second plan. Pour produire en commun des programmes de télévision, il est nécessaire tout d'abord que deux ou plusieurs stations se mettent d'accord sur le genre d'émission à réaliser et surtout sur les scénarios. Une fois ces études terminées, un budget commun est établi; puis les coproducteurs décident quelle sera la station de télévision chargée de la réalisation de l'émission ou de la série de programmes, ou encore à quelle société indépendante de programmes de télévision la commande sera passée. C'est souvent cette dernière solution qui est retenue, du fait que les organismes de télévision ne peuvent généralement pas bloquer pendant plusieurs semaines, voire

plusieurs mois, une partie de leurs équipements de production pour une seule réalisation.

Il serait difficile de vouloir chercher des coproducteurs pour des programmes isolés dont le coût est trop élevé pour un seul organisme de télévision; aussi les responsables de certains organismes ont-ils décidé de se réunir régulièrement, d'où sont nées la Communauté de travail de langue allemande groupant l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse alémanique, et la Communauté des stations francophones de télévision groupant la France, le Canada, la Belgique, Monte-Carlo, le Luxembourg et la Suisse romande. Il est peut-être intéressant d'examiner d'une manière plus détaillée quelles sont les réalisations entreprises depuis deux ans par la Communauté d'expression française et quels sont ses projets.

C'est en 1964 que les directeurs des stations de télévision d'expression française se réunirent pour la première fois afin d'examiner les nombreux aspects et les conditions complexes d'une collaboration. Ils décidèrent, pour un certain nombre d'expériences, la mise en commun de moyens de production et financiers permettant de réaliser des programmes de qualité, tâche qu'aucune station, avec ses ressources propres, ne pourrait entreprendre seule. Il fut admis dès le début des travaux de la Communauté qu'il n'était pas souhaitable de coproduire des programmes que chaque

La technique derrière l'image présentée au télé-spectateur: une scène tirée de «La Dame d'outre-nulle-part»



Jérusalem, juin 1967:
«Continents sans visa»
peut envoyer ses reporters
au centre même de l'ac-
tualité, grâce à la collabo-
ration entre les membres
de la «Communauté des
stations francophones de
télévision»



station peut réaliser elle-même, par ses propres moyens. Il fallut, dès le départ, envisager de réaliser des séries importantes de programmes que seule la coproduction entre plusieurs organismes d'expression française pouvait justifier.

Partant de ce principe, très rapidement on a admis qu'il fallait s'orienter essentiellement vers la production de films de séries, afin de présenter au spectateur où qu'il se trouve, dans le cadre de la Communauté et même au-delà, des programmes originaux en français, spécialement conçus et réalisés pour lui. Ce n'est pas par hasard que le film de série a été choisi comme objectif principal. La consommation fort importante de feuilletons et de films de séries par toutes les stations de télévision a encouragé les responsables de la Communauté à promouvoir la production de feuilletons originaux en langue française pour éviter d'être submergés par des émissions étrangères, la plupart du temps d'origine américaine, doublées en français. Chaque année, ces émissions de séries remplissent des centaines d'heures de programme et très souvent leur caractère et leur genre ne conviennent que médiocrement à ce qu'attend le spectateur d'une région d'expression française. Il fut décidé de mettre en chantier, dès 1965 si possible, deux ou trois séries de programmes pour essayer d'apporter une sorte d'équilibre dans les programmes de chaque

station entre les films de séries de provenance étrangère et les émissions spécialement produites pour la Communauté.

Sur proposition des représentants canadiens à la Communauté, la série la plus importante, consacrée à l'histoire canadienne du XVIII^e siècle, et plus particulièrement à l'un de ses héros, Lemoyne d'Iberville, fut réalisée en 39 épisodes d'une demi-heure.

Après étude des textes de ces 39 demi-heures, après leur adaptation aux conditions de tournage échelonnées sur 12 mois, le premier tour de manivelle put être donné en mai 1966 seulement, près de Québec. Une minutieuse mise au point de tous les problèmes inhérents à cette gigantesque production de film en couleur fut nécessaire. Relevons au passage qu'une entreprise de cette importance équivaut, sur le plan cinématographique, à la réalisation de 11 ou 12 longs métrages d'une heure et demie chacun, dont le tournage s'effectuerait en une année et le montage en 8 ou 10 mois. Il est évident qu'il n'est guère possible après une décision prise par les membres de la Communauté, d'en voir immédiatement sa réalisation sur les écrans de télévision, car entre le moment où la décision a été prise de produire en commun une série de programmes et leur diffusion par les stations coproductrices, 24 à 36 mois sont nécessaires à la préparation de tous les différents aspects de la réalisation.

Lors de la première session de la Communauté francophone, la décision fut prise de réaliser au Canada 39 demi-heures d'émission, avec un budget d'environ deux millions de dollars canadiens à répartir entre les organismes participants. En outre, on envisagea non seulement de coproduire mais de mieux échanger des programmes entre les pays de langue française. C'est ainsi que plusieurs émissions dramatiques produites par la TV suisse romande furent reprises par la Belgique, le Canada et la France. Dans le domaine des variétés et de la musique, de nombreux programmes furent également échangés.

Dès le début des travaux de la Communauté, on décida d'autre part de favoriser la collaboration entre organismes d'expression française par l'envoi d'équipes de reportage composées, par exemple, d'un réalisateur français, d'un journaliste belge et d'une équipe technique suisse, pouvant se rendre rapidement sur les lieux d'événements importants pour enregistrer des documents dont le montage et le commentaire sont effectués séparément par chaque station ayant participé à la coproduction. Ainsi chaque organisme a la liberté de présenter un événement selon son optique, avec son commentaire, et évite de cette manière de créer une sorte de zone linguis-

tique d'expression française où la même émission, en un montage unique et avec le même commentaire, serait diffusée par toutes les antennes d'expression française. Ce procédé serait faux car les problèmes politiques traités dans ces reportages faits sur terre étrangère sont souvent réalisés par certains pays dans une optique nationale, qui ne peut faire l'unanimité de tous les participants à la production.

Quelques mois plus tard, la Communauté décida de confier à une société française, sous la responsabilité de l'ORTF, une nouvelle série de 13 films d'une demi-heure, en couleur, intitulée «Le Chevalier Tempête». Là encore, comme pour la série «Lemoine d'Iberville», le montant du budget présenté a fait l'objet d'une répartition des charges selon l'importance et les possibilités de chaque organisme d'expression française. En résumé, une clé de répartition a été mise au point, qui tient compte notamment du nombre d'organismes engagés dans la coproduction et de leur importance respective.

Il faut admettre que tout spécialement pour les petites stations de télévision, notamment pour la TV suisse romande qui fait partie intégrante de la SSR, il est difficile de réaliser avec ses seules ressources et ses propres moyens de production des séries du type «Le Chevalier Tempête» ou «Lemoine d'Iberville». Pour les 39 demi-heures de la série «Lemoine

d'Iberville», la TV romande aurait dû, théoriquement, dépenser exactement la moitié de son budget annuel pour ces 17½ heures de programme. Or il est intéressant de relever que la TV romande diffuse chaque année près de 2500 heures de programme. Une grande partie de ces heures est payée par son budget régional, mais les contributions du budget national lui assurent de très nombreuses heures d'émission, dans le domaine du sport, des émissions en Eurovision et des différentes éditions du Téléjournal.

Une proposition de la Télévision suisse romande – très importante pour les Lettres suisses – fut acceptée en 1965 pour la réalisation d'une série de six émissions dramatiques choisies parmi les œuvres de C.-F. Ramuz. On se rappellera facilement qu'entre 1966 et 1967 la TV romande a présenté deux importantes productions réalisées en Suisse romande dans le cadre de la série Ramuz: «Jean-Luc persécuté» et «Le Garçon savoyard». Ces émissions réalisées en coproduction ont été reprises par les autres membres de la Communauté. Dès l'année prochaine seront présentés sur les écrans romands les autres films produits par les coproducteurs français et belges, à savoir «Aline» et «La Beauté sur la Terre», pour ne citer que ces deux exemples. Là encore la production en commun a joué pleinement, et sans la répartition des charges entre les principaux organismes

Travail d'équipe, en toute occasion – «Continents sans visa»



«Jean-Luc persécuté» de C.-F. Ramuz, une coproduction internationale. — La télévision et la radio suisses apportent chaque jour le message culturel de notre pays à l'étranger



intéressés à cette série, la TV romande n'aurait pu assumer, à elle seule, la responsabilité financière de ces deux films. Mentionnons que chaque production réalisée en Suisse romande a engendré des dépenses de l'ordre de 180 000 fr. pour une heure et demie de programme. Dans le cas des «Ramuz», trois organismes de la Communauté réalisèrent pour le compte de tous les coproducteurs, la série des six œuvres de C.-F. Ramuz. Il serait souhaitable que ces productions soient doublées ou sous-titrées pour des publics de langues étrangères.

Il est certain que la Communauté des stations de télévision d'expression française peut encore faire beaucoup plus dans le domaine de la coproduction de programmes de qualité. Il serait faux, bien sûr, de vouloir coproduire dans tous les domaines, car chaque organisme désire faire connaître ses auteurs, ses hommes de science, ses artistes. Il est utile, pour ne pas dire indispensable, de trouver des formules de collaboration entre organismes d'expression française et — pourquoi pas — de langue étrangère.

En insistant sur cette Communauté, ne perdons pourtant pas de vue les programmes de la TV

suisse d'expression allemande et italienne qui se trouvent dans une situation bien différente de la nôtre. En accord avec eux, il a été décidé de doubler — si possible — toutes les réalisations communes de la Communauté, en allemand et en italien, afin de faire bénéficier les spectateurs alémaniques et ceux de langue italienne de ces séries originales. D'autre part, les productions de la Télévision suisse alémanique et italienne sont doublées en français. Dès 1968, il sera possible de constater sur les écrans romands les efforts entrepris dans ce domaine.

La Communauté existe depuis 3 ans. Déjà maintenant elle peut établir un bilan très positif, ce qui est fort encourageant. Les engagements pris pour l'avenir paraissent importants mais ce sont seuls les spectateurs qui seront juges en la matière. Ils pourront confirmer si les efforts déployés par les responsables des stations francophones apportent réellement au programme un renouveau, spécialement en ce qui concerne les films de séries, et un niveau supérieur de la qualité. Tel est le vœu de ceux qui, dès le début, se sont penchés sur les travaux de la Communauté.

L'information en temps de conflits internationaux

Joël Curchod, directeur du Studio des ondes courtes de la SSR

Le Service suisse des ondes courtes ne nourrit aucune ambition particulière en temps de conflits internationaux, si ce n'est celle de poursuivre – avec d'autant plus de vigilance que l'actualité devient insaisissable – sa mission journalistique permanente. Définie en fonction des dispositions contenues dans la concession accordée à la SSR par le Conseil fédéral, la politique des Ondes courtes suisses en matière d'information est fondée sur le respect de l'auditeur, sur l'impartialité dans la relation des faits, ainsi que sur l'expression mesurée de toutes les tendances d'opinion nées de la diversité traditionnelle, culturelle, religieuse et politique de notre pays. La concession dit notamment que l'information diffusée par la SSR doit être «aussi objective, étendue et rapide que possible...»; il est également stipulé que les programmes ne doivent pas porter préjudice aux relations internationales de la Suisse, ni compromettre la sûreté intérieure ou extérieure du pays. Cette politique d'information n'a pas été conçue sans raisons précises: Elle a pour but de permettre au Service suisse des ondes courtes d'honorer dans les meilleures conditions possibles la mission qui lui a été confiée. «Les émissions sur ondes courtes doivent resserrer les liens qui unissent au pays les Suisses demeurant à l'étranger et contribuer au rayonnement de la Suisse dans le monde.»

(Concession, art. 13, al. 1). Après de nos compatriotes de l'étranger, tout d'abord. Nous avons le devoir de répondre à leur désir d'être constamment tenus au courant de la vie en Suisse d'une part et de la vie internationale vue de Suisse, d'autre part; mieux, il nous appartient d'entretenir, voire de susciter ce désir. Les Suisses du dehors constituent l'un des plus solides piliers de cette «présence de la Suisse dans le monde» à laquelle nous nous efforçons de notre côté, et fort modestement, de contribuer aussi. Comme l'a très joliment rappelé l'un de nos compatriotes de l'étranger (Louis-Albert Zbinden, Journées des Suisses de l'étranger, Lugano, 1967): «La Suisse, avant d'être une terre, c'est des hommes; et la Suisse existe partout où il y a des hommes.» Par conséquent, les Ondes courtes suisses se doivent d'être entendues aussi clairement que possible «partout où il y a des Suisses», et singulièrement là où les autres sources d'information auxquelles peuvent se référer nos compatriotes sont incomplètes, insuffisantes, suspectes, tardives ou inexistantes. Il est évident qu'un conflit international (comme d'ailleurs – dans une moindre mesure, en règle générale – les troubles intérieurs ou la simple présence d'un régime dictatorial), altère sensiblement la qualité de l'information et tend à en tarir les sources comparatives. Lorsqu'en outre les

Le «News service» des Ondes courtes suisses – plaque tournante des dernières nouvelles. Les informations en provenance du monde entier arrivent par téléscripteur, sont contrôlées avec soin et retransmises par ondes courtes sur tout le globe terrestre



communications deviennent problématiques, impossibles même, que le courrier n'est plus distribué et que les radios locales ou ennemies entonnent le chant de la propagande, nos programmes de tous les jours, semblables à eux-mêmes, deviennent un instrument infiniment précieux au service des Suisses de l'étranger, leur apportant sans délai, en une synthèse quotidienne qui les rapproche de leur pays, l'actualité nationale et internationale, les prises de position et les décisions gouvernementales helvétiques, les réactions de la presse et de différents milieux que concerne tel ou tel événement, ainsi que les messages d'intérêt général destinés aux communautés suisses de l'étranger.

Contrairement à la radiodiffusion pour auditoire géographiquement concentré et plutôt local, la radio sur ondes courtes ne peut se fonder sur le dialogue immédiat entre la station et ses auditeurs. Les distances et les événements imposent de fort longs délais parfois, jusqu'à ce qu'une lettre, un témoignage verbal viennent confirmer – ou contester – l'opportunité de nos efforts. En période troublée, comme le monde en vit hélas sans désespérer, d'Algérie à Cuba, de Cuba au Yémen, du Yémen au Viet-nam et du Viet-nam au Proche-Orient, notre radio sur ondes courtes en est le plus souvent réduite au long monologue de ses programmes quotidiens. Et ce n'est que plus tard que l'auditeur nous délivre une quittance. Avec mauvaise humeur quelquefois, ou avec reconnaissance, telle cette appréciation, parvenue quelques temps après que se fût calmé un récent conflit: «...Durant les événements qui viennent de bouleverser mon pays de résidence, notre petite communauté suisse, absolument isolée, n'a pu compter que sur vos émissions pour savoir ce qui se passait réellement ici et pour connaître ce qu'on en pensait ailleurs...».

En une année, le Service suisse des ondes courtes reçoit quelque trente mille messages d'auditeurs, dont moins de cinq mille seulement émanent de Suisses. L'essentiel de notre auditoire est en effet composé d'auditeurs étrangers, sympathisants ou curieux, auprès desquels notre «voix» bénéficie du crédit

dont jouit la Suisse dans le monde. Ce crédit, nous nous efforçons d'y faire honneur et de le confirmer, en prenant un solide appui sur les principes régissant notre activité. Notre position, au demeurant, n'est point toujours aisée, surtout en temps de conflits internationaux. Deux éléments, parmi d'autres, sont susceptibles de rendre cette position délicate: d'une part, le fait que nous ne sommes pas un organisme gouvernemental et que nous sommes par conséquent appelés à refléter, outre la politique officielle de la Suisse – traditionnellement neutre – l'état d'esprit qui règne dans notre pays et qui n'est pas forcément empreint d'une totale neutralité de sentiments; d'autre part, la dualité pouvant en certains cas apparaître entre ce qui sert l'intérêt de la Suisse et ce qui ressortit aux intérêts – légitimes – des Suisses de l'étranger. Ou encore, toujours à propos des intérêts de nos compatriotes dans tel ou tel pays: les réticences que l'on peut avoir à informer si l'on sait a priori que cette information, bien que conforme à notre éthique et à notre mission, est de nature à déplaire à un gouvernement abusif ou tout simplement susceptible à l'excès, et qui n'hésitera pas à envisager des représailles immédiates contre les Suisses établis dans son pays...

En tout temps, mais encore plus lorsque surgissent et se développent des conflits internationaux, nous devons pouvoir compter sur le dévouement, le sens des responsabilités et la faculté de juste appréciation de tous les collaborateurs de notre Service. S'identifier – ou être identifié – à un pays tout entier, même petit, et parler en son nom à des hommes des cinq continents constitue dans les circonstances propres à notre siècle un risque, en même temps qu'une lourde charge. Ce risque et cette charge, la SSR s'honore cependant de les assumer depuis une trentaine d'années, trente années durant lesquelles les ondes de Schwarzenbourg ont fait jour après jour le tour de la terre, avec le sentiment de faire honnêtement leur devoir, mais avec le regret de n'avoir encore jamais trouvé, au bout de leur rayonnement, un monde totalement en paix qui serait pour de bon, et sans tricheries, la Terre des Hommes.

Le monde ce soir

Un exemple de collaboration internationale dans le domaine de l'information radiophonique

Hans Lang, chef du ressort Informations internationales de la Radio DRS

Le monde semble, toujours davantage, se rapprocher. Les événements politiques et économiques qui surviennent en pays lointains peuvent, très rapidement, avoir autour de nous de profondes répercussions. La fermeture du canal de Suez, à la suite du dernier conflit au Proche-Orient, ses conséquences sur la facture de mazout et de carburant de l'Européen moyen.

Les techniques modernes de transmission ont essentiellement contribué à ce rapprochement. Elles coopèrent également à l'information rapide et circonstanciée sur tout ce qui se passe dans le monde. Ainsi la transmission de la parole sur de vastes étendues connaît aussi peu de frontières que celle de la musique ou de l'image; elle se laisserait même plus facilement réaliser. Au contraire de la compréhension et de la jouissance que procurent des représentations musicales ou visuelles, la réception de communications parlées, qui nous atteignent par-delà les frontières et les océans, est surbordonnée à une importante condition préalable: l'auditeur captant l'information doit être familier des langues étrangères.

C'est donc aussi une raison pour laquelle l'échange immédiat d'émissions parlées et notamment d'informations d'actualité de toutes sortes est beaucoup moins fréquent que la transmission de programmes musicaux à la radio et d'informations visuelles à la télévision. Pourtant, il y a, ici aussi, un exemple probant, celui notamment de l'information en langue anglaise diffusée à travers les pays du monde entier formant le Commonwealth, ou dans le cadre de la «Communauté radiophonique des pays de langue française». Egalement dans les pays de langue allemande, pour autant qu'ils reconnaissent, en politique, l'idée de l'Etat sous une forme démocratique — après avoir surmonté les inhibitions compréhensibles qui régnaient durant les années de guerre et les précédentes —, la collaboration des services radiophoniques s'est renforcée de façon réjouissante. Depuis 1963 existe le Groupe de travail pour l'information des émetteurs de langue allemande. Y sont représentés l'ARD (Communauté des sociétés radiophoniques de la République fédérale d'Allemagne), la Radiodiffusion autrichienne (ORF) et la Radiodiffusion de la Suisse alémanique et rhétoromane (SSR). Le but de cette organisation suffisamment souple, dont le travail n'est entravé par aucun statut, est l'échange d'informations et d'expériences pratiques entre les émetteurs des pays partenaires. Le groupe d'information est né d'une initiative suisse et représente sa quote-part aux efforts multiples déployés en faveur de la collaboration entre les stations de radio

au sein de l'Union Européenne de Radio-diffusion (UER).

Comme exemple des fruits que produit cette collaboration au bénéfice des auditeurs des pays participants, voici, examinées de plus près, les émissions internationales en direct: «Le monde ce soir». L'émission, déjà diffusée trois fois avec succès, est basée sur cette idée: exposer et commenter l'événement politique du jour dans son cours mondial, en une sorte de cliché instantané.

Ainsi, le 31 mai 1967 — donc la veille au soir du conflit israélo-arabe —, de 20 à 21 h., les émetteurs de la République fédérale d'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse alémanique furent commutés sur le même programme. A ce même moment, sept correspondants étrangers des émetteurs participants furent reliés par câble ou par ondes courtes avec le chef d'émission — en l'occurrence, ce jour-là, Willy Kaufmann, rédacteur au Studio de Berne de la Radiodiffusion suisse. Les auditeurs des trois pays entendirent ainsi un entretien spontané, immédiatement retransmis, dirigé de Berne, les voix de Rudolf Strasser (Autriche) à New York, Ulrich Schiller (ARD) à Moscou, Fritz Steck (Suisse) à Tokyo, Rolf Schloss (ARD) à Tel-Aviv, Peter de Mendelssohn (ARD) à Londres, Hans Laemmel (Suisse) à Paris et Rudolf Meyer (Suisse) à Bonn.

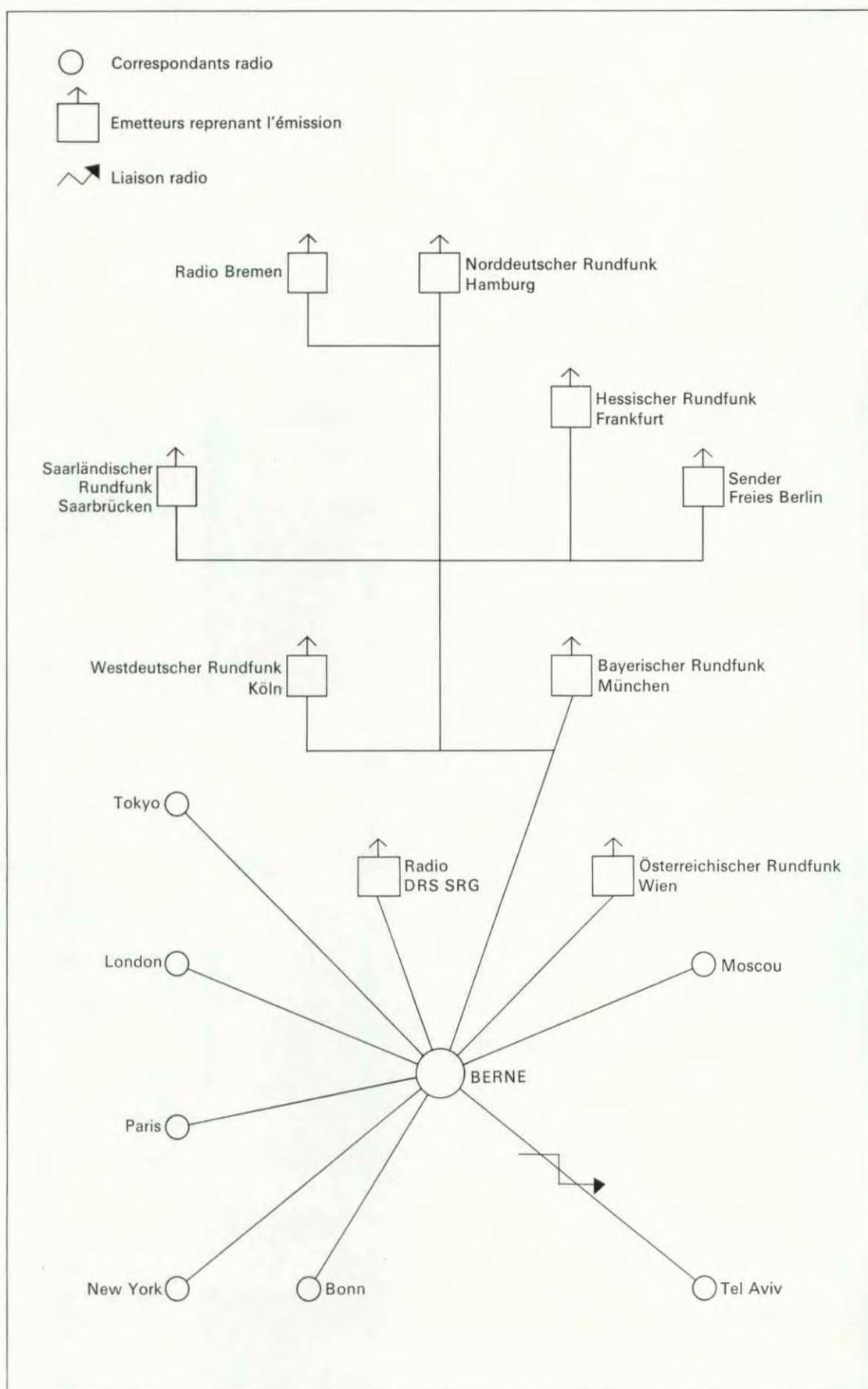
Grâce aux performances réalisées par la technique de retransmission, les observateurs politiques dans des continents lointains se sont en quelque sorte trouvés réunis en une table ronde symbolique et firent en sorte que, ce jour-là, les auditeurs furent pour ainsi dire présents eux-mêmes aux points brûlants de l'actualité mondiale. «Ce jour-là», car — alors que pour les auditeurs à leurs récepteurs et pour les correspondants au micro des studios des capitales européennes la journée était terminée —, à New York, il était midi, et à Tokyo sonnaient déjà les premières heures du lendemain!

Si, comme nous l'avons déjà dit plus haut, la retransmission d'émissions d'informations est relativement facile à réaliser, la technique joue cependant un rôle primordial pour qu'une émission telle que «Le monde ce soir» soit une réussite. Laissons la parole à M. Heinrich Schürmann, chef du Service technique du Studio de Radio à Berne:

«La mission qui fut assignée au service technique du Studio de Berne fut la suivante: établissement des liaisons entre le chef d'émission et les correspondants à New York, Moscou, Tokyo, Tel-Aviv, Londres, Paris et Bonn, de telle façon que chaque interlocuteur pût parler avec tous les partenaires et également entendre chacun d'eux.

Le Service des relations avec l'étranger de la

Schéma des lignes utilisées pour l'émission «Le monde ce soir»



«Le monde ce soir»: les fils conducteurs reposent entre les mains de Willy Kaufmann et de Heinrich Schürmann



La technique: trait d'union entre tous les continents



direction générale SSR s'occupa de la commande des lignes auprès des PTT suivant les indications du chef d'émission. Pour chaque participant, nous avions besoin de trois lignes: une pour la transmission des contributions parlées des postes extérieurs au centre technique de Berne, une ligne de retour par laquelle le correspondant pût, sur le poste extérieur, entendre les autres participants, et une ligne pour les communications de service entre techniciens.

Toutes les liaisons furent assurées par câble à l'exception de Tel-Aviv. La radio israélienne utilisa spécialement pour cette occasion un émetteur à ondes courtes. Les lignes de Tokyo furent relayées par le Canada et Londres, car la voie par ondes radio ne se prêtait pas à ce relais. Avec Moscou, il suffit d'établir une ligne téléphonique à quatre fils qui fut partagée, au service d'amplification de Berne, afin de posséder une ligne aller et une ligne retour.

Les préparatifs dans les locaux de commutation à Berne entraînèrent quelques difficultés. Ainsi, par exemple, une ligne à modulation auxiliaire dut être connectée du service d'amplification de Berne au studio, parce que les lignes existantes ne suffisaient pas. Au pupitre Multiplex, nous avons augmenté de six à huit les entrées, pour parer à toute éventualité.

Afin de rendre possible la reprise de l'émission par les émetteurs allemand et autrichien, une liaison fut établie en direction de Munich, une autre en direction de Vienne. De Munich, l'émission fut alors retransmise aux autres stations allemandes de radiodiffusion. Du fait que nous avions insuffisamment de lignes de sortie à disposition, la modulation en direction de Munich et Vienne a dû être assurée par le service d'amplification.

Le 31 mai, à 19 h. 30, eut lieu un essai d'audition. Les correspondants s'annoncèrent ponctuellement les uns après les autres au chef d'émission, et à 20 h. les émetteurs de l'ARD et de la Radiodiffusion autrichienne étaient commutés à notre réseau d'émission. Le speaker pouvait lancer son annonce.»

Des émissions de cet ordre ne sont pas seulement des témoignages d'une heureuse volonté de collaborer par-dessus les frontières des Etats — non seulement en considération des frais très élevés, à partager, d'installation des câbles téléphoniques — mais elles rendent accessible à l'auditeur, dans son plein sens, la représentation d'un «seul» monde où se joue, de plus en plus, toute notre existence.

La radio e la stampa

Dott. Stelio Molo, direttore della Radio svizzera italiana

Un'inflessibile selezione naturale sembra minacciare la sopravvivenza della stampa quotidiana in ogni angolo del mondo libero, specie di quella più seria. 463 giornali sono scomparsi in Occidente negli ultimi vent'anni, e in alcuni paesi come l'Inghilterra i decessi vanno prendendo il ritmo di un'epidemia. A un'analisi approfondita del fenomeno ha dedicato quest'anno i suoi lavori il Congresso dell'«Istituto Internazionale della Stampa», tenutosi in giugno a Ginevra. Era prevedibile che radio e televisione vi figurassero come le cause più gravi e storicamente ineluttabili.

Ridotte dai relatori a meccanismo sorto a inghiottire ormai la gran parte delle entrate pubblicitarie a danno della stampa, radio e televisione sono state viste ancora una volta come un unico e dominante pericolo. È così sfuggita all'analisi la particolare situazione in cui si trova oggi la radio, nei confronti della stampa quotidiana come della stessa televisione. Una situazione di crisi meno drammatica forse, giacché in nessun paese del mondo la radio rischia di morire, ma non priva di fondamentali analogie con l'altra.

In una civiltà dove l'immagine torna a essere la forma prevalente di linguaggio prima che il più diffuso bene di consumo, la radio e la

stampa quotidiana si trovano entrambe a dover scegliere tra una ardua fedeltà alla loro vocazione originaria, che è quella di diari perennemente aperti dell'anima di un paese, e un adattamento che può essere soltanto una degradazione. Se i quotidiani hanno di fronte l'esempio dei settimanali scritti con il magnesio, dispensatori di nuove e mediocri mitologie ma forse appunto per questo largamente nutriti dalla pubblicità, la radio, sia o non sia disponibile per legge a questa linfa finanziaria, rischia di trasformarsi in una pura quinta musicale alternata a notizie telegrafiche: in una terapia appena avvertita, come ha notato Dino Origlia durante un recente dibattito della RSI, di quel crescente terrore che ha l'uomo d'oggi di restare solo.

Decadute a «musica più notizie» le più antiche e potenti radio del mondo, quelle americane, ci si può perfino domandare se resistere a questo ordine di cose non equivalga a protestare contro la storia, le matematiche o le maree. Certo, le possibilità di un'azione isolata per correggere o per recuperare un certo costume anziché per servirlo non sono ormai neppure misurabili, considerati i ritmi e la moltitudine degli stimoli che condizionano la psicologia collettiva.

Ma il pessimismo è anche, quasi sempre, la conseguenza di una visione parziale: e a

La stampa, ospite della radio: spesso i giornalisti partecipano alle emissioni



nostro avviso qualche indicazione più rasserenante circa le strade che restano aperte alla radio, come ai quotidiani, può emergere proprio da un confronto più approfondito delle recenti esperienze di questi due mezzi. Di là di ogni polemica, per i giornali e la radio è forse venuto il momento di passare a un ampio, sistematico e comune riesame delle loro funzioni complementari, delle possibilità di affinarle e orientarle in azioni concordi: in breve, delle ragioni che rimangono alla pura parola per far presa sull'uomo d'oggi, in ogni ora della sua giornata.

Per gli stessi motivi che lo rendono incapace di isolarsi, di perdere anche per breve tempo il contatto con un contesto sociale da cui proviene gran parte della sua personalità e che lo rassicura, questo uomo ha anzitutto un'insaziabile sete di sapere tutto ciò che gli accade attorno. L'accelerazione della storia, d'altra parte, continua ad abbreviare la vita delle notizie e produce un adattamento anche biologico al loro moltiplicato consumo. Per gran parte della sua esistenza sempre più virulenta ed effimera, la notizia non può essere quindi che parola, e costituisce il dominio essenziale dei quotidiani e della radio. Che nessuna concorrenza strumentale possa sussistere in questo dominio tra i due mezzi, ma che al contrario essi si integrino secondo una naturale divisione di parti, è stato osservato anche al congresso di Ginevra.

La radio, è detto, è l'onda d'urto dell'informazione: ci porta l'essenza di tutto ciò che accade alla velocità della luce e dovunque siamo. Il quotidiano, poche ore più tardi, ne è la scia: vale a dire il commento, l'immagine già rifratta attraverso molteplici sensibilità e culture, inserita in una particolare visione del mondo. Potremmo quindi osservare che la radio e i quotidiani operano in due dimensioni diverse: la radio nel tempo, i quotidiani nello spazio. La notizia ricevuta dalla radio si perde immediatamente nel circolo dei nostri pensieri, quella pubblicata dai giornali diviene anche un «oggetto» che si presta a essere esplorato più volte, a passare di mano, a stimolare il confronto delle previsioni e delle idee.

Dipingere il lettore-ascoltatore medio come una coscienza sulla quale il fiume delle notizie si limiti a scorrere via non sarebbe molto esatto. Le apprensioni manifestate a Ginevra sul destino della cosiddetta stampa «impegnata», quella che interpreta la realtà quotidiana tenendosi più rigorosamente fedele a una ideologia, non dovrebbero far dimenticare la maggiore scoperta compiuta dai grandi giornali occidentali dal dopoguerra in avanti:

l'esistenza di un largo pubblico che desidera soprattutto capire, orizzontarsi, che chiede problemi e non emozioni.

In risposta è nato un giornalismo tanto lontano dal bello scrivere «vieux style» quanto dal linguaggio-flash dei moderni rotocalchi popolari. Un giornalismo analitico, razionante fino a una sorta di ingegneria informativa, articolato in viaggi di idee che si spingono parecchio al di là dell'orizzonte di tutti i giorni: si pensi solo all'inchiesta dal titolo nietzschiano «God is dead?» che Time ha svolto clamorosamente in America lo scorso anno. Assai più che nel dominio della notizia, la parola ritrova qui uno dei suoi valori essenziali, non sostituibili con l'evidenza o, per usare l'espressione di moda, la pura fenomenologia dell'immagine: a sua virtù di chiarire, di organizzare i pensieri, di far dominare una realtà apparentemente disordinata. Di far dire, come accade al termine di una conversazione fra amici: «Sarebbe bello andare avanti a parlarne per un mese.»

I giornali e le riviste che hanno saputo intuire per primi questa esigenza sotterranea, non ci risulta che siano oggi seriamente minacciati dalla crisi. Sono anche, e non ci pare un caso, i più liberi da precisi vincoli ideologici, i più inclini per natura a quell'empirismo sistematico che va forse rivelandosi l'unica ragionevole bussola, di fronte a una storia che sembra cambiare continuamente il suo gioco.

Ma anche la radio, dal canto suo, può confermare la validità di queste esperienze. Nulla è forse ingannevole, nel nostro campo, quanto quelle graduatorie globali di gradimento, per generi di trasmissione, che alcuni enti pubblicano nei loro annuari. In realtà, la risposta del pubblico al giornalismo radiofonico non immediatamente informativo, che quelle graduatorie collocano a mediocri livelli, è ogni volta decisa dall'argomento. E vi sono sempre dibattiti, inchieste, documentari in grado di trattenere l'attenzione di molta gente fino nel cuore della sera.

Al contrario di chi giudica l'ascolto quotidiano ormai per natura «occasionale e disattento», pensiamo che questa sia anche per la radio una delle vie maestre da tentare: e nessun'altra, certo, può aprire al dialogo con i quotidiani prospettive più interessanti e imprevedute.

C'è anzitutto un problema che ogni radio deve risolvere: quello delle ore serali, che sembrano diventate il Far West del video. È per tutti il momento della massima passività mentale: non già perché si sia «stanchi di problemi»,

La parola, il suono, l'immagine – la stampa, la radio, la televisione si completano. La scelta è molteplice e ricca



come si suol dire, ma perché la nostra attenzione richiede ormai sollecitazioni troppo forti per risvegliarsi e le immagini in movimento offrono di norma proprio il contrario, l'assoluzione di un sogno a occhi aperti.

La radio, in questa parentesi, ha da scegliere fra due soluzioni: cullare nella musica, per chi la preferisce, quella medesima passività; o cercare di romperla con appelli di eccezionale forza ai nostri interessi assopiti. È probabile che, in questo superiore agone, essa abbia ancora più d'una carta da giocare. Può, ad esempio, collegarci con alcuni dei quaranta o cinquanta personaggi che i giornali ci rivelano come arbitri del futuro del nostro continente, quando ne esplorano le vie delle scienze, delle arti, dell'industria o del pensiero morale. Può farli discutere fra di loro, e trovare il modo di farci partecipare personalmente al dialogo. Può così suscitare

parole, dichiarazioni a sorpresa che costituiscono di per sé degli avvenimenti, e nuova materia per le prime pagine dell'indomani. Può riaccendere perlomeno in casa nostra quella conversazione non banale che la depressione reattiva della sera esclude, col surrogato del sogno a occhi aperti.

È certo una strada difficile, e può darsi che per seguirla oggi con successo occorra possedere una straordinaria riserva di libertà e disponibilità delle idee. Ma forse è proprio ciò che distingue più d'una tipica radio europea, per lo stesso fatto di essere un ente pubblico e di doversi tenere a un particolare obbligo di obiettività, ponendosi al di sopra e quindi al di là di tutte le ideologie politiche. Per riprendere il discorso dianzi accennato, può darsi che con un simile atteggiamento la radio possa anche contribuire a indicare alla stampa «impegnata», specie a quella minore, la sola

chiave che forse potrebbe aiutarla ad aumentare la sua penetrazione e a uscire dalla crisi: non già l'abbandono delle proprie ideologie, il qualunquismo, la rinuncia alle tradizioni. Ma neppure una chiusura troppo rigida entro schemi interpretativi che il tempo va ineluttabilmente modificando.

Non sarà inutile, a informazione del lettore, concludere questo excursus generale con la proposta particolare di Radio Monteceneri al problema dei rapporti tra la radio e la stampa. Se il pubblico degli ascoltatori è molto diviso sull'introduzione della pubblicità al microfono (prevalgono gli avversari, che temono la noia degli slogans iterati, mentre non pochi amici di una radio creativa sognano all'apporto di mezzi e quindi al potenziamento generale dell'offerta sonora) gli uomini dei programmi, consci del fatto che fino al 1974 il problema comunque non si porrà, hanno instaurato da gran tempo un regime di pacifica convivenza, anzi, di collaborazione.

Si pensi all'«unicità» della radio (che non può contraddirsi, che deve mirare a darsi un volto ben preciso, che, guidata dalla sua vocazione di informare le opinioni, ha insomma operato la sua scelta, che è l'obiettività) e

si ponga mente alla varietà, alla molteplicità dei giornali: organi di confessioni e partiti politici divisi, di categorie sociali e di interessi ben differenziati, i giornali (anche quelli che si definiscono «indipendenti») recano sempre nel concerto del Paese voci e opinioni disparate (né mancano voci ed opinioni avverse alla radio: ma la radio, si sa, non è stata fatta per diffondere critiche di forma o di sostanza sui giornali...).

Ebbene, le voci e le opinioni del cosiddetto «quarto potere» interessano moltissimo gli uomini della radio. Ed ecco che questa ha chiamato i giornalisti al microfono: quotidianamente un direttore di giornale ci reca la sua opinione in «Cronache d'oggi»; spesso si tengono dibattiti e tavole rotonde esclusivamente tra giornalisti; hanno avuto e avranno luogo conferenze stampa a ogni varo di programmi nuovi; la stampa riceve l'elenco completo dei programmi e, sovente, informazioni e comunicati che rendano al lettore più completo l'ascolto di qualche impresa d'eccezione. Un clima, insomma, integrativo concorrenziale: tale è, secondo noi, il destino naturale dei grandi mezzi moderni di informazione.

L'auditeur jugera

Jean-Pierre Méroz, directeur de la Radio suisse romande

Nous empruntons ce titre à une série d'émissions dramatiques diffusées par la Radio suisse romande et qui reconstituent de célèbres procès.

Pourquoi? Parce que, si nous avons évoqué au cours des années dernières, les structures nouvelles de la radio sonore, si nous avons parlé abondamment de réorganisation et de reconversion, il n'en demeure pas moins que l'auditeur est toujours au premier plan de nos préoccupations.

En définitive, l'auditeur reste le juge, le critère de nos programmes envers lesquels il manifeste d'autant plus d'exigences, qu'ils pénètrent dans la maison des hommes ou dans leur intimité en tous lieux, grâce au transistor.

Le public va au-devant des autres arts: il se rend au théâtre, à l'opéra, au cinéma, à des expositions. Il paie chaque fois son billet et son entrée. Il a fait préalablement son choix et il en attend une joie.

Inversément, l'auditeur qui ouvre son récepteur exige de la radio une compagnie adaptée à son humeur du moment. Celle-ci fait partie de ses meubles, de ses objets familiers, de ses habitudes.

L'auditeur juge

Il tourne le bouton pour entendre de la musique: on parle. L'auditeur estimera que «cette radio parle toujours». . . Il veut du folklore: il reçoit du Stravinsky. Sa contrariété le poussera à proclamer «qu'il n'y a que de la musique moderne». . .

Il s'attend à trouver des informations, mais sa montre avance. Il tombe sur des résultats sportifs. Furieux, il en déduira que «l'antenne est envahie par le sport». . .

Nous exagérons? A peine. Nous connaissons les réactions du public, par l'intermédiaire de ses lettres et de ses téléphones. Il nous arrive aussi d'être auditeurs et d'obéir aux mêmes mobiles psychologiques. Jadis, nous admirions le miracle qui consistait à recevoir, par le jeu d'un bouton, des concerts, des sons, des voix amies.

Aujourd'hui, influencés que nous sommes par tant d'autres découvertes, nous devenons plus impulsifs que sélectifs et nous demandons à notre transistor d'être à notre service. Si nous sommes déçus dans notre attente, nous généralisons nos reproches, nous nous en prenons aux gens de radio, et nous oublions que rien au monde ne se fait sans un choix préalable.

L'auditeur juge sans appel. Il ne recourt pas à l'indulgence.

L'auditeur-critère

L'auditeur, en définitive, a raison d'être sévère. Son exigence est le stimulant de

l'homme de radio, la réussite d'un programme dépend essentiellement de l'accueil que lui réserve le public. Et ce public est multiple, divers. Il peut être selon les heures d'écoute majoritaire ou minoritaire.

L'écoute ambulatoire implique un programme conçu en fonction des services qu'il peut rendre à l'auditeur. L'établissement d'un plan saisonnier, ou annuel, requiert une connaissance de la sociologie appliquée, c'est-à-dire des habitudes de vie du public. C'est particulièrement vrai pour les émissions de la journée, du matin à la fin de l'après-midi, où tour à tour au public majoritaire de sept heures du matin, succède celui de l'automobiliste, de la consommatrice, de la maîtresse de maison, et à celui majoritaire aussi de treize heures, l'auditoire féminin, les isolés, puis les étudiants et les jeunes, qui reçoivent des émissions qui leur sont particulièrement destinées.

Ce processus pourrait s'étendre à la soirée; cependant, nous savons qu'en Suisse de nombreux auditeurs ne sont pas encore téléspectateurs; la radio demeure donc pour eux plus qu'une compagnie et qu'une présence sonore: la source d'un enrichissement intellectuel, une évasion, une culture. La tradition consistant à consacrer les soirées à des œuvres dramatiques du grand répertoire, à des concerts symphoniques et de musique de chambre, à la retransmission de spectacles lyriques, d'une pièce policière, ainsi qu'à des galas de music-hall et de variétés, a donc été maintenue.

Pour beaucoup de personnes âgées, ainsi que pour les familles résidant dans des endroits géographiquement décentrés, le poste de radio constitue aujourd'hui encore un pôle d'attraction. Nos programmes épousent cette connaissance des habitudes. Il est impossible de faire de la radio en marge de l'auditoire, ou de vouloir aller à contre-courant d'une évolution. Notre moyen d'expression est résolument dynamique. Il doit constamment s'adapter aux changements subtils qui font qu'une société se transforme. L'auditeur reste donc le critère absolu, capable de muer une émission théoriquement bonne en échec. Sans lui, aucune réussite n'est pensable. De même qu'à la meilleure scène il faut un public, il faut à un programme une audience.

L'auditeur et ses réactions

Le profane interroge volontiers les responsables de la radio sur les critères qui leur permettent d'apprécier l'opinion publique. Ces critères sont simples, en vérité: lettres, téléphones, réponses aux concours, contacts directs avec l'auditeur.

Nous prendrons tout d'abord l'exemple de ce contact direct.

Angèle Golay (1901–1967). Cette femme fine et cultivée était connue, en Suisse romande surtout, sous le pseudonyme de «Hortense» et appréciée par les auditeurs de tout âge. Le 1^{er} juin 1930, elle fut engagée comme première «speaker» de la Radio suisse. La Radio suisse romande, en particulier, a perdu en elle une collaboratrice aux talents multiples, et un grand nombre d'auditeurs regretteront de ne plus entendre la voix d'une amie, d'une confidente



Il y a quelques mois, pour contribuer à une action de solidarité en faveur de la ville de Florence, nous fûmes conduits à organiser une vente aux enchères sur les ondes, un samedi après-midi. Cela se déroulait au printemps. Nous pouvions nous demander qui, à ce moment de la semaine et à cette heure de la journée, pourrait participer à cette vente. Or, de lieux géographiques fort divers, de milieux différents, d'hôtels et de maisons privées, des auditeurs, des auditrices s'annoncèrent, jouèrent le jeu, et cette vente connut un grand succès. Cet exemple prouve qu'il y a toujours des auditeurs pour participer à une campagne, à un concours ou à un jeu lorsqu'on sait les intéresser et rendre la radio humaine. Beaucoup d'entre eux – et non des moindres – écrivent ou téléphonent pour manifester leurs

opinions, leurs sentiments. Cette communication avec le grand public est heureuse parce qu'elle permet d'établir un lien avec ce que les anglo-saxons appellent les «mass-media». Dans ce flot de témoignages, des critiques bien sûr. L'amateur de théâtre, de musique ou de variétés trouvera toujours une carence à nos prestations dans le domaine auquel il s'intéresse particulièrement; mais aussi beaucoup de compliments et de lettres infiniment émouvantes.

A de nombreux auditeurs, nous servons de famille. Ils écrivent à la direction, ou à tel ou tel collaborateur dont ils suivent fidèlement l'émission, non seulement pour exprimer leur opinion, mais aussi pour leur confier parfois le plus précieux d'eux-mêmes: leur état d'âme, leur vie de tous les jours, en espérant que nous pourrions leur apporter un encouragement et peut-être même une solution à «leur problème».

Nous recevons ces lettres avec intérêt et nous estimons de notre devoir d'y répondre. Car, si l'auditeur juge, il devient souvent l'ami d'une radio de bonne compagnie.

Certaines communications, évidemment, relèvent du simple renseignement, qu'il s'agisse d'un disque, d'un nom, d'un livre. Certains prennent la radio pour une boîte à lettres, pour une agence de renseignements, de placement ou d'information.

Mais nous sommes surpris de constater aussi que nos auditeurs soient toujours prêts à venir en aide à des personnes interviewées qui se trouvent en difficulté, si on sait utiliser un langage vrai: celui de la simplicité.

Ne parlons pas ici de la «Chaîne du bonheur» qui ravive chaque fois, et pour des causes diverses, le sens de la solidarité humaine. Ainsi, la radio prend une nouvelle dimension: elle constitue un lien permettant aux êtres humains de se manifester, de se rapprocher, de se répondre.

La radio sonore culturelle, artistique, quotidien d'information, dispensatrice d'enseignement, qui satisfait chez l'auditeur son goût d'apprendre et son besoin de rêver, prend alors sa mesure la plus généreuse. Au-delà des moyens de communication, elle se révèle humaine, créant ainsi des contacts avec des hommes et des femmes qui, sans elle, seraient demeurés à jamais étrangers.

De l'information politique

Paul Vallotton, directeur du Studio de Radiodiffusion à Lausanne

Questions

Le Suisse ne s'intéresse pas à la vie publique, il vote mal, il s'abstient...

Bien-être, confort, matérialisme sous toutes ses formes, sont responsables de ce laisser-aller...

La stabilité des institutions, l'absence de conflit grave, la présence des représentants des grands partis dans les pouvoirs exécutifs suppriment toute opposition véritable...

Les Suisses ont abusé de l'exercice de la démocratie; lassés, ils n'en usent plus...

La liberté d'expression est presque devenue la liberté de se taire...

Nous n'y changerons rien, car plus ça change et plus c'est la même chose... On m'a trop dérangé; tout va bien, tout seul et sans moi... etc.

Ces phrases nous les avons toutes entendues et d'autres encore qui devaient expliquer le phénomène de l'abstention civique.

Mais il est de plus une affirmation souvent répétée: Presse, radio et télévision informent peu ou mal le peuple suisse et portent une grande responsabilité quant à son intérêt décroissant pour les affaires du pays.

Qu'en est-il réellement?

L'information n'a jamais été aussi volumineuse, aussi rapide qu'aujourd'hui. L'est-elle trop pour retenir l'attention?

Pourtant 2 milliards d'hommes demeurent mal informés sur notre planète. On ne saurait raisonnablement leur associer les Suisses. Et, s'il est vrai que nos compatriotes votaient mieux autrefois, ce n'est pas l'apparition de la radio, puis de la télévision, qui les a détournés des urnes. Ce n'est pas l'information de plus en plus poussée, de mieux en mieux faite, qui les écarte de la vie civique.

Alors?

Y a-t-il réellement une relation entre l'information et l'abstention? Peut-être, mais dans quelle mesure?

Quel est le Suisse, qui, désireux d'être informé, peut honnêtement dire qu'il est mal renseigné par ces trois moyens d'expression complémentaires que sont la presse, la radio et la télévision?

Mais, le Suisse a-t-il le désir d'être informé, de participer à la vie civique?

Là, le doute pour le moins est permis.

Quoi qu'il en soit, il ne saurait être question d'intéresser sans bien informer. L'homme politique et le journaliste le savent.

De l'homme politique

L'information dont nous parlons ne se conçoit pas sans lui, mais est-il prêt à la faire, est-il capable d'utiliser les moyens modernes d'expression?

Reportage radiophonique sur les élections fédérales de 1967. A droite, debout, M. Heinz Roschewski, chef du département de l'information à la Radio de Suisse alémanique. Au micro: Walter von Kaenel



Il faut bien constater que souvent il est trop réticent et qu'il arrive que son message ait quelque difficulté à franchir «la rampe» ou «le mur du son».

La tribune qui lui est offerte est celle de la chronique, de l'entretien, du débat, et la meilleure formule, en radio comme en télévision, demeure l'affrontement face à face de deux ou plusieurs personnages.

Or, l'homme politique de chez nous n'aime guère le débat. Pourquoi courir des risques, quand la lecture d'un texte ennuyeux est si simple? Il redoute que le combat soit dangereux pour lui et confus pour l'auditeur.

Cependant il n'est pas seul responsable. Les directeurs de programmes lui donnent-ils l'occasion de pratiquer souvent l'exercice de l'information dans des conditions très favorables?

En vérité, l'ordonnance des émissions est de nature à créer le mécontentement d'un certain homme politique.

Il y a celui qui se voudrait appelé et ne l'est pas.

Il y a celui qui est appelé, ne devrait pas l'être et ne le sera plus.

Il y a aussi celui qui, appelé, s'exprime mal, ne parvient pas à dire ce qu'il sait, parce qu'il connaît un jour néfaste, et en veut désormais au directeur du débat, à ses interlocuteurs, à la radio et à la télévision.

C'est ainsi qu'au fil des années, il risque

d'advenir que le cercle des causeurs émérites se resserre. Pour le praticien de la radio, de la télévision, il est plus simple de convoquer les personnages dont il est sûr qu'ils feront ensemble une bonne émission.

Alors les personnalités politiques rompues à l'exercice du débat sont fatalement peu nombreuses, car chacun sait que le virtuose naît de l'exercice répété.

Aujourd'hui, on se préoccupe de donner des leçons aux néophytes. Mais, les petits trucs techniques appris, il n'est pas de cours qui puisse susciter le brillant parleur, comme le captivant reporter.

Il est certain toutefois que la «forte personnalité», l'homme dont l'autorité, la conviction et le talent n'échappent à personne, se fera toujours entendre.

Alors, les «fortes personnalités» seraient-elles rares?

Il se pourrait aussi.

Songons donc à susciter ces parleurs aujourd'hui encore inconnus, avec le concours des hommes de l'information.

Du journaliste

Il a dû s'adapter au rythme moderne et à la masse énorme des informations.

Emporté par le flot des nouvelles qui appartiennent à tous les domaines de l'activité

S'agit-il d'un show ou d'information par l'image? Problème crucial de l'information télévisée. — Le studio installé au Palais fédéral



humaine, a-t-il assez de temps pour se consacrer à une action, qui n'est pas celle d'un jour d'élections ou de votations, mais de tous les jours de l'existence politique du pays? Participe-t-il, comme il le devrait, d'une manière permanente, à la vie et au progrès de la nation?

On voudrait en être absolument sûr. Perfectionnement et documentation doivent être le souci constant de l'homme de l'information, conscient de son rôle de dispensateur de connaissances, au service de tous. Qu'il appartienne à la presse écrite, parlée ou télévisuelle, le journaliste est un véritable éducateur qui porte, dans le domaine politique en particulier, une responsabilité dont il doit connaître parfaitement le sens.

Ita est

Une émission de radio ou de télévision ne saurait faire le printemps d'une ère nouvelle. Elle serait même plus incapable que le tam-tam d'entraîner un servum pecus aux urnes pour un oui, pour un non. Mais peut-être la voix d'une sirène du micro saurait-elle convaincre les oublieux, les tièdes, d'accomplir leur devoir civique.

Quelque effort que nous fassions, nous ne pourrions mettre en mouvement celui qui n'a aucune envie de se déranger, pas plus que nous ne réussirions à conduire à une confé-

rence, au concert, au théâtre, celui qui se trouve très bien assis devant son récepteur de télévision.

Et même si le facteur venait à domicile recueillir les bulletins – quelle utopie – l'abstention demeurerait innombrable.

Qu'importe! Ne nous lassons pas, expliquons, commentons, rappelons, en un mot informons: songeons aux jeunes, cherchons à les intéresser, sans pour cela passionner artificiellement le débat; invitons nos auditeurs à faire la chaîne tous ensemble, car le pays en vaut la peine!

Persuadons-nous que la voix clamante ne parle pas en vain, même si elle s'adresse aux foules du désert.

Mais sachons bien que, même dans le cas très hypothétique où notre information remporterait un jour tous les suffrages, le plus fortuné des candidats ne saurait connaître ce sort.

«Je suis l'élu du 5% du corps électoral», me disait après son succès – il était le premier – un conseiller d'Etat ami. Et pourtant ledit corps vote plus volontiers pour un homme que pour une idée. Que pensait donc le 95% restant, tolérait-il simplement l'élu, s'était-il trouvé éloigné des urnes par ses loisirs ou manifestait-il sa confiance par l'abstention? Un peuple heureux n'a pas d'histoires. Oui, mais un peuple comme le nôtre devrait, avec le concours de tous les siens, hommes et femmes, se faire une histoire.

Il dibattito televisivo

Grytzko Mascioni, produttore alla Televisione della Svizzera italiana

Il ciclo di trasmissioni «Prospettive tv» intendeva indicare le prospettive della tv nei diversi settori. Intervenero a questa puntata della trasmissione che trattò il tema «La tv oggi e domani» lo scrittore Riccardo Bacchelli, il direttore della TSI, Franco Marazzi, Ugo Pirro, romanziere e sceneggiatore, Luciano Bianciardi, scrittore e critico televisivo, Carlo Silva, critico televisivo e umorista, Stelio Molo, direttore della RSI. Di spalle, il realizzatore Grytzko Mascioni.

Ultima ad essere in un certo senso legittimata, quale forma tra le altre tipica di un programma televisivo, può senza dubbio essere considerata la trasmissione del cosiddetto dibattito televisivo. Si opponevano a una tranquilla accettazione del genere, viete considerazioni a proposito dello *specifico* televisivo, che aduggiavano la prima giovinezza del mezzo, come già a suo tempo era accaduto, con immancabile regolarità (la regolarità, vorremmo dire, delle malattie dell'infanzia), per il famoso equivoco *specifico* filmico, e il non meno famoso *specifico* radiofonico. Sterili polemiche pretendevano fosse dato, con evangelica equanimità, alla radio ciò che era della radio, alla carta stampata ciò che era della carta stampata, e alla televisione, quello che era della televisione. Come al solito, la realtà, con l'implicita concretezza del suo buonsenso, superava l'inutilità di questi

discorsi, e se era il caso che certi argomenti dovessero essere dibattuti di fronte al pubblico dei telespettatori, che aveva il pieno diritto di disinteressarsi di astrusi problemi di linguaggio e di pretendere invece una compiuta e obiettiva informazione, il dibattito finiva sempre per trovare, alla televisione, il momento della sua realizzazione. Non solo: ma la più varia esperienza internazionale, portava a concludere che raramente era stato possibile trovare uno strumento di più civile e immediata e proficua estensione della conoscenza di determinati problemi — e soprattutto di problemi controversi e ancora in cerca di soluzioni definitive e unanimemente accettate —, conciliando le esigenze di una «presa» emotiva, razionale, e spettacolare, con quelle di un leale rispetto per l'esposizione delle più diverse e spesso persino opposte tesi espresse dall'opinione pubblica. Uno stru-



mento, perciò, innanzitutto, democratico: ma anche, uno strumento funzionale, e se ben manovrato, capace di produrre risultati avvincenti. Così, se aggiungiamo che proprio nel caso che meglio possiamo esemplificare, vale a dire quello del programma della Televisione Svizzera di lingua italiana, altre conseguenze positive e caratteri particolari del dibattito televisivo possono essere rilevati, non sembrerà forse superfluo estendere questo discorso introduttivo a più specifiche e chissà, anche abbastanza stimolanti considerazioni. Innanzitutto, va detto che per dibattito qui si intende in senso lato lo scambio di opinioni espresse da determinati personaggi raccolti e messi a confronto contemporaneamente, e in grado di liberamente parlare ascoltare e reagire, di fronte alle telecamere, senza altra limitazione che quella ovvia del tempo messo loro a disposizione.

Da ciò subito discende che il campo operativo del dibattito non ha praticamente preclusioni, e che per sua natura può essere utilizzato nell'ambito dei programmi culturali o politici, educativi o informativi, sportivi o persino di svago, perchè nulla vieta che comici o cantanti diano vita a discussioni intese come spettacolo: basta insomma che ci sia qualche argomento sul tappeto, e qualcuno disposto ad affrontarlo.

Ma ancora, emerge una necessità di libertà, una esigenza di immediatezza, che garantiscano al colloquio pubblico la sua efficacia di strumento di testimonianza mai artefatta. Così, il dibattito ideale, è una trasmissione che dovrebbe vivere nell'attualità assoluta della ripresa diretta: e opponendosi a ciò, talvolta, irrimediabili esigenze d'ordine pratico (tanto per fare un esempio: la concreta possibilità di fare incontrare tutti i partecipanti, secondo una convergenza delle diverse e rispettive disponibilità, eccetera), non dovrebbe mancarle il rimedio almeno della non adulterazione del programma registrato: vale a dire, il rifiuto di ogni taglio, rifacimento, o comoda e falsificatrice correzione, e così via. Questi criteri fondamentali, sempre seguiti dalla TSI, hanno garantito ai nostri dibattiti un carattere di genuinità spesso unica — considerati i costumi altrove in voga —, e con essa, la possibilità di uno sviluppo sempre più vivace dell'enorme intrinseca vitalità del genere, sia come significato, sia come forma. Cominciamo da questa: e osserviamo che a un dibattito ben condotto, e ripreso con sensibilità, inquadrato dallo spirito di osservazione e dalla vigile attenzione di un realizzatore televisivo capace, nessuno potrà negare i caratteri di una rappresentazione spontaneamente teatrale, nel senso che è certo possibile graduare e sottolineare effetti e chiaroscuri, scene e controcene, secondo criteri che non escludono mai scelte

di tipo indubbiamente estetico. Si tratta di un valore marginale del dibattito, certo: ma non così trascurabile da proibirci di essere lieti di constatarne la presenza. Una presenza, per di più, che legittima anche in senso morale la trasmissione televisiva: vero è, infatti, che quello che più conta, è la parola: ma a farsi testimonianza del pensiero genuino, dell'atteggiamento emotivo di un dialogante, nessuno potrà dire che essa sia sufficiente, dal momento che un gesto di stizza, un moto di rallegramento, di assenso o di dissenso, valgono anch'essi come spie di verità, e come tali possono essere raccolti solo dall'occhio televisivo. Un essenziale «di più» che alla radio, per esempio, o al giornale, è negato (ma non si cita qui il caso per diminuire quei mezzi, che hanno altre possibilità: ad esempio il tempo, o l'estensione, o la possibilità di lettura e verifica, nel segno delle diverse peculiarità, che legittimano la pacifica coesistenza di ogni strumento di informazione o comunicazione).

Caratteri generali, fondamentali: visti nel contesto di una più specifica esperienza, essi rappresentano la piattaforma di base sulla quale è stato più volte possibile edificare un rapporto di schietta collaborazione tra televisione e pubblico. Non sono mancate memorabili trasmissioni, che hanno dato l'esca a vivaci movimenti d'opinione, con il dilatarsi della discussione grazie a una improvvisamente ingigantita presa di coscienza di un tema.

Non sono mancate serie di trasmissioni che hanno, secondo il loro specifico indirizzo, raccolto il duraturo consenso di particolari settori del pubblico. E ancora, si è dato voce, grazie al dibattito televisivo, ad ambienti o circoli o gruppi, magari destinati a rimanere in ombra, nel quadro generale degli interessi della comunità. Infine, i giovani, sempre particolarmente considerati dalla TSI come pubblico degno di privilegiate attenzioni, hanno trovato nel dibattito tribune sensibili e capaci di proporre con insostituibile concretezza alla meditazione del telespettatore, problemi esigenze attese delle quali è sempre opportuno rendersi conto.

Un dato accertato, resta comunque l'integrarsi del colloquio televisivo nel più vasto colloquio che è il quotidiano divenire civile della nostra comunità: dato conclusivo per un giudizio positivo espresso a favore di un genere che è stato e continuerà ad essere uno dei caposalda di una programmazione che intende soprattutto rispettare indirizzi di effettiva presenza nel contesto sociale in cui il nostro organismo si trova ad operare. E qui si possono aggiungere alcune notazioni che non devono essere sottovalutate, anche se apparentemente estranee al rapporto

Nel corso dei dibattiti del ciclo «Vita d'oggi» vengono discussi da esperti i principali problemi umani dell'esistenza quotidiana



diretto televisione-pubblico. Non c'è infatti fra i due termini nessuna concreta barriera o linea che li divida o opponga: gli uomini chiamati a riunirsi e a discutere di fronte all'occhio sempre severo e sempre stimolante di una telecamera, sono gli stessi uomini che vivono la loro vicenda umana e civile, di opinioni e decisioni, nell'ambito della nostra società. E che, così, si sono incontrati, almeno, una volta di più: e in pubblico, hanno verificato le ragioni di un accordo o di un disaccordo, e al minimo, si sono arricchiti vicendevolmente di nuove esperienze. Infine, non dimentichiamo (e in questo caso, proprio l'esperienza della nostra comunità minoritaria e di confine, è esemplare) le ricche possibilità offerte dal dibattito televisivo, al pubblico, certo, ma anche e forse soprattutto agli esponenti del nostro mondo via via chiamati a partecipare ai dibattiti televisivi, di dilatare le proprie conoscenze in un dialogo che spesso tiene conto più che di un chiuso discorso provinciale, di testimonianze culturali che vanno al di là di una frontiera meramente politica.

Infatti, come il raggio d'azione delle onde televisive dello studio della Televisione di Lugano raggiunge centinaia di migliaia di persone che seguono con interesse la quotidiana testimonianza offerta dal nostro programma di un modo nostro di concepire la vita nelle sue più varie espressioni politiche sociali e culturali, oltre i limiti nazionali (e con indubbi vantaggi per noi di tipo persino turistico, o in senso più vasto, economico), così si può dire che è proprio il dibattito televisivo, al quale non raramente partecipa, benvenuto, il qualificato, e spesso straordinariamente qualificato, ospite forestiero, a consentirci di non chiudere, e sviluppare invece, le nostre esperienze in un cerchio di troppo ristretto e circoscritto respiro. Basterebbe questo dato fondamentale, a garantire non solo la legittimità, ma l'insostituibilità stessa di un genere, che ancora una volta, proprio nel corso di queste divagazioni, si è delineato come strumento nuovo ed eccezionalmente attivo del contributo televisivo alla complessiva ricchezza espressa da una intera comunità.

La modulation de fréquence ... cette méconnue

Pierre Walder, président de la Commission d'études «basse fréquence» de stéréophonie, RSR

Au moment où l'essor fulgurant de la télévision donnait à certains des craintes pour l'avenir de la radiodiffusion sonore, cette dernière a connu une seconde jeunesse avec l'apparition des transistors et de la modulation de fréquence.

L'invention récente des transistors – en remplaçant les lampes fragiles – a révolutionné la conception même du récepteur radio classique, il peut devenir portable – puisque de dimensions réduites et alimenté par piles –, de prix abordable à tous, et souvent très musical, surtout lorsqu'il est équipé de la modulation de fréquence.

Ce système de modulation «en fréquence» (les émetteurs ondes longues, moyennes et courtes sont modulés «en amplitude»), connu depuis fort longtemps, n'a pu s'imposer qu'avec les progrès techniques remarquables d'il y a un quart de siècle: obligation de réaliser des circuits d'une très grande stabilité, eu égard aux hautes-fréquences supportant les phénomènes sonores. La «modulation de fréquence» (FM) s'est généralisée dans le domaine de la radiodiffusion, depuis que l'encombrement (d'où les interférences) des gammes d'ondes moyennes (OM) a rendu impossible l'augmen-

tation du nombre des stations et problématique l'écoute des émetteurs régionaux eux-mêmes: il y a plus d'un milliard d'émetteurs dans la zone européenne!

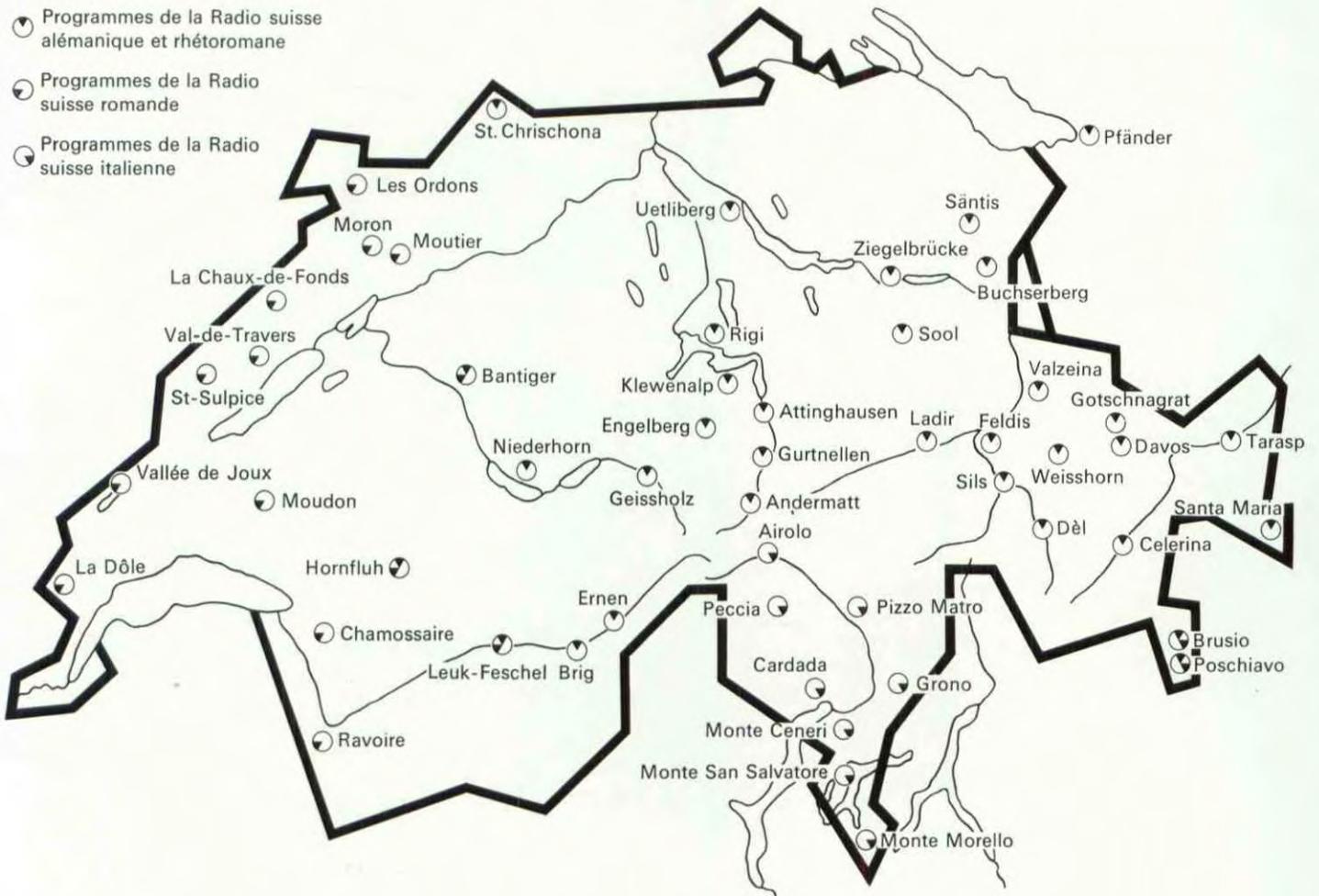
Un plan judicieux de répartition des fréquences, divisées en canaux, permet à tous les pays la transmission de plusieurs programmes radiophoniques en FM. Pour assurer la couverture d'un territoire, il est obligatoire de multiplier les points d'émission, car la portée de ces émetteurs est relativement faible: elle équivaut à celle d'un phare lumineux.

Les parasites d'origine atmosphérique, le bruit de fond et les risques d'interférences sont pratiquement inexistantes d'où une remarquable restitution des différentes intensités sonores: des pianissimi d'un guitariste au forte d'un Wagner déchainé...

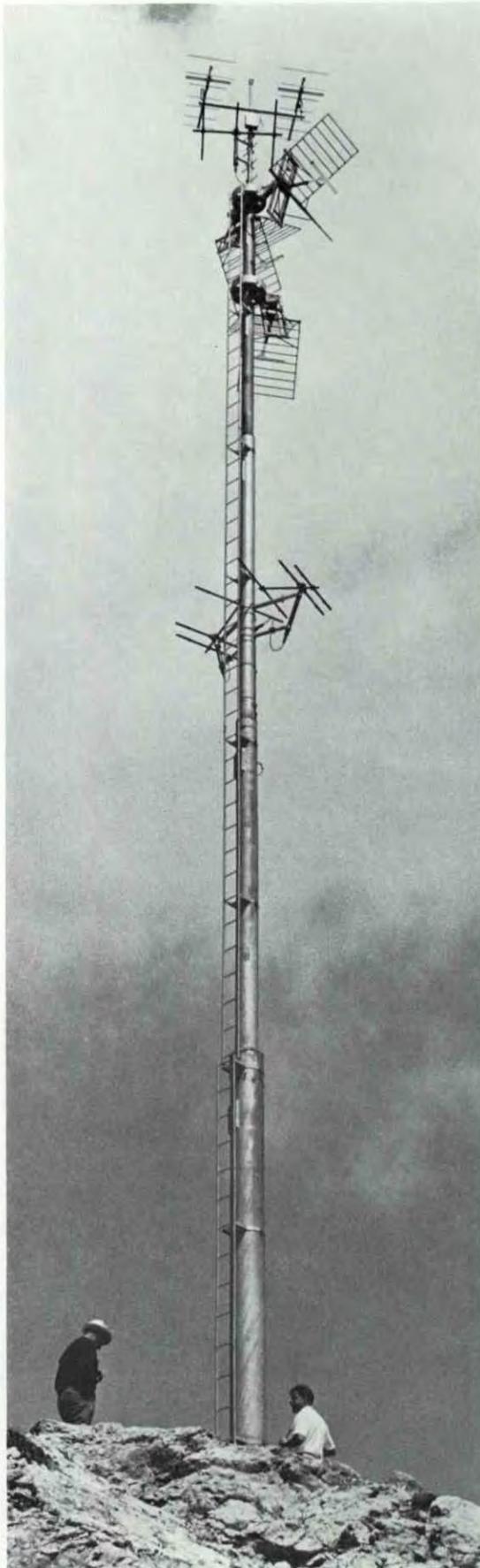
En utilisant la gamme d'ondes métriques (ondes ultra-courtes), soit des fréquences extrêmement élevées de l'ordre de 100 000 000 vibrations à la seconde (Hertz), il devient possible de transmettre tout le spectre sonore audible par l'oreille humaine, c'est-à-dire du son le plus grave d'un tuyau d'orgue (30 Hz) aux harmoniques les plus élevées du son d'un triangle (16 000 Hz). Ainsi tous les timbres des instru-

Distribution des programmes par les émetteurs FM, en novembre 1967:

- ☉ Programmes de la Radio suisse alémanique et rhétoromane
- ☉ Programmes de la Radio suisse romande
- ☉ Programmes de la Radio suisse italienne



Rançon de nos montagnes touristiques: une station FM et TV sur le Weiss-horn, près d'Arosa



ments d'un orchestre, de la voix humaine, sont reproduits avec une fidélité dont seuls les disques microsillons, apparus dans le commerce vers 1950, détenaient le privilège. En Suisse, après quelques années d'essais, à Genève et à Berne (1948-1953) les premiers émetteurs installés par les PTT servirent à la création d'un second programme dans chacune des trois régions linguistiques, pendant la soirée, et aux relais des trois programmes nationaux (Sottens, Beromünster et Monte Ceneri) pendant la journée pour améliorer leur rayonnement déficient, solution provisoire car il devenait nécessaire de relayer les ondes moyennes non seulement pendant la journée mais également le soir.

C'est pourquoi le nombre des émetteurs s'est accru régulièrement, toutes les stations ont été doublées jusqu'à atteindre le nombre impressionnant de 92 émetteurs (bientôt une centaine, rançon de nos montagnes touristiques). 46 émetteurs relaient nos trois programmes nationaux de 6 h. à 23 h. 30; le même nombre relaie nos seconds programmes (romands, alémaniques et tessinois). Devenus complémentaires ces seconds programmes ont augmenté leurs heures d'émissions pour contraster le 1^{er} programme; en plus des programmes de la soirée, des émissions sont diffusées les après-midi des samedis et dimanches, et la Radio suisse romande, depuis un an, a créé un «midi-musique» classique fort apprécié. Le lecteur qui aura eu la constance de nous suivre dans ces propos peut se demander pourquoi, malgré une évolution aussi normale, nous avons manifesté un certain pessimisme dans le titre de cet article en qualifiant la FM de «méconnue».

La popularité de la FM a été freinée dans un certain sens par différents facteurs qui ne lui ont pas permis de rencontrer d'emblée en Suisse un très grand enthousiasme auprès des auditeurs. Il faut citer entre autres:

- la durée de la construction des deux réseaux, nécessairement étalée dans un pays aussi accidenté que le nôtre où un grand nombre de stations sont nécessaires pour assurer une couverture radiophonique totale. Cette servitude a eu pour conséquence un certain décalage entre la publicité et les possibilités de réception;
- pendant un certain nombre d'années, les premiers et les seconds programmes ont passé à certaines heures sur les mêmes canaux, ce qui a créé une confusion dans l'esprit de nombreux auditeurs;
- la qualité d'une partie des premiers récepteurs mis en vente sur le marché laissait souvent à désirer; or, pour souligner les avantages de la FM, il faut précisément que le récepteur soit capable d'une «restitution sonore» dépassant la médiocrité;

- manque de cohésion dans la désignation de cette nouvelle technique, baptisée tantôt FM, tantôt fréquence modulée, UKW ou OUC, dans la publicité;
- manque d'indications précises concernant le réglage des récepteurs dont les cadrans portaient tantôt l'indication des canaux, tantôt seulement celle des fréquences en MHz;
- absence d'un second programme entièrement original pendant les premières années où, en raison de la faible densité de l'auditoire, il était nécessairement plus économique de faire usage de reprises plutôt que d'engager des dépenses trop importantes pour des programmes entièrement nouveaux;
- enfin n'oublions pas que les auditeurs changent plus volontiers de voiture que de récepteur radio...

Et pourtant la modulation de fréquence se présente aujourd'hui sous les auspices les plus réjouissants:

- 97% des auditeurs suisses peuvent recevoir maintenant les deux programmes de leur région linguistique;

- les récepteurs se sont perfectionnés: ils sont souvent munis de l'accord automatique des stations et de la présélection de 2 à 6 émetteurs par boutons-poussoirs;
- les enregistrements et leurs transmissions se font par des lignes musicales de haute qualité (que nous aimerions voir un jour se transformer en liaisons hertziennes);
- les heures d'émissions augmentent et de nouveaux projets se font jour pour la diffusion sur la deuxième chaîne d'un programme musical suisse pendant la journée;
- on peut envisager la création d'un troisième programme FM dans le futur, et des émissions stéréophoniques.

Par une publicité concertée, déjà amorcée d'ailleurs, des annonces claires, des articles dans les revues les plus diverses, il est temps de donner conscience à un large public de la présence de *deux chaînes* suisses en modulation de fréquence, aussi bien pendant la journée que pendant la soirée. Inciter nos auditeurs à nous capter en FM et diminuer ou même annihiler les obstacles qui les en détournent, voilà ce à quoi il nous faut travailler si nous voulons finalement l'imposer.

Les émissions locales — avenir de la radio ?

Fritz Ernst, directeur de la Radio suisse alémanique et rhétoromane

Les émissions locales sont sous la responsabilité des sociétés membres, mais elles sont diffusées par les sociétés régionales. Ainsi le stipulent les statuts de la Société régionale de la Suisse alémanique et rhétoromane. Les émissions en romanche ne seront d'ailleurs pas traitées dans cet article comme programmes locaux, puisque ces émissions sont consacrées à notre quatrième langue nationale et qu'elles ne sont pas diffusées uniquement à titre local. Les directeurs des studios, pour les sociétés membres de Bâle, Berne et Zurich, les préposés au programme, pour la IRG (Société radiophonique de la Suisse centrale) et l'ORG (Société radiophonique de la Suisse orientale), sont chargés d'établir les programmes locaux et de leur donner forme. Ils sont responsables vis-à-vis du directeur régional de la radio, respectivement du directeur général de la SSR, de la conception des émissions; elle doit correspondre aux directives établies pour le service des programmes.

Comme les sociétés membres ne disposent pas d'émetteurs propres pour la diffusion des programmes locaux, la direction régionale de la radio a été chargée de s'en occuper. Elle doit mettre ainsi à disposition les stations nécessaires à la diffusion des émissions locales. Ce compromis n'est évidemment favorable ni au service régional des programmes, ni au service local. En outre, il est indispensable de mobiliser à certaines heures certaines stations des deux réseaux d'émetteurs pour les programmes en romanche, afin de pouvoir les diffuser à l'adresse de l'auditoire rhétoroman.

Cette situation est, bien entendu, peu agréable pour l'auditeur et ne lui facilite certes pas la lecture des programmes. Trouver l'émission désirée est assez compliqué. Il arrive fréquemment que l'auditeur ne peut entendre, à certaines heures, ni le premier, ni le second programme. C'est la raison pour laquelle les relations, qui devraient en fait exister entre l'auditeur et «son» émetteur, sont fortement perturbées.

C'est pourquoi il a fallu trouver une solution de compromis. A partir du 1^{er} janvier 1966, chaque société membre a reçu un certain nombre d'heures par semaine pour la diffusion de ses émissions sur le second programme. Mais comme les cinq sociétés membres doivent fréquemment utiliser les mêmes émetteurs, il n'est pas possible de diffuser tous les programmes locaux à la même heure. C'est aussi une raison qui empêche la mise à disposition des émetteurs en FM-2, au même moment, pour les programmes locaux. Le second programme est ainsi diffusé de manière peu rationnelle sur les émetteurs inoccupés. Actuellement les sociétés membres disposent des heures fixes suivantes:

Société de radiodiffusion et télévision, Bâle
samedi 18 h. à 18 h. 30

Société de radiodiffusion et télévision, Zurich
samedi 18 h. 30 à 19 h.

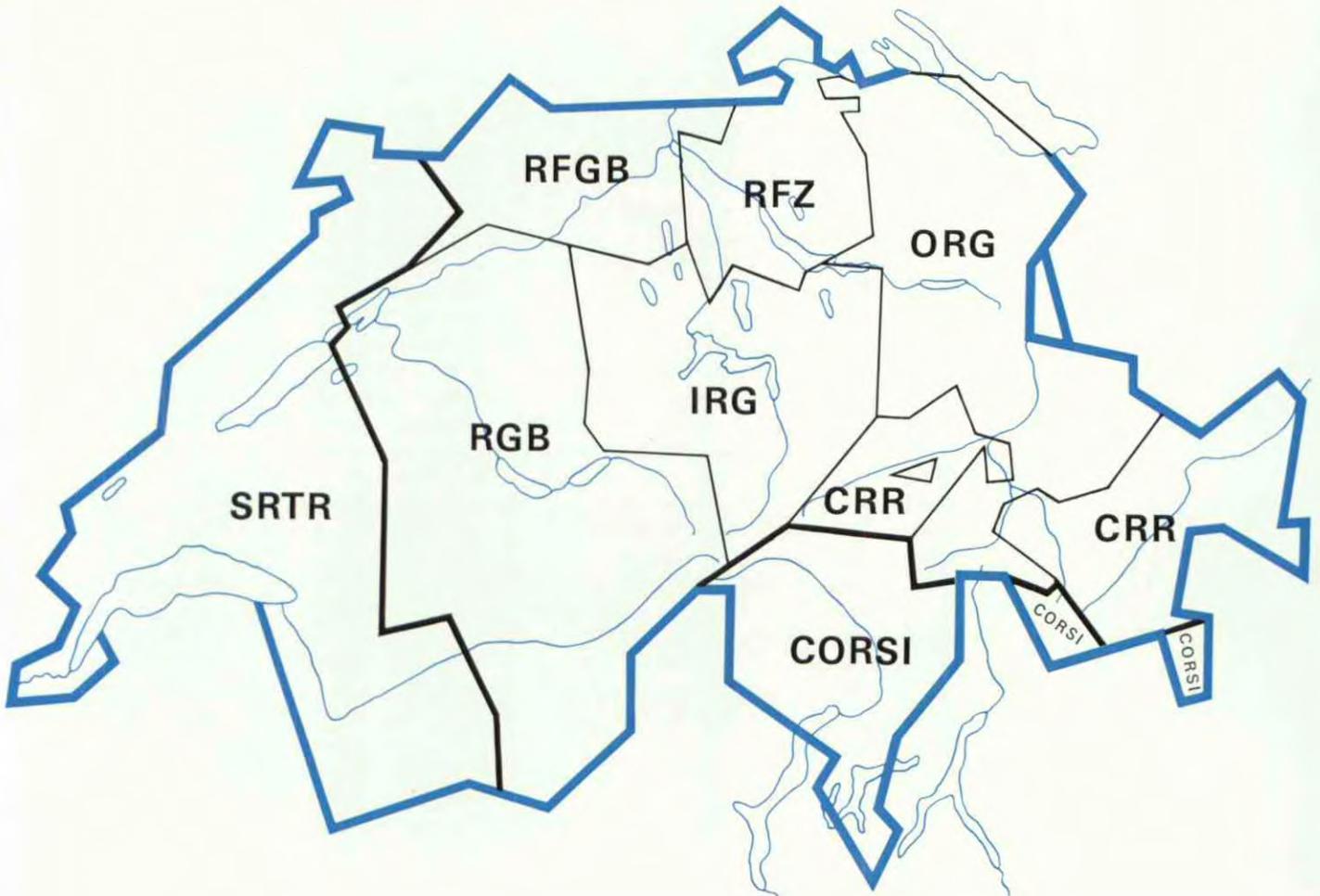
Société de radiodiffusion et télévision, Berne
Société de radiodiffusion de la Suisse centrale
Société de radiodiffusion de la Suisse orientale
samedi 18 h. 30 à 19 h.

Les régions desservies par les sociétés membres sont mentionnées comme étant leurs «champs d'activité». Leurs frontières se sont formées au cours des ans, après de nombreux pourparlers, à la suite de directives établies, comme étant la suite logique des zones d'influence des sociétés possédant un studio. Ces limites sont souvent les mêmes que les frontières cantonales, souvent aussi elles tiennent compte des régions appartenant au même secteur économique, industriel ou de voies routières. Plusieurs critères morphologiques peuvent aussi jouer un certain rôle. Ce n'est certainement pas un désavantage de renoncer à des limites rigides. Tenir compte uniquement des frontières cantonales ne serait certainement pas une solution satisfaisante. Les sujets traités dans les émissions locales dépassent souvent le cadre de ces frontières politiques: projets régionaux, pollution des eaux, voies routières, etc. Les régions dont les populations s'intéressent aux mêmes problèmes ne peuvent pas être, une fois pour toutes, délimitées. Un système flexible est préférable pour traiter certains sujets. Il est évident qu'un tel système exige un esprit de coopération réel de la part des collaborateurs de la radio qui s'occupent des émissions locales de leur société membre. C'est d'ailleurs le cas — il est réjouissant de le constater.

Pour autant que la disponibilité et l'emplacement des émetteurs en FM le permettent, les sociétés membres peuvent décider librement quels districts elles entendent desservir avec un programme local, dans le cadre de leur région. La Société de radiodiffusion de la Suisse centrale IRG et celle de Suisse orientale ORG s'adressent toujours à tous les auditeurs de leur région. Leurs frontières sont d'ailleurs identiques à celles de leurs cantons. L'emplacement et la «portée» de leurs émetteurs sont appropriés à la tâche qui leur est dévolue. Dans le canton des Grisons, la réception radio laisse encore à désirer en bien des endroits. La Société de radiodiffusion et télévision de Zurich RFZ s'adresse aussi à l'auditoire entier de son «champ d'activité». Les auditeurs sont si nombreux dans cette région et les tâches si différentes — puisqu'il faut tenir compte et du caractère urbain et du caractère rural — qu'un partage de cette

Les régions desservies par les sociétés régionales et celles des émissions locales de la Suisse alémanique:

- RDRS Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz
- RFZ Radio- und Fernsehgenossenschaft in Zürich
- RGB Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern
- RFGB Radio- und Fernsehgenossenschaft Basel
- ORG Ostschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft
- IRG Innerschweizerische Radiogesellschaft
- CRR Cumünanza Radio Rumantsch
- SRTR Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande
- CORSI Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana



région serait certainement admissible. Les données sont favorables pour une telle mesure. Au début, il y eut des difficultés, du fait qu'une partie de l'Argovie est située dans la zone d'influence de Zurich, alors que l'autre partie, la plus grande, «appartient» à Bâle. Par un décalage de l'horaire des émissions locales de Bâle, il a été possible de mettre l'émetteur du Sântis à disposition des deux sociétés. Pour Bâle cependant, il y a encore deux autres problèmes à résoudre. En effet, la société bâloise ne dispose que d'un émetteur dans sa région (St-Chrischona), elle ne peut atteindre le secteur situé à l'est du Jura avec ses ondes en FM. Pour diffuser son programme local dans cette région, elle a besoin des émetteurs du Sântis et du Rigi, ce qui revient à dire qu'elle doit pouvoir disposer des deux stations les plus importantes pour la diffusion du second programme. La zone d'activité de la Société bâloise comprend une partie de l'Argovie, du canton de Berne et de Soleure, ainsi que Bâle-Ville et Bâle-Campagne. C'est pourquoi Bâle ne peut remplir sa tâche qu'en usant de la flexibilité dont nous parlions plus haut. Pour le moment, la solution est la suivante: de temps en temps, un second programme local est diffusé de 18 h. 30 à 19 h., ou alors deux programmes locaux sont diffusés simultanément de 18 h. à 18 h. 30. Cet exemple prouve à quel point il est nécessaire de collaborer étroitement avec les sociétés membres de Berne et Zurich. Le champ d'activité de la Société de radiodiffusion et télévision de Berne RGB n'est pas seulement très étendu, mais – du point de vue morphologique et ethnographique – aussi très varié. Actuellement, il y a trois régions à desservir avec un programme local: 1° Berne, l'Oberland bernois, l'Emmental; 2° Fribourg (région d'expression allemande), le Seeland, Soleure; 3° le Haut-Valais. Les deux premières régions reçoivent un programme local tous les quinze jours, le Haut-Valais, une fois par mois. Cette méthode a un désavantage: les zones choisies ne peuvent être desservies chaque semaine. Il y eut d'ailleurs, au début, des difficultés d'ordre technique pour les émissions à l'adresse de Fribourg, du Seeland et de Soleure. Des interférences étant survenues, il fut nécessaire de diminuer la puissance de l'émetteur du Bantiger, mais par contre il a fallu utiliser en surplus l'émetteur du Niederhorn. Les programmes locaux ont pour mission de créer un moyen de communication efficace dans les zones d'influence limitées. Dans le cadre de ces communautés restreintes, dont le sort et la manière de vivre sont familières à l'auditeur «local», la radio locale a pour tâche d'offrir la possibilité de discuter les problèmes communs. Les émissions seront ainsi con-

sacrées à la chose publique, aux questions politiques, économiques et culturelles. Tous les problèmes doivent être présentés au cours d'informations, de reportages de toutes sortes; les projets de loi doivent être soigneusement expliqués; les sports et autres rubriques ne doivent pas être oubliés. Les questions ayant trait à l'éducation, à la formation des jeunes, à l'aide à apporter aux personnes âgées, les arts, la littérature, la musique, la religion, le commerce et l'industrie, doivent être traités par l'utilisation de sondages de l'opinion publique, d'interviews de personnalités connues ou par des discussions devant le microphone. C'est de cette manière que le contact avec le citoyen peut être établi, que l'intérêt peut être éveillé, que la confiance, le sens des responsabilités, la notion de l'appartenance à une communauté d'individus peuvent être développés. Dans le rapport d'activité de l'ORG, cette mission est précisée très clairement:

«Il arrive fréquemment que nous nous intéressions davantage aux problèmes de notre entourage immédiat et qui – de ce fait – nous concernent aussi. Si, dans notre région, l'eau a été polluée par du mazout, si un pont sur le Rhin doit être fermé à la circulation, ou si le candidat X a été élu président de la commune à la place du candidat Y, tout cela a pour nous beaucoup plus d'importance que la guerre entre deux tribus, en pleine brousse. Etre au service de l'auditeur, le faire participer aux événements de son pays (dans le sens le plus restreint du mot), le familiariser avec des problèmes politiques, économiques, voire scientifiques, voilà la tâche et le but des émissions locales.»

Cette tâche doit servir de fanal à celui qui s'occupe de la présentation des programmes locaux. Il est sage de commencer par présenter les nouvelles locales de moindre importance, celles du week-end, de traiter ensuite plus longuement le sujet principal de l'actualité par des interviews, des reportages, des discussions et de terminer l'émission par des informations sur des manifestations et des événements futurs. Les collaborateurs chargés de cette tâche discutent avec profit de toutes ces questions avec une commission des programmes restreinte, qui s'engage à trouver non seulement des sujets d'émission intéressants, mais encore des collaborateurs venant d'un autre canton, d'une autre ville. C'est ainsi que des auteurs et créateurs nouveaux peuvent être trouvés. Ils apportent, dans leur bagage, leur savoir et le cercle de leurs amis et familiers. Ce sont de nouveaux auditeurs. Par ce contact, l'auditeur devient pour la radio une réalité vivante, concrète. Et c'est ainsi que les idées, les opinions, les informations présentées au micro sont plus directes,

Les émissions locales régulières et leurs émetteurs:

RFZ Radio- und Fernsehgenossenschaft in Zürich

A pour les cantons de Zurich, Schaffhouse, et pour une partie du canton d'Argovie (Freiamt, district de Baden)

RGB Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern

B pour Berne, l'Oberland bernois et l'Emmental
 C pour la partie d'expression allemande du canton de Fribourg, le Seeland et pour la partie méridionale du canton de Soleure
 D pour le Haut-Valais

RFGB Radio- und Fernsehgenossenschaft Basel

E Pour Bâle-Ville et Bâle-Campagne
 F pour le canton d'Argovie (à l'exception du Freiamt, du district de Baden), pour la partie septentrionale du canton de Soleure (district de Balsthal, Olten, Gösgen, Dorneck, Thierstein) et pour le canton de Berne (au nord du Jura)

ORG Ostschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft

G pour la Suisse orientale et le Liechtenstein (ces émissions sont aussi diffusées par les émetteurs J [FM-2] des Grisons)

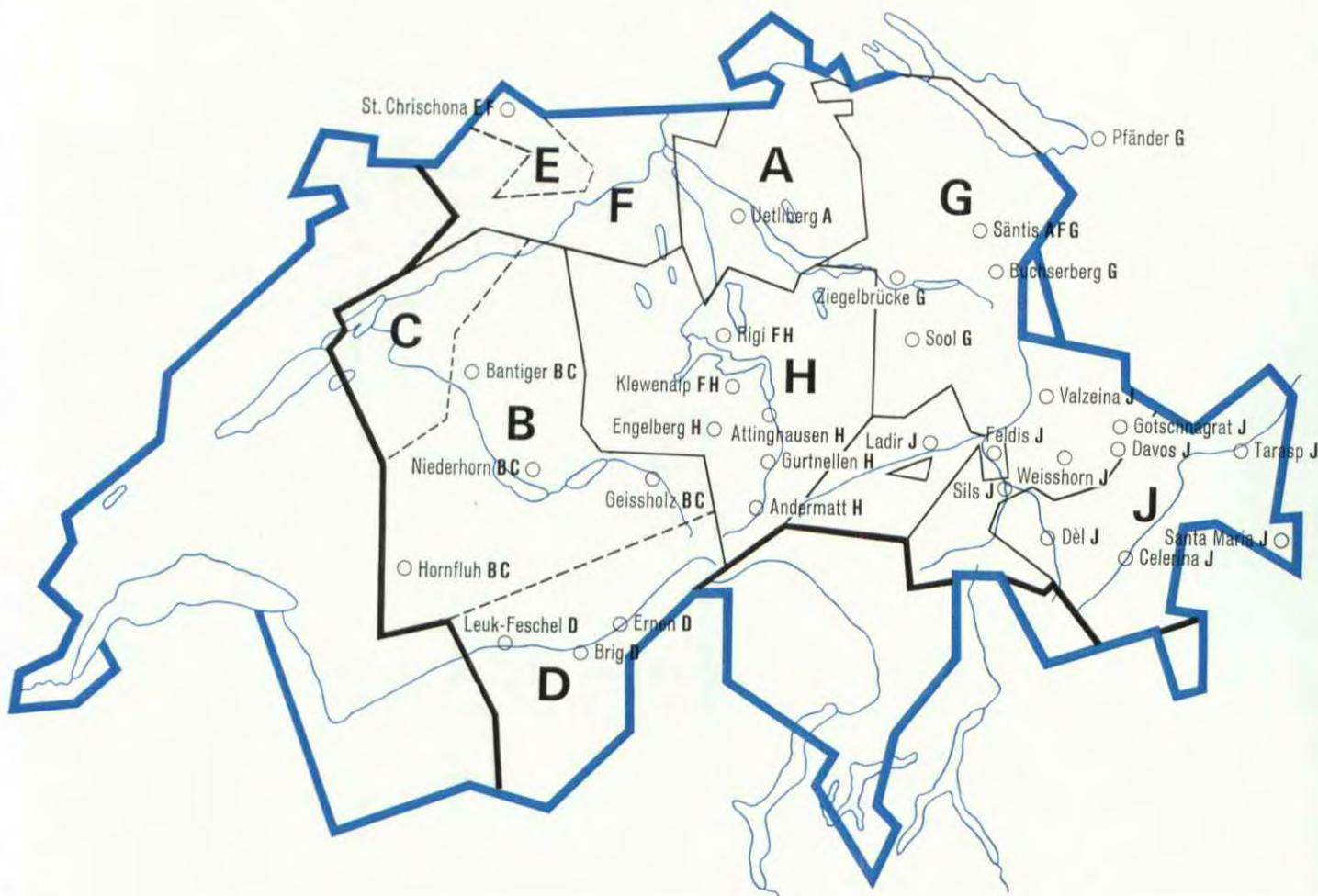
IRG Innerschweizerische Radiogesellschaft

H pour la Suisse centrale

Les émissions en romanche et leurs émetteurs:

CRR Cumünanza Radio Rumantsch

J pour les Grisons d'expression romanche (les émetteurs des Grisons J [FM-2] retransmettent aussi les émissions locales pour la Suisse orientale et le Liechtenstein)



donc plus personnelles. Des émissions, au cours desquelles des sujets intéressant directement l'auditeur sont présentés de façon amicale et agréable, sans pourtant manquer de sérieux et de persuasion, ne sont jamais ennuyeuses et réussiront à captiver un auditeur toujours plus étendu.

L'effet produit par les émissions locales est considéré par les sociétés membres comme étant bon, voire excellent: «Mentionnons les louanges allant jusqu'à un enthousiasme délirant, les reproches augmentant jusqu'aux protestations les plus violentes, que ce soit par lettres, par téléphone. Ces manifestations sont la preuve de l'intérêt que suscitent les émissions locales.» (IRG)

«Ces émissions répondent à un besoin réel. Les réactions des auditeurs qui nous écrivent ou qui – plus fréquemment – nous téléphonent, le prouvent. C'est réjouissant et cela nous permet d'espérer que d'ici peu les émissions locales seront les programmes les plus écoutés.» (ORG)

La presse nous a soutenu presque partout d'une manière remarquable et nous a aidé à faire connaître les émissions locales par la publication d'informations sur les émissions, par la critique de programmes dans les journaux.

«Les émissions spéciales, à l'occasion de votations et d'élections importantes, ont déclenché un enthousiasme extraordinaire.» (RFZ)

Cette dernière expérience est valable partout. Elle prouve que l'auditeur, surtout dans le domaine local, tient à écouter la voix de la radio, chaque fois qu'il y a quelque chose dans l'air. Cela nous oblige à revoir la situation et à nous poser certaines questions au sujet de son développement futur. La diffusion hebdomadaire des émissions locales suffit à peine à rendre l'auditeur conscient de ce programme. Dans les régions où cette émission n'est pas diffusée régulièrement chaque semaine, elle n'est pratiquement pas connue. Ces intervalles sont d'ailleurs vraiment trop grands pour pouvoir présenter des émissions réellement actuelles. Seule l'actualité de fin de semaine, ainsi que les sujets constamment discutés peuvent être traités suffisamment tôt. Pour pouvoir tenir compte des événements quotidiens dans le cadre de la radio locale, il serait bien entendu indispensable d'avoir des émissions quotidiennes. Mais la situation n'est pas encore favorable. L'utilisation des émetteurs FM-2 a pour conséquence que le second programme doit être interrompu dans les régions recevant un programme local. On ne saurait exiger de l'auditeur de trouver cela normal. Il est d'ailleurs rarement possible de faire coïncider l'interruption avec le début ou la fin d'une émission. La seule solution valable serait que des

émetteurs spéciaux soient mis à disposition des émissions locales. Leur emplacement et leur puissance devraient être adaptés à la zone de «couverture». Ce problème n'a pas été soumis aux PTT. En effet, le réseau des émetteurs en FM n'a pas été conçu pour la diffusion d'émissions locales. Il est probable que de nouveaux relais devraient être installés entre les centres de production et leurs émetteurs. On peut se demander si des émetteurs à antenne dirigée ne pourraient être utilisés comme relais. De cette manière, les installations permettant éventuellement de réaliser des émissions en stéréophonie seraient déjà sur place. Il faut souligner que l'extension du second programme n'a de sens que si ce programme n'est pas constamment interrompu par des émissions locales et qu'il peut être diffusé par un réseau d'émetteurs propre. La BBC, qui envisage l'extension poussée des émissions locales, est d'avis que chaque émetteur local ne devrait desservir qu'une région précise et restreinte.

Une longue expérience a prouvé qu'un émetteur s'adressant à plusieurs régions était constamment désavantagé, du fait que les auditeurs ne savent jamais si cette émission s'adresse à eux ou à d'autres auditeurs. C'est ainsi que l'écoute diminue. Ce n'est pas le nombre des auditeurs qui est important pour les émissions locales, mais plutôt le sentiment d'être au service d'une communauté restreinte aux intérêts communs. Les grandes villes et les localités sises dans leur zone d'influence forment de telles communautés. D'autre part, les régions rurales surtout nos vallées alpêtres, forment des communautés dont il faudra tenir compte, lors de la création d'un réseau d'émetteurs. Seuls des émetteurs supplémentaires permettraient à la radio d'être actuelle, toujours présente. Des émissions pour les écoles, pour la formation des adultes, la formation professionnelle, des cours, des concours, etc., pourraient alors être programmés. En temps de crise et de catastrophe, la radio locale pourrait rendre de précieux services en diffusant, par exemple, des instructions précises lors d'épidémies, d'inondations, de manque d'eau et de courant, ce qui permettrait d'éviter une panique éventuelle et de faire mieux comprendre et connaître la situation. La radio doit maintenir le dialogue avec ses auditeurs, justement par la diffusion de programmes locaux. Ces émissions ne seraient utilisées qu'en cas de nécessité; entre temps, le premier programme avec ses informations et son choix de musique récréative serait diffusé. Cela entraînerait évidemment l'augmentation du nombre des installations techniques (d'où augmentation des frais) et de celui des collaborateurs. Une heure de programme local par jour exigerait

la collaboration de quatre personnes, engagées à plein temps. Mais il s'agit ici de projets à longue échéance. Il est en tous cas important d'établir des plans pour le développement futur des programmes locaux. Dans la situation actuelle, il n'est pas possible de prolonger les heures de diffusion des émissions locales, en raison de la pénurie d'installations et de personnel. Cette prolongation ne pourrait d'ailleurs se faire qu'aux dépens des deux programmes régionaux. Par contre, il faudrait prévoir un nombre plus élevé d'émissions locales «spéciales». Afin d'en faciliter la réalisation, il est prévu de diffuser les émissions locales – dès 1968 – sur le réseau FM-1. Quitter le premier programme, qui présente des séquences plus nombreuses et plus courtes, est moins compliqué. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que le programme diffusé juste avant «l'entrée» du programme local joue un rôle décisif quant à l'étendue de l'auditoire de l'émission locale. Le premier programme est vraiment une meilleure base pour les émissions locales. Mais,

le premier programme étant diffusé surtout sur ondes moyennes, l'utilisation des émetteurs FM-1 comme «émetteurs locaux» se fait moins remarquer.

Les émissions locales «spéciales», dépendant d'événements particuliers, ont l'avantage d'être réellement actuelles. Le «remplissage», qui gêne toujours la qualité, n'existe pas ici. Il serait souhaitable que, du point de vue technique aussi, il soit possible de programmer à courte échéance une émission spéciale, puisque les événements ne se laissent généralement pas prévoir à l'avance, et qu'il est difficile de connaître leur déroulement. Le fait de pouvoir suivre tout de suite n'importe quel événement et le commenter immédiatement est encore aujourd'hui la grande force de la radio. Agir avec rapidité, se trouver sur place au moment où les auditeurs le désirent, est aussi décisif pour les émissions locales que pour n'importe quel autre programme. Car la valeur d'une émission dépend en grande partie de sa diffusion au moment propice.

De quoi se plaint notre société? – «Radio-Hyde Park-Corner» est une émission locale, fort appréciée du public



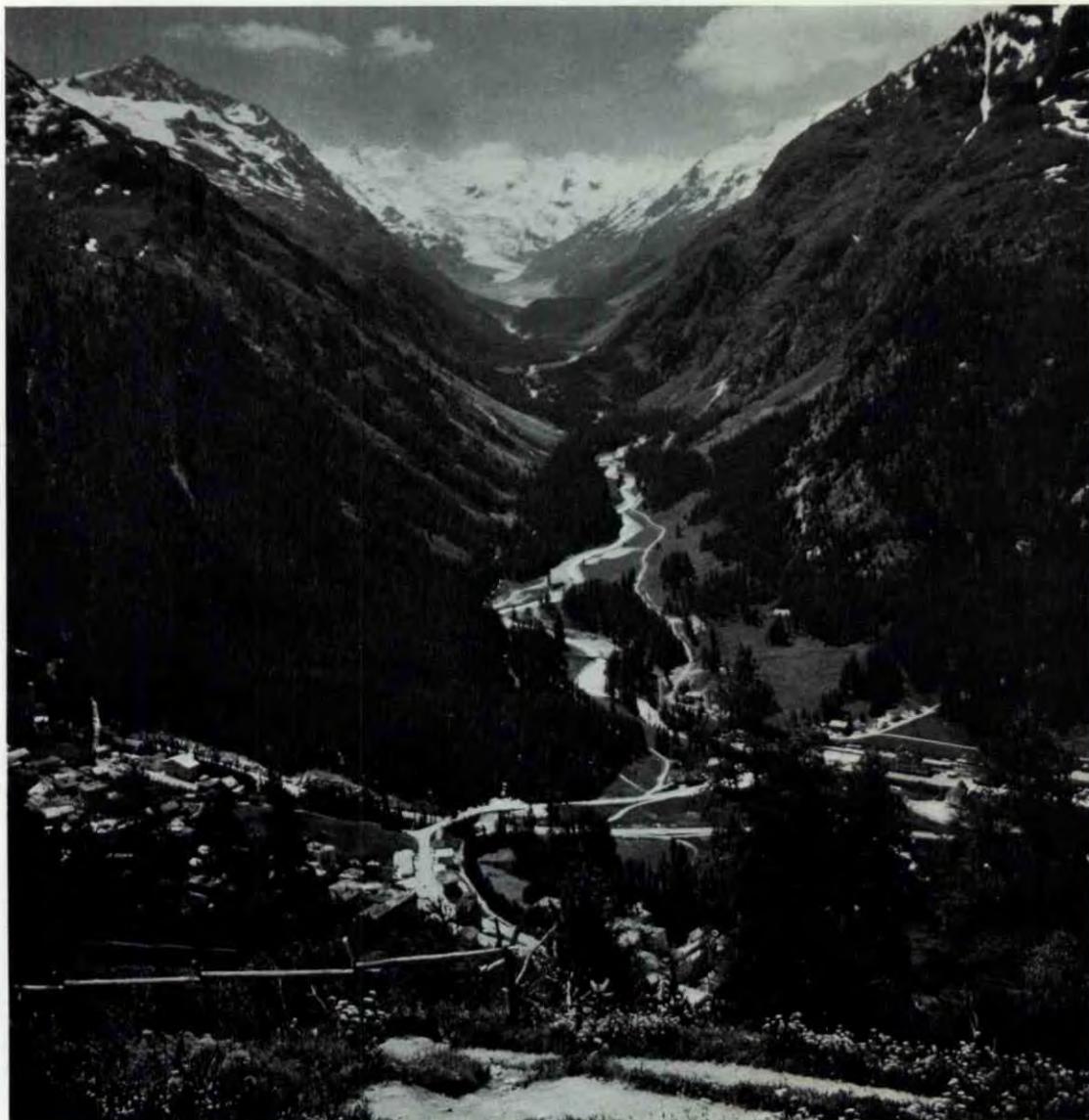
Le romanche à la radio et à la télévision

Andri Peer, Commission des programmes radio et télévision DRS

On ne saurait prétendre que la radio et la télévision se désintéressent de notre quatrième langue nationale. Bien au contraire. Dans le cadre de la réorganisation du plan des émissions, les programmes rhétoromans ont été augmentés, constamment améliorés et mieux adaptés aux désirs des téléspectateurs et auditeurs. Des progrès notoires ont également été faits par la mise en service de nouveaux réémetteurs et par celle de l'Office des programmes de la *Cumünanza Radio Rumantsch*, installé à Coire, qui a déjà prouvé son dynamisme et son enthousiasme en mainte occasion. Grâce à l'Office, il a été possible de mieux et plus rapidement saisir les événements de la vie romanche. Par une meilleure différenciation des buts que désirent atteindre les émissions rhétoromanes de radiodiffusion en tenant compte de l'auditeur en général, de l'agriculteur, du croyant, de la femme, des enfants, du citoyen

intéressé en particulier aux choses politiques, il est possible de prendre mieux en considération les suggestions provenant des vallées les plus reculées. D'autre part, l'émission de télévision en romanche «Il balcun tort», présentée toutes les six semaines et reprise le samedi qui suit, informe de manière attractive le spectateur sur une quantité d'événements, de questions touchant à la réalité grisonne d'expression romanche. Il existe encore quelques vallées des Grisons qui ne peuvent capter le programme suisse: la Basse-Engadine et la vallée de Münster par exemple. Ces régions seront reconnaissantes de pouvoir recevoir les émissions, lorsque les installations techniques indispensables auront été réalisées. La moue de mécontentement des exclus se transformera en un large sourire de satisfaction. Dans le cadre de la Société suisse de radio-diffusion et télévision, l'instance responsable

La vallée de Roseg en Engadine. Pénétrer jusqu'au fond des vallées les plus reculées est une importante tâche de la radio et de la télévision



«Il balcon tort»: cette fenêtre ouverte permet de voir toute la vie romanche en un large panorama



des programmes et de l'organisation dans la région rhétoromane est la *Cumünanza Radio Rumantsch*. Elle est la force motrice qui non seulement s'occupe de la continuité dans la production, mais essaye aussi d'évaluer le développement futur et d'en faciliter la réalisation dans le cadre général des programmes. Tout en étant reconnaissant de tout ce qui a été fait jusqu'ici, de la compréhension rencontrée auprès de la Direction générale, auprès de la direction de la Radio suisse alémanique et de la Radio rhétoromane (remarquez la Radio rhétoromane!) et auprès de la direction de la Télévision suisse alémanique et rhétoromane pour nos besoins et nos exigences, il reste évidemment une quantité de désirs nés de la pratique et de l'expérience que nous, Romanches, aimerions soumettre à qui de droit. C'est ainsi que depuis de nombreuses années les Romanches vivant «parmi les gentils» désirent écouter, eux aussi, les émissions d'actualité en romanche, transmises par canal spécial en direction des montagnes seulement. Il s'agit des reportages et interviews réalisés dans le cadre de l'émission «Viagiond cul microfon», ainsi que de certains programmes à l'adresse des paysans, des enfants, etc. Sera-t-il possible de ne pas oublier ces désirs dans les plans d'extension de la radio et de la télévision?

Aussi abondantes que soient aujourd'hui les émissions en romanche de la radio comparées à celles de 1947 – la télévision est venu plus tard –, autant la majorité bien intentionnée de nos compatriotes de Suisse alémanique et romande, surtout de Suisse alémanique, se doit de considérer avec attention à quel point «l'arrosage» quotidien des Romanches avec des émissions en langue allemande affaiblissent la «quarta lingua» et – nolens volens – la minent, et continuent ainsi à en faire peu à peu une réserve gardée pour quelques heureux – nous dirions plutôt quelques malheureux. Les Romanches, qui se sentent responsables de leur patrimoine linguistique et sont conscients de sa valeur, exigent avec raison des émissions en romanche. Ce n'est que de cette manière que l'on pourrait parer à ce danger ou du moins barrer le chemin au laisser-aller en matière de langue. C'est pourquoi, le désir de recevoir les nouvelles en ladin ou en romanche devrait être soigneusement examiné. Car c'est justement le fait d'entendre, en romanche, les informations sur les événements mondiaux, sur la politique intérieure, sur la vie sociale suisse, qui pourrait replacer la langue maternelle au centre de l'existence et de la pensée de tous les jours. Certes, un tel service des nouvelles, s'il veut intéresser l'auditeur, c'est-à-dire être actuel et diffusé en même temps que celui des autres régions linguistiques, exigerait des dépenses supplémentaires importantes, ainsi que la présence d'un journaliste rhétoroman cultivé, à l'esprit ouvert et connaissant sa langue à fond, placé à la source-même des informations. Un autre désir, celui, en premier lieu, des amis de la cause romanche et des nombreux «émigrés» vivant loin des Grisons dans les villes et localités de Suisse alémanique, concerne la «chronique» romanche. Peut être la formule d'une rétrospective confortable est-elle dépassée, justement en ce qui concerne la collaboration plus rationnelle entre la radio et la télévision. La radio, moyen le plus rapide de transmission de nouvelles, doit être actuelle. C'est probablement la raison pour laquelle cette chronique a été remplacée par des contributions insérées dans différentes autres émissions. Toujours est-il que ceux qui désirent être informés sur la langue romanche, sur le patrimoine, l'archéologie, l'éducation, la littérature et les arts de cette région, ne le sont souvent qu'imparfaitement par quelques informations surgissant ça et là, dans les magazines, et ne s'y trouvent fréquemment que par hasard. Une émission régulière en langue allemande pourrait être présentée sous le titre «Aus Sprachleben und Kunst der Rätoromanen» (la langue et les arts d'expression romanche). Il nous semble qu'elle serait la

bienvenue dans le «pays bas» de la Suisse. La télévision romanche a trouvé avec «Il balcon tort» une émission culturelle et d'information, un premier pied-à-terre, nous dirions un vase contenant un mélange bariolé d'informations diverses et des productions isolées fort réussies qui nous consolent d'une qualité générale souvent relative. On se demande pourtant si les Grisons, pays riche en traditions, ne devraient pas trouver une place plus grande dans les émissions des studios de Zurich, Genève et Lugano. C'est évidemment une question d'appréciation, de jugement et d'intérêt. Celui qui sait parler a évidemment beaucoup de peine à s'imposer à l'écran, placé à côté du sportif ou du chansonnier. Mais c'est justement pour cette raison que les «paisibles» du pays doivent être présentés à une génération avide d'images, comme étant des figures indispensables sur l'échiquier de l'existence. Nos écrivains et poètes, même ceux dont la muse est peu dramatique, méritent d'être mentionnés et présentés à la télévision, surtout s'ils sont des inconnus pour les Suisses des autres régions. Mais désirer ne suffit pas! La *Cumünanza Radio Rumantsch* (qui devra, dans un proche avenir, certainement transformer son nom en *Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun* –

CRRT) devra prendre soin de créer les conditions de production indispensables à la réalisation de ces désirs, si les finances et la technique le permettent.

Ces conditions ne sont pas les meilleures, surtout en ce qui concerne le nombre et la cadence des manuscrits d'émissions reçus. C'est ainsi qu'il manque encore des auteurs pour les pièces radiophoniques du mercredi soir à l'adresse des Rhétoromans. Il est devenu difficile de trouver des œuvres théâtrales de valeur, écrites pour le micro, surtout depuis que les troupes théâtrales de l'Engadine et de l'Oberland grisonnais ont disparu. En créer de nouvelles est l'une des tâches les plus importantes de la Commission des programmes. Le but essentiel de la *Cumünanza Radio Rumantsch* est d'encourager, de favoriser tous ceux dont on ne parle que peu lors des assemblées générales, de découvrir de nouveaux talents et de nouveaux collaborateurs qui ont à cœur de travailler pour le bien de la radio et de la télévision, que ce soit par une création productive ou par la critique sélective. La *Cumünanza Radio Rumantsch* doit réunir tous ceux dont le talent est la garantie d'un travail constructif dans le domaine des programmes.

Campagnes «Weisser Stiefel» et «Pomme d'argent»

Guido Frei, directeur de la Télévision suisse alémanique et rhétoromane

La botte blanche qui a donné son nom... – Raoul Baerlocher, au travail, le micro en main



Au début de novembre 1966, plus précisément les 4 et 5 du mois, l'Italie, par suite de pluies torrentielles, connut de catastrophiques inondations – une surface de quelque cent mille kilomètres carrés dévastée par d'énormes dégâts. – Il s'agissait d'inondations telles que l'Italie n'en avait pas connu depuis six cents ans, de sorte que la catastrophe ne put être ni prévue dans son ampleur, ni jugulée. Les barrages de La Penna et de Levane, sur le cours supérieur de l'Arno, pouvaient retenir 13 millions de m³, mais ce sont 250 millions de m³ d'eau qui devaient déferler, durant trois jours, et tout submerger. Les points les plus graves du désastre se situaient en Italie du Nord et en Italie centrale, du Brenner à Naples. Dans le delta du Pô, la mer, sous la poussée répétée des vents du sud, enfonça les digues qui protégeaient, au sud de l'embouchure principale, un pays rendu fertile à grand-peine. Vingt mille hectares de terre ont été imprégnés de sel et sont devenus pour longtemps stériles. Il y eut 120 morts, 140 000 personnes privées de toit; les dommages furent évalués fin novembre à 9–10 milliards de francs suisses.

La Croix-Rouge suisse envoya promptement lait condensé, couvertures, trainings, conserves de viande, plasma sanguin, vaccins, bottes en caoutchouc et gants pour les sinistrés, ainsi que du foin pour le bétail. Les fonds et les réserves de matériel furent ainsi vite épuisés. Il fallait rapidement les renouveler. L'opinion publique fut alertée. Tout d'abord, la radio et la télévision se tinrent sur la réserve.

L'on renonça à une collecte par le moyen de la Chaîne du bonheur. Mais les événements furent les plus forts, l'appel à notre conscience plus pressant, tant étaient urgents les secours à apporter, en raison des proportions colossales de la catastrophe dont était frappée notre voisine du Sud, à laquelle nous liait encore de surcroît le fait de la présence sur notre sol de dizaines de milliers de travailleurs italiens. La Télévision ne pouvait plus se tenir à l'écart. Le 22 novembre 1966, dans une séance réunissant les chefs de départements de la Télévision de Suisse alémanique et rhétoromane, la résolution fut adoptée d'une vaste campagne en vue de renouveler les ressources de la Croix-Rouge. Ce qui suivit alors découle d'une authentique et chaleureuse spontanéité qui, seule, pouvait garantir le succès d'une telle entreprise; tous ceux qui y participèrent furent, sans exception, saisis et entraînés dans un même élan d'entraide.

Cela commença déjà par l'appellation emblématique: après une initiative spontanée de la part de travailleurs italiens en Suisse, signalée par l'«Antenne», une botte blanche – évoquant bien les contours du territoire italien – fut choisie comme récipient de collecte, et – des propositions de spectateurs abondant dans ce sens – ainsi furent trouvés, et la formule magique, et le nom de l'action: «Weisser Stiefel», qui devint l'expression même d'une détermination de secourir: cette «botte blanche», pendant les semaines qui suivirent, a régné sur l'opinion publique.

Une autre idée, non moins heureuse, sortit du plan primitif, qui était de collecter de lieu en lieu, au moyen de vieilles automobiles: celle d'un train que les CFF composèrent spontanément en un temps record, tout le personnel y contribuant. C'est ainsi que commença à rouler à travers la Suisse alémanique dès le 1^{er} décembre l'express de Noël, devenu célèbre; in-fatigablement, les reporters de la radio et de la télévision parcoururent la Suisse orientale, les cantons de Thurgovie, Zurich, Schaffhouse, Bâle, la Suisse centrale, Argovie, Soleure, Berne. Les dons, les oboles, furent ainsi rassemblés dans un tourbillon d'exaltation, parmi les productions de chanteurs et de musiciens. L'entreprise était devenue une sorte de kermesse populaire quand et où surgissait le rapide de Noël, la «Botte blanche». Cette campagne, à elle seule, réunit plus de 700 000 francs. Simultanément, l'«Antenne» signalait d'autres mouvements en stimulant pour eux l'opinion. Très fructueuse fut aussi l'introduction d'une liste quotidienne de donateurs, mentionnant nomément les personnes dont l'obole atteignait 1000 francs ou davantage. Evidemment, l'esprit de publicité remplaça parfois celui, plus pur, d'entraide, mais il fallait réunir des fonds, et, finalement, l'ensemble des collectes dépassa les cinq millions.

En d'autres endroits aussi, on n'était pas resté inactif: C'est ainsi qu'en Suisse alémanique, la Radio contribuait, par tous les moyens, à la réussite de l'action «Weisser Stiefel». Partout où l'express de Noël faisait halte, les collaborateurs de la radio et de la télévision faisaient, en commun, appel à la générosité du public. Le point culminant de cette action fut certainement le 8 décembre à Berne, terminus de ce périple. Les collaborateurs du studio de la radio à Berne, l'Office du tourisme et la télévision mirent, en un temps record, la ville sens dessus-dessous: un hélicoptère, des autobus, des classes d'école rendirent visite à la périphérie bernoise. Pendant ce temps, dans le centre de la ville fermé à la circulation, des foules imposantes se pressaient devant d'inombrables stands volants desservis par des vendeurs «de marque» et faisaient ovation aux nombreux cortèges costumés traversant la ville. La seule journée bernoise rapporta l'extraordinaire somme de Fr. 268 666.35, un record absolu. Pour terminer cette action d'entraide, une grande soirée de gala eu lieu au Kursaal de Berne, au cours de laquelle on fit appel, une nouvelle fois, de façon inédite et amusante, à la générosité du public présent et des télé-spectateurs. De nombreux artistes étrangers,

Même ce pachyderme n'a
su résister aux instantes
prières de Werner Vetterli



surtout italiens, contribuèrent au succès de la soirée.

Dans les autres régions linguistiques du pays, la radio et la télévision avaient aussi informé, à maintes reprises, le public de ce qui se passait en Italie et avaient ainsi créé l'atmosphère favorable à une campagne de grande envergure. La Télévision suisse romande couronna ses efforts par l'opération «Pomme d'argent». L'idée était simple: vider les fontaines publiques de leur eau et les remplir de pommes qui seraient vendues au prix fort. Les agriculteurs et producteurs des cantons romands offrirent avec beaucoup de générosité les fruits et c'est ainsi que le 10 décembre eut lieu, dans toutes les villes importantes de Romandie, la vente des «Pomme d'argent». Des ensembles vocaux, des groupes folkloriques, des corps de musique donnaient, avec leurs productions, le cadre aux actions locales. Des scouts, des infirmières organisèrent des collectes. Le 3 janvier 1967, la Télévision suisse romande pouvait remettre à la Croix-Rouge suisse un chèque de Fr. 282 093.—, attestant le succès de l'entreprise.

Conjointement avec les opérations de la Télévision suisse, se déroulèrent celles de la Croix-Rouge suisse dont journalièrement le service de propagande nous communiquait l'état du compte de chèques postaux, et après addition du produit de la liste quotidienne des donateurs «1000», il était donné connaissance du total aux téléspectateurs.

Le 15 décembre 1966, le service de presse de la CRS, par circulaire, livra les premières réflexions de principe suggérées par la formule appliquée à cette campagne d'entraide. En présence du directeur général de la SSR, M. Marcel Bezençon, le Comité central de la Croix-Rouge suisse tint séance, sous la présidence du Professeur von Albertini, et estima réjouissants les résultats obtenus par «Weisser Stiefel» et «Pomme d'argent». Afin d'assurer une répartition aussi objective et aussi équitable que possible, on élaborait une ligne de conduite permettant l'utilisation rationnelle des fonds; immédiatement après la catastrophe, la Croix-Rouge suisse avait envoyé deux délégués en Italie, qui, lors de l'attribution des dons, y collaborèrent, et, en même temps, déterminèrent de quelle façon la Société des Croix-Rouges pouvait le plus efficacement participer à la réparation des dommages. Enfin, des entretiens eurent lieu avec des représentants de la Croix-Rouge italienne, au cours desquels fut adopté le caractère de réalisation des secours de la CRS, en tenant compte des actions des autres pays. La répartition devait avoir lieu conformément aux trois principes suivants:

- a) Le secours ne devait pas être fourni en espèces, mais en matériel. Les donateurs suisses auraient davantage de compréhension pour une aide concrétisée en matériel judicieusement choisi, même si cela exigeait plus de temps que de simples dons en espèces.
 - b) La CRS devait, autant que possible, apporter son aide directement et personnellement aux sinistrés, et non simplement aux autorités.
 - c) L'action de secours de la CRS devait se dérouler en collaboration avec la Croix-Rouge italienne qui, de son côté, se tiendrait en rapport avec les autorités italiennes.
- Désormais, les actions de secours propres à la CRS allaient suivre le cours suivant, par étapes:
1. Phase des secours d'urgence (denrées alimentaires, plasma sanguin, vaccins contre typhus et tétanos, couvertures, trainings, vêtements neufs, bottes en caoutchouc). Pendant une semaine, un hélicoptère de la Garde aérienne suisse de sauvetage fut mobilisé. Les frais de secours immédiats s'élevèrent à Fr. 230 000.—
 2. Phase des réparations de dommages:
 - Livraisons de 1000 mobiliers à partir d'avril 1967 Fr. 2 240 000.—
 - Installation de maisons préfabriquées à Gosaldo (Province de Belluno). La Croix-Rouge allemande de la République fédérale mit à la disposition de cette commune de telles maisons pour 25 familles privées de toit. La Croix-Rouge suisse se chargea de l'agencement intérieur des habitations. Fr. 155 000.—
 - Action spéciale pour les Suisses sinistrés. Sur 1700 personnes que comptait la colonie suisse de Florence, 80 familles furent plus ou moins durement touchées, ainsi que quelques Suisses à Trieste, Venise et Gênes. Fr. 500 000.—
 - Versement à un centre de formation agricole dans la province de Trévise (CECAT). A l'intention des agriculteurs sinistrés, un montant de 100 000 fr. fut versé au CECAT pour l'achat de bétail et de 60 000 fr. pour l'achat de foin Fr. 160 000.—
 - Versements à divers organisations d'utilité publique comme Armée du salut de Florence, Ecole Pestalozzi, à Florence, Ecole «Lepido Rocco», Motta di Livenza, province de Trévise Fr. 65 000.—
 - Livraison de maisons préfabriquées pour 32 familles sans toit,

Donner... c'est recevoir de la joie



commune Valfloriana, province
de Trente Fr. 1 000 000.—
— Livraison de mobiliers à des
familles nécessiteuses sinistrées
dans la province de Bolzano Fr. 200 000.—
Total Fr. 4 550 000.—

Le solde restant fut réservé à de futures actions.

Le travail fourni par la Croix-Rouge suisse et la Télévision suisse se fit en collaboration remarquablement étroite. Il était à prévoir que cette action «Weisser Stiefel» ne réunirait pas l'approbation unanime des téléspectateurs. Il nous parvint de nombreuses lettres de critique. Les motifs en étaient divers: certaines lettres n'exprimaient tout simplement que l'hostilité envers les autres, les étrangers. D'autres personnes se demandaient quelle aide nous apportions à nos propres nécessiteux.

Pour d'autres encore, la façon dont s'était déroulée l'action de secours était déplacée. Ces réactions négatives trouvaient spécialement leur aliment dans le fâcheux rapport établi entre la collecte et les grèves sévissant en Italie, ou l'action malencontreuse des commerçants laitiers mécontents, de Milan, qui avaient déversé leur lait sur la chaussée.

Que malgré ces attitudes négatives, une majorité écrasante de la population de Suisse alémanique ait souscrit avec enthousiasme à l'œuvre de secours, montre que les faits doivent être considérés dans leurs justes proportions.

Ainsi prit naissance un mouvement dont la signification dépasse largement le cadre déterminé d'une campagne pour venir corriger, de façon éclatante, l'image, répandue par certains journalistes en Italie, d'une Suisse haïssant l'étranger.

Radio et Télévision Chronique SSR 1966

3 janvier. La nouvelle structure des programmes radiophoniques régionaux entre en vigueur: émissions ininterrompues au 1^{er} programme, émissions prolongées au 2^e programme, extension des émissions d'information, les nouvelles étant diffusées dans le courant de la journée presque chaque heure.

4 janvier. M. Rudolf Gnägi, conseiller fédéral, remplace M. Willy Spühler à la tête du Département des transports et communications et de l'énergie et devient par conséquent chef de l'autorité de surveillance de la SSR.

8 janvier. La 40^e Assemblée générale de la SSR se déroule pour la première fois sur la base des nouvelles structures de la Société.

28 janvier au 6 février. «Horizons», une production de la Télévision suisse romande, reçoit l'Epi d'argent au IV^e concours international du film agricole à Berlin.

12 février. L'office des programmes de la CRR à Coire (en service depuis décembre 1965) est inauguré officiellement; il assure la présence de la région rhétoromane dans les programmes de radio et de télévision de la SSR.

14 au 19 février. La Télévision suisse romande reçoit une Colombe de bronze au IX^e concours de télévision de l'UNDA à Monte-Carlo pour «Cottolengo» (film tourné dans un hospice de Turin).

24 février au 1^{er} mars. La Télévision suisse transmet en direct les Championnats du monde de patinage artistique de Davos à 22 pays de l'Eurovision et de l'Intervision.

La Rose de bronze de Montreux 1966 a été attribuée à la Télévision suisse romande pour son émission «Bernard Show» avec Bernard Haller



15 mars. Le Comité central de la SSR approuve les projets de construction pour les studios de TV de Zurich et de Genève; il approuve en outre la liste des besoins en locaux du studio de TV luganais à Comano et prend connaissance du projet d'agrandissement du studio de radio à Zurich.

16 au 26 avril. A la foire jubilaire «50 ans Foire suisse Bâle», la SSR est représentée par un studio de radio et de télévision.

22 au 30 avril. 24 œuvres concurrentes et 22 émissions hors concours représentant 21 pays sont projetées au 6^e concours de la «Rose d'or de Montreux». L'émission suisse «Bernard Show» (Télévision suisse romande) obtient la Rose de bronze de Montreux.

2 juin. Grâce à un atterrissage en douceur de la sonde lunaire «Surveyor», les téléspectateurs peuvent suivre la première transmission en direct de la lune. Les images sont retransmises de la planète à Pasadena (Californie)—Andover—le satellite «Early Bird»—Goonhilly Down (Grande-Bretagne)—la centrale Eurovision de Bruxelles.

15 juin. La Télévision de la Suisse italienne fête ses 5 ans.

20 juin. Lors de l'assemblée générale de la Société coopérative de radiodiffusion de Bâle est célébré le 40^e anniversaire de Radio Bâle (diffusion du premier programme radio de Bâle, le 19 juin 1926).

7 juillet. Pose de la première pierre du nouveau bâtiment de la Télévision suisse romande qui abritera trois studios.

La première «Chaîne du bonheur» en pleine action; Roger Nordmann au microphone



15 août. La 500 000^e concession de télévision est accordée en Suisse alémanique.

26 août. Le conseil de la «Fondation Mattmark» réuni à Sion donne connaissance de l'utilisation des fonds (3,1 millions de francs au 30 juin 1966) récoltés grâce à l'aide de la radio et de la télévision pour venir en aide aux familles des victimes de la catastrophe du 30 août 1965.

25 septembre. La Télédiffusion suisse a 35 ans. C'est le 25 septembre 1931 que le Département des postes et chemins de fer octroyait la concession pour la diffusion par fil. Lors de la première Exposition radio dans le bâtiment de la Foire suisse de Bâle (26 septembre au 4 octobre 1931) les premiers essais de réception de diffusion par fil à basse fréquence ont eu lieu.

2 octobre. Un concert de gala est organisé au studio de radio à Bâle, en l'honneur du 20^e anniversaire de l'orchestre de musique légère de Beromünster, fondé en 1946 par Cedric Dumont.

2 octobre. Le nouvel horaire des trois programmes suisses de télévision entre en vigueur; le début des émissions de la soirée est avancé.

2 octobre. Le nouveau studio d'où sont diffusés les «Tagesschau–Téléjournal–Telegiornale» est mis en service à Zurich.

16 octobre. Il y a vingt ans, Radio Lausanne diffusait la première émission de la Chaîne du Bonheur, créée par Roger Nordmann.

28 novembre au 8 décembre. Grâce aux campagnes «Weisser Stiefel» et «Pommes d'argent» lancées par la Télévision suisse, plus de 5 millions de francs sont réunis en novembre et décembre pour venir en aide à l'Italie ravagée par de terribles inondations. Les Chemins de fer fédéraux CFF mettent à la disposition de la télévision un «express de Noël» qui, du 1^{er} au 8 décembre, voyage dans toute la Suisse alémanique. A chacune de ses stations ont lieu des collectes locales.

30 novembre au 7 décembre. La SSR organise à Bâle le IV^e Séminaire de l'UER pour la télévision dans l'enseignement, consacré à l'éducation des adultes. 43 participants et 37 observateurs de 21 pays d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie participent à ces travaux.

12 décembre. Le premier coup de pelle pour la construction des nouveaux bâtiments du studio de radio est donné à Zurich.

14 décembre. Les auditeurs et spectateurs de la Radio et de la Télévision suisses peuvent suivre, en direct de l'Assemblée fédérale, l'élection du président de la Confédération pour 1967, M. Roger Bonvin, du vice-président, M. Willy Spühler, et de M. Nello Celio, nouveau conseiller fédéral.

Table des matières

	Page
Les finances, rapport du directeur administratif	
a) Compte annuel 1966	3
b) Budget 1967	10
<i>Comptes et bilans</i>	
Société suisse de radiodiffusion et télévision, y compris Direction générale	12
Studio des ondes courtes	14
Télédiffusion	16
Répartition des moyens financiers Radio	18
Compte global Radio 1966	19
Comptes Radio (par régions)	20
Répartition des moyens financiers Télévision	22
Compte global Télévision 1966	23
Comptes Télévision	24
Bilans SSR	26
Bilans des sociétés régionales	27
<i>Budgets</i>	
Répartition des moyens financiers Radio	29
Société suisse de radiodiffusion et télévision, y compris Direction générale	30
Service des ondes courtes	32
Télédiffusion	34
Budgets Radio (par régions)	36
Répartition des moyens financiers Télévision	39
Budgets Télévision	40
<i>Statistiques des auditeurs</i>	42
<i>Statistiques des programmes radio</i>	43
<i>Statistiques des téléspectateurs</i>	48
<i>Statistiques des programmes télévision</i>	49
<i>Organes de la SSR</i>	52

Finances

Domenic Carl, directeur administratif de la SSR

Exercice 1966

En 1966, la nouvelle organisation de la SSR a pris pour la première fois sa pleine efficacité. Les transformations structurelles internes sur la base du nouveau principe d'organisation, qui avaient été commencées en 1965 déjà, ont pu dans une large mesure être menées à bien dans l'année que couvre ce rapport. La nouvelle organisation, qui a eu pour conséquence de considérables modifications de structure à la radio surtout, a pu être mise en fonction au cours de 1966. Parallèlement, une nouvelle conception de la structure de la radio a pu être réalisée. On peut constater que la nouvelle organisation a fait ses preuves, si l'on songe à la multiplicité et à la complication souvent considérable des problèmes qui étaient à résoudre.

Dans le domaine financier, la radio a pu franchir l'impasse dans laquelle elle se trouvait dès la fin de 1965, tout au moins provisoirement, grâce au rendement accru qu'elle a retiré de l'augmentation de la taxe de concession décidée à partir du 1^{er} janvier 1966. La progression continue du coût de la vie a malheureusement de nouveau absorbé une grande partie de ce revenu supplémentaire. Le développement prévu des programmes de la radio, en particulier des services d'information, est de ce fait sérieusement remis en question si les moyens financiers qui lui sont nécessaires ne peuvent pas être trouvés. Les comptes de la radio pour l'année 1966 ont pu se solder de manière encore relativement favorable grâce à la politique d'économie des directions régionales, bien que des charges supplémentaires imprévues, le relèvement des allocations de vie chère, etc., soient entrés en ligne de compte.

En ce qui concerne la télévision, l'évolution des recettes heureusement donne moins de soucis. Les ressources provenant des taxes de concessions d'une part, comme d'autre part les recettes de la publicité à la télévision, ont été plus importantes pour 1966 qu'on ne les avait budgetées. Comme il avait été souligné à l'occasion en d'autres circonstances, ces revenus supplémentaires doivent être dans la règle réservés au financement des nouvelles constructions. L'auto-financement des installations ramène à une proportion sup-

portable les frais de construction. De ce fait, des moyens d'exploitation seront libérés ces prochaines années pour les programmes.

Compte radio

Concessionnaires

A fin 1966, on comptait 1 677 302 concessionnaires-radio, autrement dit 23 623 concessions de plus que l'année précédente. Comparé à l'année précédente, l'accroissement du nombre des auditeurs est relativement modeste et il est notablement inférieur au taux d'accroissement des années antérieures.

On peut compter que ce ralentissement pourra être quelque peu compensé par la campagne de dépistage des auditeurs clandestins. D'autre part, on devra s'accommoder du fait qu'une limite maximum existe en ce qui concerne l'effectif des concessionnaires. Cette limitation sera bientôt atteinte, à moins que le nombre des appareils soumis à concession puisse être élargi (radio auto, deuxième récepteur). Le nombre total des concessionnaires-radio se répartit comme suit entre les différents groupes d'auditeurs:

Radio	1 213 454	72,3%
Télédiffusion	428 339	25,6%
Rediffusion	35 509	2,1%
Total	1 677 302	100,0%

Une fois de plus, la télédiffusion fait apparaître avec 9345 nouvelles concessions l'augmentation proportionnellement la plus forte.

Recettes

Les recettes totales des taxes de concession ont dépassé de Fr. 46 089.68, en 1966, le montant prévu dans le budget de l'Entreprise des PTT. L'année précédente, le dépassement par rapport au budget était encore de Fr. 241 774.15.

Le tableau suivant renseigne sur le produit total des taxes de concession, les chiffres de 1966 étant à titre de comparaison mis en parallèle avec ceux de l'année 1965.

	En millions de francs	
	1966	1965
Les recettes brutes des PTT se sont élevées dans l'année que couvre ce rapport à	55,546	43,241
A été versé au fonds commun de déparasitage PTT/SSR le montant de	0,010	0,010
Le produit net à répartir entre la SSR et les PTT s'élevait à	55,536	43,231
dont 70% ont été attribués à la SSR conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 24 novembre 1961, soit	38,843	30,093
L'attribution supplémentaire a été de	0,032	0,169

L'Entreprise des PTT a versé, au mois de mars 1966, un supplément de recettes de Fr. 32 262.80. Ce montant a été porté au compte 1967.

En plus des recettes mentionnées ci-dessus provenant des taxes de concession d'un montant de Fr. 38 843 000.—, la radio a disposé d'une part des taxes supplémentaires de concession de l'année 1965 d'un montant de Fr. 169 242.15. La Confédération a contribué pour une somme de Fr. 875 300.— aux dépenses pour les tâches spéciales du Service des ondes courtes, les PTT pour une somme de Fr. 628 491.— aux dépenses de la Télédiffusion, soit au total Fr. 40 516 033.15. Diverses recettes d'exploitation de la direction

générale et des sociétés ont rapporté Fr. 1 963 390.76, de sorte que l'exploitation de la radio (direction générale, service des ondes courtes et télédiffusion inclus) a disposé en 1966 d'un montant total de Fr. 42 479 423.91.

Répartition des moyens financiers

La répartition des ressources a été faite conformément au budget de l'année 1966, sur la base de la clé de répartition en vigueur. Le tableau suivant montre les divers produits d'exploitation et leur répartition par la direction générale, entre les différents services.

	Attribution provenant des taxes de concession (y compris la dissolution de réserves)	Autre produits d'exploitation ²	Total des moyens disponibles
	Fr.	Fr.	Fr.
Total	40 516 033.15	1 963 390.76	42 479 423.91
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale)	3 687 700.—	188 125.53 ¹	3 875 825.53
Service des ondes courtes	2 564 450.—	235 023.15	2 799 473.15
Télédiffusion	628 491.—	10 007.33	638 498.33
Cumünanza Radio Rumantsch	180 000.—	—	180 000.—
Société régionales	32 734 745.—	1 530 234.75 ²	34 264 979.75
Suisse alémanique et rhétoromane	14 744 519.—	718 328.93	15 462 847.93
Suisse romande	10 781 316.—	540 947.01	11 322 263.01
Suisse italienne	7 208 910.—	270 958.81	7 479 868.81
Divers	720 647.15	—	720 647.15
Report sur compte nouveau des obligations de programme 1967	500 000.—	—	500 000.—
Report des revenus supplémentaires 1965 sur les comptes 1967	169 242.15	—	169 242.15
Intérêts étrangers du compte global radio	51 405.—	—	51 405.—

¹ Sans la participation de la télévision aux frais de la direction générale d'un montant de Fr. 1 556 150.— pour les charges touchant l'ensemble de la Suisse.

² Y compris la participation de 50% de la télévision aux frais administratifs des régions et des sociétés membres.

Dépenses

Le comité central a accordé pour l'année 1966 pour couvrir des dépenses supplémentaires les crédits suivants:

- Fr. 693 165.25 Allocations de vie chère de 5½% 1966/67
- Fr. 122 680.— Augmentation des indemnités pour l'extension des services de l'Agence télégraphique suisse
- Fr. 8 134.60 Augmentation rétroactive de l'indemnité à l'Agence télégraphique suisse à partir du 1^{er} septembre 1966

Les crédits complémentaires pour allocations de vie chère ont pu être couverts jusqu'à un montant de Fr. 400 000.— par des réserves prévues dans ce but. La différence a dû être portée sur les différents comptes d'exploitation comme dépenses supplémentaires. Les charges supplémentaires pour l'extension du service de l'Agence télégraphique suisse ont été couvertes par les crédits prévus dans le budget pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse.

1. Direction générale

Un montant de Fr. 5 604 004.76 a été employé en 1966 pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse, y compris les services de la direction générale. La télévision a participé aux dépenses avec un montant de Fr. 1 556 150.—. Il a été employé sur le montant des taxes de concession Fr. 3 687 700.—.

Les postes principaux des dépenses pour l'ensemble de la Suisse se composent comme suit:

- Les dépenses communes radio et télévision pour l'ensemble de la Suisse (organes et commissions de la SSR, rapport annuel, etc.) Fr. 227 389.75
- Les dépenses de la radio intéressant l'ensemble de la Suisse Fr. 2 790 974.65
- Dans ce montant sont compris les droits d'auteurs (Suisa, Mechanlizenz, industrie des disques) pour un montant de Fr. 2 101 084.90, et la contribution de la société faitière à la caisse-pension avec Fr. 130 046.25.
- Les dépenses intéressant l'ensemble de la Suisse pour la télévision (droits d'auteurs, UER, etc.) Fr. 232 349.20
- Les dépenses pour les services de la direction générale Fr. 2 353 291.16
- Les dépenses pour le service des nouvelles de l'Agence télégraphique suisse, selon accords, ont occasionné un excédent de dépenses de Fr. 421 214.60
- Les dépenses d'exploitation de la direction

générale accusent un excédent de Fr. 256 679.76 par rapport au budget. Ce dépassement de crédit provient de l'augmentation des droits d'auteurs Suisa, qui résultèrent de l'augmentation de la taxe radio.

Les dépenses de la direction générale proprement dites ne dépassèrent pas le cadre prévu des crédits autorisés. Dans certains comptes on put même procéder à une économie d'environ Fr. 105 000.—. Ces économies ainsi que différents revenus supplémentaires permettent de couvrir, en grande partie, l'excédent de dépenses mentionné ci-dessus. Le compte de la direction générale boucle sur un solde passif de Fr. 31 386.63. Selon décision du comité central il a été reporté à compte nouveau.

2. Service des ondes courtes

Malgré le supplément de dépenses de Fr. 128 600.— mentionné dans le budget, le compte d'exploitation du Service des ondes courtes boucle sur un excédent de recettes de Fr. 28 588.88. En raison des places vacantes, il a été possible de faire d'importantes économies sur les charges du personnel. Les crédits pour le programme n'ont pas été entièrement utilisés. On a exercé ici une certaine retenue, afin de pouvoir financer les charges supplémentaires de programme pour l'année 1967 (Expo Montréal). Ces économies permettent de renoncer au prélèvement d'un montant de Fr. 100 000.— au fonds de réserve pour le programme normal prévu dans le budget et de boucler le compte d'exploitation du Service des ondes courtes par un solde actif de Fr. 34 242.68, qui a été reporté à compte nouveau.

3. Télédiffusion

Nous avons estimé dans le budget pour l'année 1966, que le compte de la Télédiffusion accuserait un excédent de dépenses de Fr. 107 780.—. Heureusement cet excédent de dépenses se monta à Fr. 57 911.01, soit un total inférieur à ce qui avait été prévu dans le budget.

Les prélèvements prévus dans le cadre du budget au fonds de réserve, pour couvrir les dépenses, n'ont été par conséquent utilisés qu'à moitié.

4. Comptes régionaux radio

Dans le compte d'exploitation des trois radios régionales, les dépenses totales sont indiquées selon le principe brut pour montant de Fr. 35 270 629.44. Les différents groupes de charges se répartissent comme suit:

	Compte 1966 Fr.	Budget 1966 Fr.
Frais de personnel	14 641 297.95	14 114 427.— ¹
Frais généraux d'exploitation	5 244 672.22	4 751 490.—
Frais directs de programme	14 170 108.87	15 319 318.—

¹ Y compris les crédits supplémentaires pour les allocations de vie chère.

Comme il ressort des indications précédentes, les différences entre les comptes et le budget sont relativement grandes. A la suite de l'introduction d'un nouveau plan comptable pour la SSR et par le fait également de la nouvelle organisation de la radio, l'établissement des positions de crédits dans le budget ne pouvait souvent plus se faire sur la base de l'expérience des chiffres. Il n'était guère possible pour la première année de la nouvelle organisation d'établir un budget sur des indications précises. Cela explique en grande partie la différence entre le résultat de l'exercice et les chiffres du budget. Par ailleurs, la forte augmentation du coût de la vie a eu comme conséquence, ce qui ne pouvait être prévu dans le budget, une augmentation des dépenses. Cela concerne particulièrement les charges pour les allocations de vie chère au personnel, que les réserves ne suffisaient pas à couvrir.

Les ressources attribuées aux trois régions ont suffi, car les crédits de programme prévus dans le budget n'ont pas été entièrement employés. A partir de 1967, en raison du développement du programme et en particulier de la nouvelle réorganisation du service des informations, il résultera de plus grandes charges financières. Pour l'année en revue, les décharges financières, par le fait de l'augmentation de la taxe de concession, ne sont pour cette raison que provisoires. Les soldes actifs, sur proposition des organes régionaux, sont reportés à compte nouveau.

Compte télévision

Concessionnaires

Le nombre des concessionnaires-télévision a atteint à fin décembre 1966 le chiffre de 751 695 concessionnaires. Ainsi par rapport à l'année précédente on compte 130 912 nouvelles concessions.

Produit

1. Quote-part sur le produit des taxes de concession

70% du produit des taxes de concession reviennent à la SSR et 30% aux PTT.

Le produit brut des taxes de concession a été pour 1966 de Fr. 60 816 907.35

Les PTT selon la clé de répartition ont touché Fr. 18 245 072.20

La quote-part de la SSR s'est montée à Fr. 42 571 835.15

Dans leur budget les PTT avaient prévu une quote-part en faveur de la SSR de Fr. 41 650 000.—

si bien que la SSR a reçu un versement supplémentaire de Fr. 921 835.15

Selon décision du comité central, ce montant supplémentaire a été versé au fonds de construction de la télévision.

Pour son compte annuel 1966, la télévision disposait d'un montant des taxes de concession de:

1. Quote-part de la SSR selon budget	Fr. 41 650 000.—
2. versement supplémentaire pour l'année 1965	Fr. 1 377 771.—
soit un total de	Fr. 43 027 771.—

2. Recettes de la publicité à la télévision

Nous avons mentionné dans notre rapport sur les comptes de l'année précédente que nous touchions l'ensemble des recettes de la SA pour la publicité à la télévision, après paiement de ses frais d'exploitation.

En raison du temps d'émission entièrement vendu et morcelé en petites annonces, les recettes dépassèrent de loin les prévisions du budget. La SA pour la publicité à la télévision encaissa jusqu'au 31 décembre 1966

29,2 millions de francs. Après déduction de ses frais d'administration et le versement de 2,35 millions de francs aux PTT, nous avons touché un montant total de 26,5 millions de francs. Par rapport au budget, les revenus supplémentaires se montent à 8,5 millions de francs.

Selon décision du comité central la moitié du produit net de la publicité à la télévision doit être utilisée pour financer la construction des studios et être transférée sur un fonds de construction. En raison des investissements supplémentaires que l'introduction de la télévision en couleur entraînera, le comité

central a en outre décidé de verser également l'excédent de produit provenant de la publicité à la télévision au fonds de construction. Le fonds de construction accuse à fin 1966 un montant de Fr. 28 390 229.—. Sur ce montant, 8,678 millions de francs ont déjà été investis pour de nouvelles constructions.

Ressources à la disposition de la télévision en 1966

Le tableau suivant renseigne sur les moyens d'exploitation dont a disposé en 1966 la télévision, ainsi que sur leur utilisation par la SSR.

	Revenus provenant des concessions (y compris dissolution des réserves et provisions)	Autres produits d'exploitation ¹	Total des moyens à disposition
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des moyens financiers	61 056 524.40	74 646 848.15	+ 13 590 323.75
Quote-part au produit des taxes de concession	41 650 000.—	41 650 000.—	—
Recettes de la SA pour la publicité à la télévision	18 000 000.—	26 500 000.—	+ 8 500 000.—
Versement ultérieur de la taxe de concession 1965	—	1 377 771.—	+ 1 377 771.—
Recettes d'exploitation diverses	633 000.—	1 660 316.30	+ 1 027 316.30
Recettes diverses	—	537 711.30	+ 537 711.30
Dissolution de provisions	—	147 525.15	+ 147 525.15
Moyens non utilisés (mis à la disposition comme Fonds de roulement)	773 524.40	2 773 524.40	+ 2 000 000.—
Répartition des moyens financiers	61 056 524.40	74 646 848.15	+ 13 590 323.75
<i>Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse</i>	<i>11 287 189.75</i>	<i>21 850 197.20</i>	<i>+ 10 563 007.45</i>
Participation aux dépenses de la direction générale	1 556 150.—	1 556 150.—	—
Versement au fonds de réserve	100 000.—	100 000.—	—
Versement au fonds de construction	9 000 000.—	17 850 229.—	+ 8 850 229.—
Association pour le développement de la télévision	—	480 000.—	+ 480 000.—
Provisions pour les charges de programme 1967	631 039.75	1 803 079.10	+ 1 172 039.35
Charges de la direction générale pour la téléscolaire, divers	—	60 739.10	+ 60 739.10
<i>Compte d'exploitation de la télévision</i>	<i>48 995 810.25</i>	<i>50 023 126.55</i>	<i>+ 1 027 316.30</i>
Charges du personnel	15 666 638.10	15 687 422.05	+ 20 783.95
Charges de programme	23 832 438.95	24 143 707.39	+ 311 268.44
Frais généraux	9 496 733.20 ¹	10 191 997.11 ¹	+ 695 263.91
<i>Autres tâches à financer</i>	<i>773 524.40</i>	<i>2 773 524.40</i>	<i>+ 2 000 000.—</i>
A la disposition de la télévision comme fonds de roulement	773 524.40	2 773 524.40	+ 2 000 000.—

¹ Y compris excédent de produit du compte d'exploitation ainsi que remboursement du prêt octroyé par la Confédération de Fr. 1 418 477.25.

Dépenses

Les dépenses pour les tâches de la télévision pour l'ensemble de la Suisse selon le précédent tableau sont comptabilisées à la Direction générale sur un compte global. Ce compte global boucle sur un excédent d'actif de Fr. 706.14, après report des recettes rétroactives de 1965 d'un montant de Fr. 1 377 771.— et après avoir procédé aux provisions de Fr. 425 308.10 pour la formation du personnel en 1967 et après versement de Fr. 100 000.— au fonds de construction central. Le solde actif a été reporté à compte nouveau.

Les trois comptes d'exploitation régionaux, ainsi que le compte du service du programme national accusent des dépenses d'un montant de Fr. 50 530 231.03, soit Fr. 5 580 401.03 de plus que l'année précédente. Ce montant comprend un excédent de recettes du compte d'exploitation de Fr. 1 452 160.22 destiné au financement des dépenses extraordinaires (remboursement du prêt consenti par la Confédération).

Les moyens d'exploitation plus importants dont la télévision a pu disposer en 1966 faisaient face à des dépenses tout aussi élevées. Les frais de personnel ont augmenté en une année de 3,2 millions de francs en chiffres ronds et les charges de programme de 7,0 millions en chiffres ronds. La composition des différentes dépenses ressort en détail dans le compte annuel de la télévision.

Les comptes de pertes et profits du programme national et des trois régions indiquent, après considération des reports actifs et passifs de l'année précédente, les résultats suivants:

Compte de la Suisse alémanique et rhétoromane	Solde passif Fr.	98 618.73
Compte de la Suisse française	Solde actif Fr.	12 809.68
Compte de la Suisse italienne	Solde actif Fr.	16 439.55
Compte programme national	Solde passif Fr.	1 511 071.47

Dans le solde passif du compte national est comprise la dette de Fr. 1 400 000.— à l'égard de la Confédération. Le remboursement du dernier acompte est prévu pour 1967. Comme cela a été le cas pour l'année précédente les soldes des comptes mentionnés plus haut ont été reportés à compte nouveau et portés au crédit, resp. au débit, de chaque société régionale.

Bilans

Direction générale/Studio des ondes courtes

Par rapport à l'année précédente, le montant du bilan de la direction générale est tombé à Fr. 23 722 428.78, ce qui s'explique par la répartition des capitaux spécifiques de la radio et de la télévision sur des comptes propres.

Etant donné que différentes valeurs d'immobilisation de la direction générale, du Service des ondes courtes (mobilier, installations, appareils, etc.) ont été financées au moyen des liquidités globales de la radio, il ressort, en raison de la séparation des valeurs du bilan, une dette de la direction générale en faveur du compte global de la radio d'un montant de Fr. 1 068 802.69. Elle a été portée au bilan sous la forme d'un fonds de roulement.

Bilan radio (sans les sociétés régionales)

Les moyens appartenant à la radio ou qui proviennent de la fortune de la radio sont comprises dans le bilan du compte global. Les papiers valeurs sont comptabilisés selon leur valeur nominale, alors que dans les passifs la différence des cours est couverte par un fonds de compensation pour pertes des cours. Dans le bilan figure à côté du prêt de Fr. 3 543 512.60 octroyé par la télévision un crédit pour les avances de la télévision de Fr. 1 703 513.34. Contrairement au prêt, pour cette avance de crédit on compte des intérêts. Le crédit pour les avances est plus que couvert par les valeurs mobilières.

Bilan télévision

Le bilan de la télévision se monte à Fr. 47 735 803.61 et comprend le fonds de construction s'élevant à Fr. 28 390 229.—. Ce fonds est couvert par les actifs suivants:

Valeurs en banque	Fr.	15 000 000.—
Comptes de construction	Fr.	9 211 516.65
Prêt de la télévision à la radio	Fr.	3 543 512.60
Financement des immobilisations télévision	Fr.	2 141 730.—

Les immobilisations de la télévision ainsi que les nouvelles constructions sont comptabilisées pour un montant de Fr. 11 846 579.80, dont 3,2 millions de francs reviennent aux immobilisations d'exploitation.

La valeur comptable de ces immobilisations est indiquée dans le bilan. Le solde passif du bilan s'élève à Fr. 1 609 690.20. Par contre, les comptes de la Suisse française et italienne accusent un excédent d'actif interne de Fr. 29 955.37. Il en résulte donc un solde passif net de Fr. 1 579 734.83, dont 1,4 million de francs couvrent l'emprunt octroyé par la Confédération.

Bilans des sociétés régionales

Pour l'année 1966, seul un bilan provisoire a pu être établi, sur lequel figure l'état des comptes des sociétés régionales et des sociétés-membres. La manière dont seront réparties ces valeurs entre les sociétés régionales et les sociétés-membres n'a pas encore pu être déterminée.

Radio

Selon les estimations de l'Entreprise des PTT, l'effectif des concessionnaires radio atteindra 1 709 879 en 1967, ce qui correspond à un accroissement de 27 000 auditeurs. L'augmentation annuelle du nombre des auditeurs tend à diminuer depuis quelques années, d'où l'on peut conclure que nous approchons peu à peu du plafond de l'effectif des abonnés. Le produit net des taxes de concession radio a été estimé à 56 590 000 francs. Conformément à la clé de répartition en vigueur, 30% de ce montant, soit 16 977 000 francs, reviennent à l'Entreprise des PTT pour assurer l'exploitation des émetteurs, et 70%, c'est-à-dire 39 613 000 francs, à la SSR pour l'exploitation des programmes. En plus de sa quote-part sur le produit des taxes de concession, la SSR dispose encore de l'attribution complémentaire de l'année 1965, qui est de 169 000 francs. L'augmentation de la taxe de concession radio en 1966 a en outre permis de constituer une réserve de 500 000 francs pour le programme. Il sera nécessaire de faire appel à cette réserve en 1967 pour équilibrer le budget de la radio.

En tenant compte des moyens affectés à des buts déterminés, attribués au Service des ondes courtes pour ses services de programmes spéciaux, ainsi que du montant de 630 000 francs accordé par l'Entreprise des PTT pour la Télédiffusion, la radio dispose au total de 41 940 000 francs en 1967, ce qui représente environ 1 622 000 francs de plus que l'année précédente. Par ailleurs, les dépenses auxquelles elle devra faire face en raison de l'extension de la durée des émissions, de l'amélioration et de la modernisation des programmes, auront leurs répercussions intégrales en 1967.

En outre, le renchérissement général et constant dans tous les secteurs de l'exploitation, et dans celui du personnel en particulier, entraîne d'importantes dépenses supplémentaires. Nous pouvons néanmoins présenter un budget équilibré pour l'année 1967. Mais il ne sera guère possible, à partir de 1968, de maintenir le volume actuel des programmes, si la base financière de la radio n'est pas renforcée d'ici là.

Les crédits inscrits dans le budget pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse, y compris la direction générale, s'élèvent à 6 586 850 francs. Ce montant comprend une réserve de 500 000 francs pour les allocations de vie chère, et un article de dépenses de 180 000 francs pour les tâches de la Cumünanza Radio Rumantsch. La participation de la télévision aux frais de la direction générale a été évaluée à 1 945 700 francs. Après déduction de cette participation et de

diverses petites recettes du compte d'exploitation de la direction générale, le montant qui reste à la charge de la radio pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse s'élève encore à 4 590 600 francs.

Les dépenses d'exploitation du *Service suisse des ondes courtes* atteignent 2 738 458 francs, dont 1 028 579 francs pour les tâches spéciales, financées par un crédit attribué par la Confédération. Le budget du Service des ondes courtes accuse un déficit de 130 000 francs; ce découvert pourra être comblé par un prélèvement dans le fonds de disposition du Service des ondes courtes. Ce fonds sera ainsi épuisé l'année prochaine.

La *Télédiffusion* touche de l'Entreprise des PTT une attribution qui, augmentée de 30 000 francs, s'élève à 630 000 francs.

Les *sociétés régionales* disposent au total de 33 981 763 francs, qui doivent être répartis selon la clé en vigueur entre la Suisse alémanique et rhétoromane, la Suisse romande et la Suisse italienne. Comme ce fut le cas l'année précédente, la radio et la télévision prendront chacune à leur charge la moitié des frais des sociétés régionales et des sociétés membres, qui atteignent 345 520 francs.

Télévision

Pour la télévision, l'Entreprise des PTT évalue à 127 133 le nombre des nouveaux abonnés, ce qui porterait l'effectif des concessionnaires de télévision à 879 283 d'ici à la fin de 1967. Le produit net des taxes de concession inscrit dans le budget s'élève à 71 500 000 francs.

La répartition des ressources entre les PTT et la SSR se fait selon la même clé que pour les taxes de la radio. La SSR se voit ainsi attribuer un montant de 50 050 000 francs, soit 8 400 000 de plus que l'année précédente. Le produit net de la publicité à la télévision s'élève à 28 000 000 de francs, après déduction des frais d'exploitation et d'administration de la S.A. pour la publicité à la télévision, ainsi que d'une indemnité de 2 400 000 francs attribuée à l'Entreprise des PTT pour compenser les frais qu'elle supporte.

La télévision dispose en outre de 5 320 000 francs provenant des attributions complémentaires des années précédentes. A cela s'ajoutent encore diverses recettes d'exploitation estimées à 400 000 francs. Au total, les produits inscrits dans le budget de la télévision atteignent ainsi 83 770 000 de francs. Les dépenses pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse, soit 7 098 460 francs, doivent d'abord être déduites de ce montant. Il s'agit là de la participation de la télévision aux frais de la direction générale, de réserves pour les allocations de vie chère, de

dépenses pour la formation du personnel, de crédits pour le programme mis à la disposition de la direction générale pour des émissions extraordinaires, et, enfin, d'un crédit de 3 000 000 de francs pour la production de films de séries à la télévision.

Le versement dans le fonds des constructions, destiné à financer les nouveaux studios de télévision, s'élève à 17 182 000 francs. En outre, 1 620 000 francs ont été inscrits dans le budget pour le remboursement des prêts consentis par la Confédération et par la Caisse-pension de la SSR. L'emprunt contracté auprès de la Confédération sera entièrement amorti à la fin de l'année 1967. Les crédits d'exploitation proprement dits, inscrits dans le budget de la télévision,

s'élèvent à 55 000 000 de francs, dont 9 926 000 francs sont destinés aux services des programmes nationaux et des programmes communs. Les dépenses des trois exploitations régionales de télévision ont été évaluées dans le budget à 45 073 820 francs. Par rapport à l'année précédente, les crédits d'exploitation ont augmenté de 9 867 000 francs. Les ressources plus élevées dont dispose la télévision pour 1967 permettront avant tout d'intensifier la propre production et d'améliorer les programmes d'information. Enfin, la durée des émissions sera prolongée: le début des émissions sera avancé d'un quart d'heure dans les trois régions, et la durée des émissions du dimanche sera aussi sensiblement plus longue.

Compte de la Société suisse de radiodiffusion et télévision
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale)

Compte d'exploitation	Budget 1966	Compte 1966
	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	5 347 325	5 604 004.76
<hr/>		
<i>Charges de personnel</i>	<i>1 943 420</i>	<i>1 940 660.15</i>
Traitements	1 520 000	1 511 657.65
Salaires	29 200	18 791.35
Prestations sociales (traitements)	33 860	89 466.25
Prestations sociales (salaires)	—	1 699.10
Assurances sociales	321 160	270 372.10
Autres charges de personnel	20 400	19 277.15
Autres charges indirectes de personnel	18 800	29 396.55
<hr/>		
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>1 019 210</i>	<i>916 571.76</i>
Charges de la société	259 700	173 268.40
Frais d'administration	372 160	383 426.83
Frais de voyage	128 800	111 069.45
Assurances et taxes	8 400	7 705.10
Entretien, réparations	20 900	17 762.15
Consommation de matériel	1 500	293.80
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	13 900	13 890.15
Loyers et intérêts dus sur capitaux	121 400	118 332.73
Achats amortis directement	5 000	4 521.15
Amortissements	87 450	86 302.—
<hr/>		
<i>Charges de programme</i>	<i>2 384 695</i>	<i>2 746 772.85</i>
Honoraires et indemnités accessoires	135 200	147 960.65
Prestations sociales pour collaborateurs au programme	—	929.65
Droits d'auteurs	2 173 995	2 524 299.50
Frais de circuits	5 500	5 569.30
Matériel de programme	2 000	5.10
Frais généraux de programme	68 000	68 008.65
<hr/>		
Total des produits d'exploitation	5 347 325	5 604 004.76
<hr/>		
Moyens financiers ordinaires	5 303 850	5 303 850.—
Bonifications d'intérêts	3 000	8 752.48
Prestations à des tiers	40 475	63 172.85
Recettes provenant de manifestations et de ventes	—	4 963.45
Recettes provenant de primes d'assurance	—	7 449.30
Autres recettes	—	43 787.45
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>172 029.23</i>

Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale)

Compte de résultats	Budget 1966	Compte 1966
	Fr.	Fr.
Produits	301 000	359 264.63
Solde actif reporté		
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	<i>301 000</i>	<i>323 665.40</i>
Produits des titres	100 000	101 795.75
Produits de la vente d'installations	—	15 731.90
Bénéfices sur cours	—	4 250.—
Produits extraordinaires divers sur capitaux	14 000	11 881.—
Contributions encaissées	187 000	190 006.75
<i>Dissolution de réserves et de provisions</i>	—	—
<i>Autres produits extraordinaires</i>	—	<i>4 212.60</i>
Couverture d'amortissements extraordinaires	—	4 212.60
Solde passif	—	31 386.63
Charges	301 000	359 264.63
Solde passif reporté		
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	<i>301 000</i>	<i>182 980.90</i>
Pertes sur débiteurs	—	—
Charges extraordinaires de représentation	—	—
Intérêts dus sur capitaux étrangers	—	—
Pertes sur valeurs mobilières	—	4 139.15
Charges extraordinaires pour réserves	65 000	58 170.—
Charges extraordinaires divers	236 000	120 671.75
<i>Domages extraordinaires</i>	—	—
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	<i>4 254.50</i>
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	<i>172 029.23</i>
Solde actif	—	—

Compte du Service des ondes courtes suisses

Compte d'exploitation	Budget 1966	Compte 1966
	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	2 868 715	2 799 473.15
<i>Charges de personnel</i>	<i>1 967 107</i>	<i>1 906 205.20</i>
Traitements	1 683 287	1 643 710.20
Salaires	31 050	22 946.75
Prestations sociales (traitements)	48 410	81 024.80
Prestations sociales (salaires)	—	2 374.75
Assurances sociales	189 010	143 441.60
Autres charges de personnel	6 200	5 538.30
Autres charges indirectes de personnel	9 150	7 168.80
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>529 080</i>	<i>526 069.22</i>
Charges de la société	4 300	1 601.10
Frais d'administration	168 700	176 921.96
Frais de voyage	32 800	43 401.50
Assurances et taxes	16 050	14 350.75
Entretien, réparations	33 900	33 366.35
Consommation de matériel	2 500	1 605.55
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	36 630	35 849.65
Loyers et intérêts dus sur capitaux	67 000	61 290.95
Achats amortis directement	14 500	5 389.75
Amortissements	152 700	152 291.66
<i>Charges de programme</i>	<i>372 528</i>	<i>338 609.85</i>
Honoraires et indemnités accessoires	290 428	257 873.40
Prestations sociales pour collaborateurs au programme	9 300	8 400.65
Droits d'auteurs	39 300	38 802.10
Frais de circuits	2 000	1 372.60
Matériel de programme	29 200	31 748.10
Frais généraux de programme	2 300	413.—
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>28 588.88</i>
Total des produits d'exploitation	2 868 715	2 799 473.15
Moyens financiers ordinaires	2 687 000	2 664 450.—
Bonifications d'intérêts	—	—
Prestations à des tiers	53 115	93 541.25
Recettes provenant de manifestations et de ventes	—	355.55
Recettes provenant de primes d'assurance	—	5 200.95
Autres recettes	—	35 925.40
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>128 600</i>	<i>—</i>

Service des ondes courtes suisses

Compte de résultats	Budget 1966	Compte 1966
	Fr.	Fr.
Produits	132 575	65 024.73
<hr/>		
Solde actif reporté		
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	3 975	7 457.85
Produits des titres	—	—
Produits de la vente d'installations	—	404.05
Bénéfices sur cours	—	—
Produits extraordinaires divers sur capitaux	3 975	7 053.80
Contributions encaissées	—	—
<i>Dissolution de réserves et de provisions</i>	128 600	28 600.—
Dissolution de réserves	—	—
Dissolution de provisions	128 600	28 600.—
<i>Autres produits extraordinaires</i>	—	378.—
Couverture d'amortissements extraordinaires	—	378.—
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i>	—	28 588.88
Solde passif du compte 1966		
<hr/>		
Charges	132 575	65 024.73
<hr/>		
Solde passif reporté		
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	3 975	30 000.—
Pertes sur débiteurs	—	—
Charges extraordinaires de représentation	—	—
Intérêts dûs sur capitaux étrangers	—	—
Pertes sur valeurs mobilières	—	—
Charges extraordinaires (pour réserves)	—	30 000.—
Charges extraordinaires (divers)	3 975	—
<i>Dommages extraordinaires</i>	—	—
<i>Impôts</i>	—	—
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	782.05
Amortissements extraordinaires	—	782.05
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	128 600	—
Solde actif 1966 Programme normal		27 697.84
Solde actif 1966 Service spécial		6 544.84

Compte du service des programmes de la télédiffusion

Compte d'exploitation	Budget 1966	Compte 1966
	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	713 780	696 409.34
<hr/>		
<i>Charges de personnel</i>	383 056	405 125.30
Traitements	330 101	351 487.60
Salaires	3 000	2 685.30
Prestations sociales (traitements)	5 785	5 641.60
Prestations sociales (salaires)	—	296.90
Assurances sociales	43 270	44 729.30
Autres charges de personnel	800	221.60
Autres charges indirectes de personnel	100	63.—
<hr/>		
<i>Charges d'exploitation</i>	110 300	96 886.32
Charges de la société	2 500	1 388.70
Frais d'administration	20 950	20 443.07
Frais de voyage	12 400	8 244.80
Assurances et taxes	1 300	1 698.30
Entretien, réparations	14 400	7 650.—
Consommation de matériel	500	—
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	7 450	7 854.65
Loyers et intérêts dus sur capitaux	29 000	28 659.55
Achats amortis directement	1 500	173.55
Amortissements	20 300	20 773.70
<hr/>		
<i>Charges de programme</i>	220 424	194 397.72
Honoraires et indemnités accessoires	2 000	2 321.—
Prestations sociales pour collaborateurs au programme	—	1.30
Droits d'auteurs	208 424	189 014.12
Frais de circuits	—	61.30
Matériel de programme	9 000	3 000.—
Frais généraux de programme	1 000	—
<hr/>		
Total des produits d'exploitation	713 780	696 409.34
<hr/>		
Moyens financiers ordinaires	606 000	637 186.10
Prestations à des tiers	—	108.25
Recettes provenant de primes d'assurance	—	1 040.30
Autres recettes	—	163.68
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	107 780	57 911.01

Service des programmes de la télédiffusion

Compte de résultats	Budget 1966	Compte 1966
	Fr.	Fr.
Produits	107 780	58 087.11
Solde actif reporté	—	—
<i>Produits d'exploitation extraordinaire</i>	—	96.90
Produits de la vente d'installation	—	96.90
<i>Dissolution de réserves et de provisions</i>	107 780	57 911.01
Dissolution de réserves	107 780	57 911.01
<i>Autres produits extraordinaires</i>	—	79.20
Couverture d'amortissements extraordinaires	—	79.20
<i>Excédent des produits du compte d'exploitation</i>	—	—
Solde passif du compte 1966	—	—
Charges	107 780	58 087.11
Solde passif reporté	—	—
<i>Charges d'exploitation extraordinaire</i>	—	—
Charges extraordinaires pour réserves	—	—
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	176.10
Amortissements extraordinaires	—	176.10
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	107 780	57 911.01
Solde actif	—	—

Répartition des moyens financiers Radio

	Budget 1966	Comptes 1966	Différences en plus ou en moins par rapport au budget
	Fr.	Fr.	Fr.
I. Produits	40 318 300.—	40 516 033.15	+ 197 733.15
Quote-part au produit des taxes de concession radio	38 843 000.—	38 843 000.—	—
Quote-part ultérieure au produit des taxes de concession	—	169 242.15	+ 169 242.15
Attribution de la Confédération pour les tâches spéciales du SOC	875 300.—	875 300.—	—
Charges non couvertes	—	—	—
Attribution à la télédiffusion	600 000.—	628 491.—	+ 28 491.—
II. Répartition des crédits	40 318 300.—	40 516 033.15	+ 197 733.15
<i>Total</i>	<i>7 928 755.—</i>	<i>7 060 641.—</i>	<i>— 868 114.—</i>
Tâches de la SSR intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale)	4 603 905.— ¹	3 687 700.—	— 916 205.—
Tâches normales du service des ondes courtes	1 669 550.—	1 689 150.—	+ 19 600.—
Tâches spéciales du service des ondes courtes	875 300.—	875 300.—	—
Télédiffusion	600 000.—	628 491.—	+ 28 491.—
Cumünanza Radio Rumantsch	180 000.—	180 000.—	—
<i>Sociétés régionales</i>	<i>32 389 545.—</i>	<i>32 734 745.—</i>	<i>+ 345 200.—</i>
Suisse alémanique et rhétoromane	14 575 319.—	14 744 519.—	+ 169 200.—
Suisse romande	10 688 516.—	10 781 316.—	+ 92 800.—
Suisse italienne	7 125 710.—	7 208 910.—	+ 83 200.—
<i>Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse</i>	<i>—</i>	<i>720 647.15</i>	<i>+ 720 647.15</i>
Report à compte nouveau pour engagement de programme 1967	—	500 000.— ¹	+ 500 000.—
Report des recettes ultérieures 1965 sur les comptes 1967	—	169 242.15	+ 169 242.15
Intérêts étrangers du compte global Radio	—	51 405.— ¹	+ 51 405.—

¹ Les crédits y relatifs ont été mentionnés dans le budget de la Direction générale.

Radiodiffusion suisse
Compte global 1966

Compte d'exploitation	Budget 1966	Compte 1966
	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	40 318 300	40 519 315.45
Contribution ordinaire à la DG	4 203 905	3 503 905.—
Contribution ordinaire au SOC	2 544 850	2 544 850.—
Contribution ordinaire à la TD	600 000	628 491.—
Contribution ordinaire à Beromünster	14 755 319	14 755 319.—
Contribution ordinaire à Sottens	10 688 516	10 688 516.—
Contribution ordinaire à Mte. Ceneri	7 125 710	7 125 710.—
Contribution extraordinaire à la DG	35 200	183 795.—
Contribution extraordinaire au SOC	19 600	19 600.—
Contribution extraordinaire à Beromünster	169 200	169 200.—
Contribution extraordinaire à Sottens	92 800	92 800.—
Contribution extraordinaire à Mte. Ceneri	83 200	83 200.—
Autres contributions	—	52 393.25
Frais	—	6.15
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	—	<i>671 530.05</i>
Total des produits d'exploitation	40 318 300	40 519 315.45
Recettes des taxes de concession	38 843 000	38 843 000.—
Recettes ultérieures des taxes de concession	—	169 242.15
Versement spécial de la Confédération pour le SOC	875 300	875 300.—
Versement spécial des PTT pour la TD	600 000	628 491.—
Intérêts sur avoirs bancaires	—	3 282.30
compte de résultats		Compte 1966
		Fr.
Produits extraordinaires		4 090 672.86
Excédent de produits du compte d'exploitation		671 530.05
Solde passif 1966		3 419 142.81
Charges extraordinaires		4 090 672.86
Charges extraordinaires		669 242.15
Report solde passif 1965		3 421 430.71

Comptes Radio (par régions)

Compte d'exploitation	Suisse além. et rhétoromane	Suisse romande	Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	16 055 862.67	11 734 897.96	7 479 868.81	35 270 629.44
<i>Charges de personnel</i>	<i>6 983 784.85</i>	<i>4 917 259.70</i>	<i>2 740 253.40</i>	<i>14 641 297.95</i>
Traitements	5 463 519.90	4 117 518.15	2 114 503.45	11 695 541.50
Salaires	238 704.10	144 373.75	149 436.30	532 514.15
Prestations sociales (traitements)	440 907.95	145 905.20	94 059.70	680 872.85
Prestations sociales (salaires)	6 783.25	5 293.35	5 575.90	17 652.50
Assurances sociales	771 985.60	459 140.15	358 683.20	1 589 808.95
Autres charges de personnel	26 259.05	20 148.55	9 003.50	55 411.10
Autres charges indirectes de personnel	35 625.—	24 880.55	8 991.35	69 496.90
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>2 331 379.—</i>	<i>2 019 165.48</i>	<i>894 127.74</i>	<i>5 244 672.22</i>
Charges de la société	228 559.15	66 406.85	21 034.60	316 000.60
Frais d'administration	427 434.63	379 567.15	173 639.31	980 641.09
Frais de voyage	194 924.25	138 009.35	43 862.70	376 796.30
Assurances et taxes	60 467.10	70 491.—	38 170.25	169 128.35
Entretien, réparations	211 594.30	180 402.41	94 113.46	486 110.17
Consommation de matériel	31 246.35	15 543.35	2 980.70	49 770.40
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	179 978.75	202 761.85	59 589.55	442 330.15
Loyers et intérêts dus sur capitaux	675 224.02	607 419.12	230 263.52	1 512 906.66
Achats amortis directement	12 527.—	9 104.30	13 860.15	35 491.45
Amortissements	309 423.45	349 460.10	216 613.50	875 497.05
<i>Charges de programme</i>	<i>6 037 017.66</i>	<i>4 576 907.45</i>	<i>3 556 183.76</i>	<i>14 170 108.87</i>
Salaires orchestres	1 750 356.15	1 177 597.45	1 144 237.60	4 072 191.20
Honoraires et indemnités accessoires	3 201 735.60	2 413 564.70	1 853 907.45	7 469 207.75
Prestations sociales pour collaborateurs au programme	43 143.35	112 958.70	64 866.85	220 968.90
Droits d'auteurs	582 547.10	384 737.19	182 502.06	1 149 786.35
Frais de circuits	212 190.91	234 145.19	82 852.60	529 188.70
Locations	6 235.70	1 466.80	5 797.80	13 500.30
Matériel de programme	189 295.75	136 567.07	114 783.99	440 646.81
Frais généraux de programme	51 513.10	115 870.35	107 235.41	274 618.86
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>703 681.16</i>	<i>221 565.33</i>	<i>289 303.91</i>	<i>1 214 550.40</i>
Total des produits d'exploitation	16 055 862.67	11 734 897.96	7 479 868.81	35 270 629.44
Moyens financiers ordinaires	15 337 533.74	11 193 950.95	7 208 910.—	33 740 394.69
Bonifications d'intérêts	31 044.33	18 605.71	45 785.69	95 435.73
Prestations à des tiers	55 037.45	197 724.41	85 340.60	338 102.46
Recettes provenant de manifestations et de ventes	86 014.60	36 215.10	18 970.05	141 199.75
Recettes provenant de coproductions	8 306.45	22 975.90	55 601.60	86 883.95
Recettes provenant de primes d'assurance	43 826.75	23 856.60	20 991.70	88 675.05
Autres recettes	494 099.35	241 569.29	44 269.17	779 937.81

Comptes Radio (par régions)

Compte de résultats	Suisse além. et rhétoromane	Suisse romande	Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Produits extraordinaires	807 578.20	256 399.35	301 866.49	1 365 844.04
Solde actif reporté 1965	2 082.45	23 105.02	4 440.32	29 627.79
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	<i>3 564.49</i>	<i>6 897.40</i>	<i>1 874.—</i>	<i>12 335.89</i>
Produits des titres	1 979.—	155.—	1 154.—	3 288.—
Produits de la vente d'installations	4 255.—	6 740.—	720.—	8 715.—
Bénéfices sur cours	—,04	2.40	—	2.44
Produits extraordinaires divers sur capitaux	330.45	—	—	330.45
<i>Dissolution de réserves et de provisions</i>	<i>80 742.10</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>80 742.10</i>
Dissolution de réserves	61 493.—	—	—	61 493.—
Dissolution de provisions	19 249.10	—	—	19 249.10
<i>Autres produits extraordinaires</i>	<i>17 508.—</i>	<i>4 831.60</i>	<i>6 248.26</i>	<i>28 587.86</i>
Couverture d'amortissements extraordinaires	17 508.—	4 831.60	—	22 339.60
Autres recettes	—	—	6 248.26	6 248.26
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>703 681.16</i>	<i>221 565.33</i>	<i>289 303.91</i>	<i>1 214 550.40</i>
Charges extraordinaires	807 578.20	256 399.35	301 866.49	1 365 844.04
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	<i>709 272.90</i>	<i>242 354.60</i>	<i>289 107.72</i>	<i>1 240 735.22</i>
Pertes sur débiteurs	—	643.05	—	643.05
Charges extraordinaires de représentation	5 482.20	—	150.—	5 632.20
Intérêts dus sur capitaux étrangers	—	1 421.—	—	1 421.—
Charges extraordinaires pour réserves (programme)	682 500.—	240 000.—	196 126.17	1 118 626.17
Charges extraordinaires diverses	21 290.70	290.55	92 831.55	114 412.80
<i>Dommages extraordinaires</i>	<i>200.—</i>	<i>200.—</i>	<i>—</i>	<i>400.—</i>
Incendie et dommages dus aux forces de la nature	—	200.—	—	200.—
Dommages en responsabilité civile (à la charge de l'employeur)	200.—	—	—	200.—
<i>Impôts</i>	<i>79.85</i>	<i>4 146.—</i>	<i>441.80</i>	<i>4 667.65</i>
Impôts directs	49.85	4 146.—	441.80	4 637.65
Taxes sur les divertissements	30.—	—	—	30.—
<i>Amortissements extraordinaires</i>	<i>67 508.—</i>	<i>4 831.60</i>	<i>—</i>	<i>72 339.60</i>
Amortissements extraordinaires	67 508.—	4 831.60	—	72 339.60
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
Solde actif	30 517.45	4 867.15	12 316.97	47 701.57

Répartition des moyens financiers Télévision

	Budget 1966	Compte 1966	Recettes en plus ou en moins par rapport au budget
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des moyens financiers	61 056 524.40	74 646 848.15	+ 13 590 323.75
Quote-part au produit des taxes de concession	41 650 000.—	41 650 000.—	—
Recettes de la SA pour la publicité à la télévision	18 000 000.—	26 500 000.—	+ 8 500 000.—
Versement ultérieur de la taxe de concession 1965	—	1 377 771.—	+ 1 377 771.—
Recettes d'exploitation diverses	633 000.—	1 660 316.30	+ 1 027 316.30
Recettes diverses sur l'ensemble des comptes de la TV	—	537 711.30	+ 537 711.30
Dissolution d'une provision de l'ensemble des comptes TV	—	147 525.15	+ 147 525.15
Moyens non utilisés mis à la disposition comme fonds de roulement	773 524.40	2 773 524.40	+ 2 000 000.—
Répartition des moyens financiers	61 056 524.40	74 646 848.15	+ 13 590 323.75
<i>Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse</i>	<i>11 287 189.75</i>	<i>21 850 197.20</i>	<i>+ 10 563 007.45</i>
Participation aux dépenses de la direction générale	1 556 150.—	1 556 150.—	—
Versement au fonds de réserve	100 000.—	100 000.—	—
Versement au fonds de construction	9 000 000.—	17 850 229.—	+ 8 850 229.—
Association pour le développement de la télévision	—	480 000.—	+ 480 000.—
Participation au crédit de la DG pour la téléscolaire	—	60 000.—	+ 60 000.—
Provisions pour les charges de programme 1967	631 039.75	1 803 079.10	+ 1 172 039.35
Charges de l'ensemble des comptes TV	—	32.96	+ 32.96
Report sur l'ensemble des comptes TV	—	706.14	+ 706.14
<i>Compte d'exploitation de la télévision</i>	<i>48 995 810.25</i>	<i>50 023 126.55</i>	<i>+ 1 027 316.30</i>
Charges du personnel	15 666 638.10	15 687 422.05	+ 20 783.95
Charges de programme	23 832 438.95	24 143 707.39	+ 311 268.44
Frais généraux	9 496 733.20 ¹	10 191 997.11 ¹	+ 695 263.91
<i>Autres tâches à financer</i>	<i>773 524.40</i>	<i>2 773 524.40</i>	<i>+ 2 000 000.—</i>
A la disposition de la télévision comme fonds de roulement	773 524.40	2 773 524.40	+ 2 000 000.—

¹ Excédent de produit du compte d'exploitation inclus

Compte global 1966 Télévision

Compte d'exploitation	Budget 1966	Compte 1966	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget	
	Fr.	Fr.		Fr.
Total des charges d'exploitation	59 650 000.—	70 065 482.30	+ 10 415 482.30	
Contribution ordinaire à la DG	1 556 150.—	1 556 150.—		—
Contribution ordinaire à la TV	44 500 000.—	44 500 000.—		—
Contribution extraordinaire à la TV	3 862 810.25	3 862 810.25		—
Autres contributions	60 000.—	540 000.—	+	480 000.—
Frais	—	32.96	+	32.96
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>9 671 039.75</i>	<i>19 606 489.09</i>	<i>+</i>	<i>9 935 449.34</i>
Total des produits d'exploitation	59 650 000.—	70 065 482.30	+ 10 415 482.30	
Recettes sur les taxes de concession	41 650 000.—	41 650 000.—		—
Recettes ultérieures sur les taxes de concession	—	1 377 771.—	+	1 377 771.—
Recettes de la SA pour la publicité à la télévision	18 000 000.—	26 500 000.—	+	8 500 000.—
Autres recettes	—	537 711.30	+	537 711.30
Compte des résultats			Compte 1966	
			Fr.	
Produits extraordinaires			19 754 014.24	
Excédent de produit du compte d'exploitation			19 606 489.09	
Dissolution de provisions			147 525.15	
Charges extraordinaires			19 754 014.24	
Provision Fonds de construction			17 850 229.—	
Provision compte global			425 308.10	
Autres charges extraordinaires			1 477 771.—	
Solde actif			706.14	

Comptes Télévision

Compte d'exploitation	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse	Total
	programme national	alémanique et rhétoromane	romande	italienne	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	11 048 411.20	16 288 536.53	14 736 810.90	8 456 472.40	50 530 231.03
<i>Charges de personnel</i>	<i>1 434 825.15</i>	<i>6 109 458.95</i>	<i>4 978 847.—</i>	<i>3 164 290.95</i>	<i>15 687 422.05</i>
Traitements	1 238 166.45	4 991 730.—	4 162 780.35	2 592 926.95	12 985 603.75
Salaires	6 989.95	326 251.45	218 373.10	148 146.75	699 761.25
Prestations sociales (traitements)	32 219.40	127 571.05	103 652.60	79 057.15	342 500.20
Prestations sociales (salaires)	1 464.65	17 628.35	6 281.40	2 831.60	28 206.—
Assurances sociales	125 960.70	564 991.70	442 376.45	289 510.15	1 422 839.—
Autres charges de personnel	13 449.90	35 395.45	13 214.50	25 976.60	88 036.45
Autres charges indirectes de personnel	16 574.10	45 890.95	32 168.60	25 841.75	120 475.40
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>1 035 099.32</i>	<i>3 486 707.40</i>	<i>2 853 805.60</i>	<i>1 871 329.05</i>	<i>9 246 941.37</i>
Charges de la société	132.40	157 293.70	18 095.50	15 258.—	190 779.60
Frais d'administration	213 258.27	547 307.50	416 731.25	183 492.65	1 360 789.67
Frais de voyage	339 389.25	346 847.55	566 079.05	226 417.80	1 478 733.65
Assurances et taxes	71 008.80	125 232.70	97 561.—	81 745.85	375 548.35
Entretien, réparations	103 551.75	726 202.85	439 457.05	520 273.85	1 789 485.50
Consommation de matériel	25 959.—	108 090.—	92 769.05	61 451.25	288 269.30
Courant, matériel d'exploitation et auxiliaire	27 775.60	152 427.55	110 009.85	111 352.75	401 565.75
Loyers et intérêts dus sur capitaux	132 562.90	672 690.40	487 779.70	171 562.65	1 464 595.65
Achats amortis directement	20 419.20	55 502.65	48 848.40	65 326.30	190 096.55
Amortissements	101 042.15	595 112.50	576 474.75	434 447.95	1 707 077.35
<i>Charges de programme</i>	<i>7 196 819.35</i>	<i>6 692 370.18</i>	<i>6 833 665.46</i>	<i>3 420 852.40</i>	<i>24 143 707.39</i>
Honoraires et indemnités accessoires	2 604 121.70	2 969 624.55	3 865 369.40	1 462 065.30	10 901 180.95
Prestations sociales pour collaborateurs au programme	39 738.55	124 325.10	203 522.70	53 398.05	420 984.40
Droits d'auteurs	1 017 235.80	436 699.30	29 536.50	29 376.30	1 512 847.90
Frais de circuits	2 258 831.05	8 375.95	12 067.40	12 723.95	2 291 998.35
Locations	576 478.60	1 851 605.60	1 350 331.31	1 343 004.20	5 121 419.71
Matériel de programme	376 969.10	1 229 349.73	1 195 675.65	445 777.30	3 247 771.78
Frais généraux de programme	323 444.55	72 389.95	177 162.50	74 507.30	647 504.30
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>1 381 667.38</i>	<i>—</i>	<i>70 492.84</i>	<i>—</i>	<i>1 452 160.22</i>
Total des produits de l'exploitation	11 048 411.20	16 288 536.53	14 736 810.90	8 456 472.40	50 530 231.03
Moyens financiers ordinaires	10 851 141.80	15 567 910.65	13 924 099.75	8 019 658.05	48 362 810.25
Bonifications d'intérêts	511.35	—	498.45	—	1 009.80
Prestations à des tiers	629.95	43 160.15	19 080.25	2 674.80	65 545.15
Recettes provenant de manifestations et de ventes	23 229.15	76 466.70	155 371.25	30 760.20	285 827.30
Recettes provenant de coproductions	120 636.75	393 851.90	572 415.75	25 977.70	1 112 882.10
Recettes provenant de primes d'assurance	25 565.40	36 146.25	47 065.95	23 199.40	131 977.—
Autres recettes	26 696.80	16 699.35	18 279.50	1 399.30	63 074.95
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>154 301.53</i>	<i>—</i>	<i>352 802.95</i>	<i>507 104.48</i>

Comptes Télévision

Compte de résultats

	Suisse programme national	Suisse alé- manique et rhétoromane	Suisse romande	Suisse italienne	Total compte 1966
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Produits extraordinaires	2 899 489.83	188 809.29	73 694.49	388 724.75	3 550 718.36
<i>Solde actif 1965</i>	—	86 570.56	—	388 499.35	475 069.91
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	607.68	630.—	1 708.95	225.40	3 172.03
Produits de la vente d'installations	450.—	630.—	1 458.—	—	2 538.—
Bénéfice sur cours	157.68	—	245.95	225.40	629.03
Contributions encaissées	—	—	5.—	—	5.—
<i>Dissolution de réserves et de provisions</i>	—	—	—	—	—
<i>Autres produits extraordinaires</i>	6 143.30	2 990.—	1 492.70	—	10 626.—
Couverture d'amortissements extraordinaires	—	2 940.—	1 492.70	—	4 432.70
Autres produits	6 143.30	50.—	—	—	6 193.30
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>1 381 667.38</i>	—	<i>70 492.84</i>	—	<i>1 452 160.22</i>
Solde passif du compte 1965	1 511 071.47	98 618.73	—	—	1 609 690.20
Charges extraordinaires	2 899 489.83	188 809.29	73 694.49	388 724.75	3 550 718.36
<i>Solde passif 1965</i>	<i>2 814 935.48</i>	—	<i>30 351.41</i>	—	<i>2 845 286.89</i>
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	<i>84 554.35</i>	<i>31 567.76</i>	<i>28 630.40</i>	<i>19 482.25</i>	<i>164 234.76</i>
Charges extraordinaires diverses	84 554.35	31 567.76	28 630.40	19 482.25	164 234.76
<i>Dommmages extraordinaires</i>	—	—	89.—	—	89.—
Dommmages en responsabilité civile (à la charge de l'employeur)	—	—	89.—	—	89.—
<i>Impôts</i>	—	—	—	—	—
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	2 940.—	1 814.—	—	4 754.—
Amortissements extraordinaires	—	2 940.—	1 814.—	—	4 754.—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	<i>154 301.53</i>	—	<i>352 802.95</i>	<i>507 104.48</i>
Solde actif du compte 1966	—	—	12 809.68	16 439.55	29 249.23

Bilans SSR au 31 décembre 1966

Compte général	Radio	Télévision	DG, SOC	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Actifs	8 720 838.90	47 735 803.61	4 286 406.53	60 743 049.04
Caisse	—	407 421.80	82 443.50	489 865.30
Compte de chèques postaux	—	1 058 717.30	152 337.74	1 211 055.04
Banque	1 610 177.—	1 658 986.—	20 518.40	3 289 681.40
Banque II argent en dépôt	—	15 000 000.—	—	15 000 000.—
Titres	2 476 703.—	—	—	2 476 703.—
Débiteurs	—	1 422 865.49	167 916.61	1 590 782.10
Autres créances à court terme	—	—	—	—
Comptes d'imputation	—	503 167.03	32 682.30	535 849.33
Impôt anticipé	886.20	—	—	886.20
Avances moyens d'exploitation radio	—	4 630 493.64	—	4 630 493.64
Actifs transitoires	—	3 168 574.55	115 083.50	3 283 658.05
Participations	—	341 154.—	—	341 154.—
Emprunts	—	—	8 301.—	8 301.—
Emprunt CRR Coire	32 267.10	—	—	32 267.10
Emprunt CORSI	—	228 800.—	—	228 800.—
Emprunt à la radio	—	3 543 512.60	—	3 543 512.60
Emprunt pour financement des immobilisations	—	2 141 730.—	—	2 141 730.—
Matériel en stock, matériel de films, etc.	—	174 111.20	—	174 111.20
Crédit de soudure à la DG	1 068 802.69	—	—	1 068 802.69
Constructions et transformations	—	8 677 990.65	—	8 677 990.65
Construction baraquement Zurich	112 860.10	—	—	112 860.10
Valeurs immobilisées	—	3 168 589.15	3 601 252.75	6 769 841.90
Articles actifs de rectification	—	—	74 484.10	74 484.10
Solde passif	3 419 142.81	1 609 690.20	31 386.63	5 060 219.64
Passifs	8 720 838.90	47 735 803.61	4 286 406.53	60 743 049.04
Créanciers	1 000 000.—	2 600 956.90	645 526.18	4 246 483.08
Autres créanciers	—	449 438.44	—	449 438.44
Passifs transitoires	52 393.25	1 095 470.25	1 229.05	1 149 092.55
Crédit de soudure	—	—	1 068 802.69	1 068 802.69
Mise en réserve pour le programme	—	—	30 000.—	30 000.—
Dettes hypothécaires	—	—	1 854 800.—	1 854 800.—
Capital propre, réserves	—	—	569 321.83	569 321.83
Provision	—	—	—	—
Franchises sur risques	—	—	8 000.—	8 000.—
Fonds de construction	—	28 390 229.—	—	28 390 229.—
Fonds de roulement	—	2 773 524.40	—	2 773 524.40
Réserves statutaires	—	200 000.—	—	200 000.—
Fonds de réserve central	500 000.—	—	—	500 000.—
Réserve spéciale	381 744.12	—	—	381 744.12
Fonds pour pertes de cours	230 000.—	—	—	230 000.—
Mise en réserve du programme 1967	500 000.—	—	—	500 000.—
Mise en réserve des taxes de concession ultérieures	169 242.15	—	—	169 242.15
Emprunt de la Télévision à la Radio	3 543 512.60	—	—	3 543 512.60
Crédit sur les avances	1 703 513.34	—	—	1 703 513.34
Fonds de disposition	640 433.44	—	—	640 433.44
Mises en réserve diverses	—	5 961 699.25	—	5 961 699.25
Emprunts divers	—	2 692 800.—	—	2 692 800.—
Emprunt financement des immobilisations	—	2 141 730.—	—	2 141 730.—
Emprunt de la Confédération	—	1 400 000.—	—	1 400 000.—
Report à compte nouveau	—	29 955.37	—	29 955.37
Articles passifs de rectification	—	—	74 484.10	74 484.10
Solde actif SOC	—	—	34 242.68	34 242.68

¹ sans les sociétés régionales

Bilan des sociétés régionales au 31 décembre 1966

	Suisse alémanique et rhétoromane	Suisse romande	Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Actifs	8 606 955.16	7 669 515.41	9 227 717.82	25 504 188.39
<i>Valeurs d'exploitation</i>	2 869 479.41	2 827 943.86	3 085 846.68	8 783 269.95
Caisse	43 622.50	31 843.92	65 616.34	141 082.76
Compte de chèques postaux	258 100.48	207 507.—	1 934 420.64	2 400 028.12
Banques	230 057.95	1 054 119.32	684 955.97	1 969 133.24
Titres	149 420.90	2 139.10	40 000.—	191 560.—
Compte courant	12 867.29	—	23 421.05	36 288.34
Débiteurs	1 185 915.99	180 050.58	31 247.73	1 397 214.30
Autres créances à court terme	194 414.55	74 034.30	252 070.—	520 518.85
Comptes d'imputation	50 808.50	66 463.65	—	117 272.15
Constructions et transformations	—	1 132 661.29	—	1 132 661.29
Transformations	744 071.25	—	—	744 071.25
Participations	200.—	—	—	200.—
Actifs transitoires	—	79 124.70	54 114.95	133 239.65
<i>Valeurs immobilisées</i>	5 060 626.79	4 707 458.90	6 119 264.90	15 887 350.59
Bâtiments, terrains	4 559 201.13	4 309 918.76	5 845 568.73	14 714 688.62
Autres établissements	501 425.66	397 540.14	273 696.17	1 172 661.97
<i>Comptes d'ordre</i>	676 848.96	134 112.65	22 606.24	833 567.85
Postes actifs de rectification	676 848.96	134 112.65	22 606.24	833 567.85
Passifs	8 606 955.16	7 669 515.41	9 227 717.82	25 504 188.39
<i>Fonds étrangers</i>	6 490 388.14	6 217 198.96	8 554 668.44	21 262 255.54
Créanciers	455 467.—	466 931.68	327 262.43	1 249 661.11
Compte courant	—	20 453.85	—	20 453.85
Chaîne du bonheur et œuvres sociales	—	905 082.71	—	905 082.71
Banques	268 398.64	—	—	268 398.64
Emprunts à long terme	—	1 280 406.10	6 226 186.90	7 506 593.—
Dettes hypothécaires	5 094 971.70	3 543 195.67	—	8 638 167.37
Passifs transitoires	671 550.80	1 128.95	2 001 219.11	2 673 898.86
<i>Capital propre</i>	1 425 145.31	1 312 320.99	638 126.17	3 375 592.47
Réserves	145 674.—	—	42 000.—	187 674.—
Capital	512 450.—	50 000.—	170 000.—	732 450.—
Provisions	767 021.31	1 262 320.99	426 126.17	2 455 468.47
<i>Articles de rectification et d'ordres</i>	660 904.26	135 128.31	22 606.24	818 638.81
Solde actif	30 517.45	4 867.15	12 316.97	47 701.57

Répartition des moyens financiers Radio

Budget	1966	1967	Différence en plus ou en moins par rapport à 1966	
	Fr.	Fr.		Fr.
I. Produits	40 318 300	41 940 821.58	+ 1 622 521.58	
Quote-part sur le produit des taxes de concession radio	38 843 000	39 613 000.—	+ 770 000.—	
Attribution de la Confédération pour les tâches spéciales du SOC	875 300	987 800.—	+ 112 500.—	
Recettes supplémentaires de l'année 1965	—	169 242.15	+ 169 242.15	
Attribution à la télédiffusion	600 000	630 000.—	+ 30 000.—	
Dissolution de la réserve 1966 pour les programmes	—	500 000.—	+ 500 000.—	
Crédits non utilisés par les services spéciaux du SOC 1964/65	—	40 779.43	+ 40 779.43	
II. Répartition des crédits	40 318 300	41 940 821.58	+ 1 622 521.58	
<i>Total</i>	<i>7 928 755</i>	<i>7 959 058.43</i>	<i>+ 30 303.43</i>	
Tâches de la SSR intéressant l'ensemble de la Suisse (y compris la direction générale)	4 603 905	3 910 600.—	— 693 305.—	
Service des ondes courtes, tâches normales	1 669 550	1 709 879.—	+ 40 329.—	
Service des ondes courtes, tâches spéciales	875 300	1 028 579.43	+ 153 279.43	
Télédiffusion	600 000	630 000.—	+ 30 000.—	
Cumünanza Radio Rumantsch	180 000	180 000.—	—	
Réserve pour allocation de vie chère	—	500 000.—	+ 500 000.—	
<i>Sociétés régionales</i>	<i>100%</i>	<i>32 389 545</i>	<i>33 981 763.15</i>	<i>+ 1 592 218.15</i>
Suisse alémanique et rhétoromane	45%	14 575 319	15 291 793.40	+ 716 474.40
Suisse romande	33%	10 688 516	11 213 981.80	+ 525 465.80
Suisse italienne	22%	7 125 710	7 475 987.95	+ 350 277.95

Budget de la Société suisse de radiodiffusion et télévision
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale)

Compte d'exploitation	Budget 1966	Budget 1967	Dépenses en plus ou en moins par rapport à 1966
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	6 203 530	5 906 850	— 296 680
<i>Charges de personnel</i>	<i>1 908 220</i>	<i>2 094 440</i>	<i>+ 186 220</i>
Traitements	1 484 800	1 660 550	+ 175 750
Salaires	29 200	39 000	+ 9 800
Prestations sociales (traitements)	33 860	44 660	+ 10 800
Prestations sociales (salaires)	—	1 050	+ 1 050
Assurances sociales	321 160	307 510	— 13 650
Autres charges de personnel	20 400	20 220	— 180
Autres charges indirectes de personnel	18 800	21 450	+ 2 650
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>831 210</i>	<i>916 510</i>	<i>+ 85 300</i>
Charges de la société et charges d'exploitation	123 200	156 400	+ 33 200
Frais d'administration	339 660	341 460	+ 1 800
Frais de voyage	109 800	129 300	+ 19 500
Assurances et taxes	8 400	8 700	+ 300
Entretien, réparations	20 900	20 050	— 850
Consommation de matériel	1 500	10 100	+ 8 600
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	13 900	17 000	+ 3 100
Loyers et intérêts dus sur capitaux	121 400	118 700	— 2 700
Achats amortis directement	5 000	3 400	— 1 600
Amortissements	87 450	111 400	+ 23 950
<i>Charges de programme</i>	<i>3 464 100</i>	<i>2 895 900</i>	<i>— 568 200</i>
Honoraires et indemnités accessoires	126 200	140 700	+ 14 500
Droits d'auteurs	2 025 400	2 543 200	+ 517 800
Frais de circuits	5 500	8 000	+ 2 500
Matériel de programme	2 000	—	— 2 000
Frais généraux de programme	5 000	4 000	— 1 000
Crédits spéciaux	1 300 000	200 000	—1 100 000
Total des produits d'exploitation	6 203 530	5 906 850	— 296 680
Moyens financiers ordinaires	6 160 055	5 856 300	— 303 755
Bonifications d'intérêts	3 000	5 000	+ 2 000
Prestations à des tiers	40 475	45 550	+ 5 075

Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale)

Compte de résultats	Budget 1966	Budget 1967	Dépenses en plus ou en moins par rapport à 1966
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits	301 000	201 000	— 100 000
Solde actif reporté			
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	301 000	201 000	— 100 000
Produits des titres	100 000	100 000	—
Produits de la vente d'installations	—	—	—
Bénéfices sur cours	—	—	—
Produits extraordinaires divers sur capitaux	14 000	14 000	—
Contributions encaissées	187 000	87 000	— 100 000
<i>Dissolution de réserves et de provisions</i>	—	—	—
<i>Autres produits extraordinaires</i>	—	—	—
<i>Excédent de produit du compte d'exploit- ation</i>	—	—	—
Solde passif du compte	—	—	—
Charges	301 000	201 000	— 100 000
Solde passif reporté			
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	301 000	201 000	— 100 000
Pertes sur débiteurs	—	—	—
Charges extraordinaires de représentation	—	—	—
Intérêts dus sur capitaux étrangers	—	—	—
Pertes sur titres	—	—	—
Charges extraordinaires pour réserves	65 000	65 000	—
Charges extraordinaires diverses	236 000	136 000	— 100 000
<i>Dommages extraordinaires</i>	—	—	—
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	—	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploit- ation</i>	—	—	—
Solde actif	—	—	—
Reliquat sur les moyens financiers à prélever sur les réserves	—	—	—

Budget du Service des ondes courtes suisses

Compte d'exploitation	Budget	Budget	Dépenses en plus ou en moins par rapport à 1966
	1966	1967	
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	2 849 115	2 943 490.43	+ 94 375.43
<i>Charges de personnel</i>	<i>2 029 675</i>	<i>2 102 331.—</i>	<i>+ 72 656.—</i>
Traitements	1 745 855	1 832 440.—	+ 86 585.—
Salaires	31 050	26 200.—	— 4 850.—
Prestations sociales (traitements)	48 410	49 691.—	+ 1 281.—
Prestations sociales (salaires)	—	2 000.—	+ 2 000.—
Assurances sociales	189 010	180 450.—	— 8 560.—
Autres charges de personnel	6 200	4 700.—	— 1 500.—
Autres charges indirectes de personnel	9 150	6 850.—	— 2 300.—
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>529 080</i>	<i>476 030.—</i>	<i>—53 050.—</i>
Charges de la société et charges d'exploitation	4 300	2 700.—	— 1 600.—
Frais d'administration	168 700	154 700.—	—14 000.—
Frais de voyage	32 800	35 450.—	+ 2 650.—
Assurances et taxes	16 050	15 650.—	— 400.—
Entretien, réparations	33 900	38 850.—	+ 4 950.—
Consommation de matériel	2 500	3 300.—	+ 800.—
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	36 630	36 680.—	+ 50.—
Loyers et intérêts dus sur capitaux	67 000	55 100.—	—11 900.—
Achats amortis directement	14 500	11 800.—	— 2 700.—
Amortissements	152 700	121 800.—	—30 900.—
<i>Charges de programme</i>	<i>290 360</i>	<i>365 129.43</i>	<i>+ 74 769.43</i>
Honoraires et indemnités accessoires	208 260	287 879.43	+ 79 619.43
Prestations sociales pour collaborateurs au programme	9 300	6 050.—	— 3 250.—
Droits d'auteurs	39 300	37 500.—	— 1 800.—
Frais de circuits	2 000	2 400.—	+ 400.—
Matériel de programme	29 200	28 700.—	— 500.—
Frais généraux de programme	2 300	2 600.—	+ 300.—
Total des produits d'exploitation	2 849 115	2 943 490.43	+ 94 375.43
Moyens financiers ordinaires	2 667 400	2 713 479.—	+ 46 079.—
Bonifications d'intérêts	—	—	—
Prestations à des tiers	53 115	59 300.—	+ 6 185.—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>128 600</i>	<i>170 711.43</i>	<i>+ 42 111.43</i>

Service des ondes courtes suisses

Compte de résultats	Budget 1966	Budget 1967	Dépenses en plus ou en moins par rapport à 1966
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits	132 575	174 111.43	+ 41 536.43
Solde actif reporté	—	—	—
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	3 975	3 400.—	— 575.—
Produits des titres	—	—	—
Produits de la vente d'installations	—	—	—
Bénéfices sur cours	—	—	—
Produits extraordinaires divers sur capitaux	3 975	3 400.—	— 575.—
Contributions encaissées	—	—	—
<i>Dissolution de réserves et de provisions</i>	128 600	170 711.43	+ 42 111.43
Dissolution de réserves	128 600	129 932.—	+ 1 332.—
Dissolution de provisions	—	40 779.43	+ 40 779.43
Charges	132 575	174 111.43	+ 41 536.43
Solde passif reporté	—	—	—
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	3 975	3 400.—	— 575.—
Pertes sur débiteurs	—	—	—
Charges extraordinaires de représentation	—	—	—
Intérêts dus sur capitaux étrangers	—	—	—
Pertes sur valeurs mobilières	—	—	—
Charges extraordinaires pour réserves	—	—	—
Charges extraordinaires diverses	3 975	3 400.—	— 575.—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	128 600	170 711.43	+ 42 111.43
Solde actif	—	—	—

Budget du Service des programmes de la Télédiffusion

Compte d'exploitation	Budget 1966	Budget 1967	Dépenses en plus ou en moins par rapport à 1966
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	713 780	709 420	— 4 360
<hr/>			
<i>Charges de personnel</i>	410 480	419 470	+ 8 990
Traitements	356 875	352 650	— 4 225
Salaires	3 000	16 500	+ 13 500
Prestations sociales (traitements)	5 785	4 760	— 1 025
Prestations sociales (salaires)	—	100	+ 100
Assurances sociales	43 920	45 460	+ 1 540
Autres charges de personnel	800	—	— 800
Autres charges indirectes de personnel	100	—	— 100
<hr/>			
<i>Charges d'exploitation</i>	108 300	87 950	— 20 350
Charges de la société et charges d'exploitation	2 500	1 600	— 900
Frais d'administration	20 950	20 700	— 250
Frais de voyage	10 400	8 800	— 1 600
Assurances et taxes	1 300	2 000	+ 700
Entretien, réparations	14 400	7 750	— 6 650
Consommation de matériel	500	500	—
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	7 450	7 700	+ 250
Loyers et intérêts dus sur capitaux	29 000	31 000	+ 2 000
Achats amortis directement	1 500	—	— 1 500
Amortissements	20 300	7 900	— 12 400
<hr/>			
<i>Charges de programme</i>	195 000	202 000	+ 7 000
Honoraires et indemnités accessoires	2 000	—	— 2 000
Droits d'auteurs	183 000	193 000	+ 10 000
Matériel de programme	9 000	9 000	—
Frais généraux de programme	1 000	—	— 1 000
<hr/>			
Total des produits d'exploitation	713 780	709 420	— 4 360
<hr/>			
Moyens financiers ordinaires	606 000	630 000	+ 24 000
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	107 780	79 420	— 28 360

Service des programmes de la Télédiffusion

Compte de résultats	Budget 1966	Budget 1967	Dépenses en plus ou en moins par rapport à 1966
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits	107 780	79 420	— 28 360
Solde actif reporté	—	—	—
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	—	—	—
<i>Dissolution de réserves et de provisions</i>	107 780	79 420	— 28 360
Dissolution de réserves	107 780	79 420	— 28 360
<i>Autres produits extraordinaires</i>	—	—	—
<i>Excédent de produit du compte d'explo- tation</i>	—	—	—
Solde passif du compte	—	—	—
Charges	107 780	79 420	— 28 360
Solde passif reporté	—	—	—
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	—	—	—
Charges extraordinaires pour réserves	—	—	—
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	—	—
<i>Excédent des charges du compte d'explo- tation</i>	107 780	79 420	— 28 360
Solde actif	—	—	—

Budgets Radio (par régions)

Compte d'exploitation	Suisse alémanique et rhéto- romane	Suisse romande	Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	15 968 559	11 734 877	7 523 488	35 226 924
<i>Charges de personnel</i>	7 274 500	5 219 375	3 141 100	15 634 975
Traitements	5 813 370	4 438 570	2 592 150	12 844 090
Salaires	147 460	145 000	58 400	350 860
Prestations sociales (traitements)	221 970	105 005	86 480	413 455
Prestations sociales (salaires)	4 340	6 500	500	11 340
Assurances sociales	933 370	478 500	385 820	1 797 690
Autres charges de personnel	24 490	15 300	9 450	49 240
Autres charges indirectes de personnel	129 500	30 500	8 300	168 300
<i>Charges d'exploitation</i>	2 351 910	2 113 060	876 720	5 341 690
Charges de la société et charges d'ex- ploitation	221 080	61 550	25 900	308 530
Frais d'administration	380 150	367 110	141 350	888 610
Frais de voyage	164 410	141 400	43 600	349 410
Assurances et taxes	76 290	97 350	32 310	205 950
Entretien, réparations	230 780	198 850	101 910	531 540
Consommation de matériel	7 980	12 200	2 900	23 080
Courant, matériel d'exploitation et maté- riel auxiliaire	145 760	164 200	67 050	377 010
Loyers et intérêts dus sur capitaux	736 430	662 450	233 500	1 632 380
Achats amortis directement	25 250	7 100	9 000	41 350
Amortissements	363 780	400 850	219 200	983 830
<i>Charges de programme</i>	6 342 149	4 402 442	3 505 668	14 250 259
Traitements orchestre	1 678 300	1 425 700	1 205 650	4 309 650
Honoraires et indemnités accessoires	3 599 199	1 859 942	1 721 408	7 180 549
Prestations sociales pour collaborateurs au programme	131 700	177 650	61 210	350 560
Droits d'auteurs	474 950	430 300	185 900	1 091 150
Frais de circuits	177 400	163 250	82 300	422 950
Locations	400	1 600	7 600	9 600
Matériel de programme	201 000	172 100	111 100	484 200
Frais généraux de programme	79 200	171 900	130 500	381 600
Total des produits d'exploitation	15 968 559	11 734 877	7 523 488	35 226 924
Moyens financiers ordinaires	15 743 543.40	11 666 131.80	7 475 987.95	34 885 663.15
Bonifications d'intérêts	—	22 000.—	15 000.05	37 000.05
Prestations à des tiers	19 000.60	18 000.20	8 000.—	45 000.80
Recettes provenant de manifestations et de ventes	4 000.—	3 500.—	5 000.—	12 500.—
Recettes provenant de primes d'assu- rance	1 500.—	1 500.—	—	3 000.—
Autres recettes	200 515.—	23 745.—	19 500.—	243 760.—

Radio (par régions)

Compte de résultats	Suisse alémanique et rhéto- romane	Suisse romande	Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Produits extraordinaires	38 000	3000	4000	45 000
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	<i>38 000</i>	<i>3000</i>	<i>4000</i>	<i>45 000</i>
Produits des titres	3 000	—	1000	4 000
Produits de la vente d'installations	—	3000	—	3 000
Produits extraordinaires divers sur capitaux	35 000	—	3000	38 000
<i>Dissolution de réserves et de provisions</i>	—	—	—	—
<i>Autres produits extraordinaires</i>	—	—	—	—
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	—	—	—	—
Charges extraordinaires	38 000	3000	4000	45 000
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	<i>38 000</i>	<i>3000</i>	<i>4000</i>	<i>45 000</i>
Charges extraordinaires diverses	38 000	3000	4000	45 000
<i>Dommages extraordinaires</i>	—	—	—	—
<i>Impôts</i>	—	—	—	—
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	—	—	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	—	—	—
Solde actif				

Répartition des moyens financiers Télévision

Budget	1966	1967	Différence en plus ou en moins par rapport à 1966
	Fr.	Fr.	
I. Produits	61 056 524.40	83 773 916.30	+ 22 713 391.90
Quote-part sur le produit des taxes de concession	41 650 000.—	50 050 000.—	+ 8 400 000.—
Recettes de la publicité à la télévision	18 000 000.—	28 000 000.—	+ 10 000 000.—
Attribution supplémentaire pour 1965	—	1 377 771.—	+ 1 377 771.—
Recettes non utilisées des années 1963 à 1965 (taxes de concession):			
a) disponibles pour l'exploitation	—	1 172 620.90	+ 1 172 620.90
b) inscrites comme «Fonds de roulement» exploitation	773 524.40	2 773 524.40	+ 2 000 000.—
Recettes d'exploitation diverses	633 000.—	400 000.—	— 233 000.—
II. Répartition des crédits	61 056 524.40	83 773 916.30	+ 22 717 391.90
<i>Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse</i>	<i>3 739 040.—</i>	<i>7 098 460.—</i>	<i>+ 3 359 420.—</i>
Participation aux charges de la direction générale	1 665 150.—	1 945 700.—	+ 389 550.—
Participation aux frais des sociétés régionales et des sociétés-membres	202 890.—	172 760.—	— 30 130.—
Réserve pour allocation de vie chère 1967	350 000.—	500 000.—	+ 150 000.—
Crédit pour le programme à la disposition du directeur général	500 000.—	500 000.—	—
Formation du personnel	180 000.—	180 000.—	—
Télévision scolaire (dans le budget d'exploitation)	150 000.—	—	— 150 000.—
Crédit pour le programme à la disposition du directeur de la télévision pour les émissions extraordinaires	800 000.—	800 000.—	—
Production de films de séries	—	3 000 000.—	+ 3 000 000.—
<i>Budget d'exploitation de la télévision</i>	<i>45 133 000.—</i>	<i>55 000 000.—</i>	<i>+ 9 867 000.—</i>
Charges de personnel	14 129 900.—	18 442 100.—	+ 4 312 200.—
Charges de programme	21 783 600.—	25 951 155.—	+ 4 167 555.—
Charges générales et intérêts dus sur capitaux (excédent d'exploitation compris)	9 219 500.—	10 606 745.—	+ 1 387 245.—
<i>Autres charges à financer par les recettes de la TV</i>	<i>12 184 484.40</i>	<i>21 675 456.30</i>	<i>+ 9 490 971.90</i>
Remboursement du prêt consenti par la Confédération	1 500 000.—	1 400 000.—	— 100 000.—
Remboursement du prêt consenti par la Caisse-pension SSR	500 000.—	220 000.—	— 280 000.—
Versement au fonds de réserve central	100 000.—	100 000.—	—
Versement au fonds de constructions	9 000 000.—	17 181 931.90	+ 8 181 931.90
Capital d'exploitation	310 960.—	—	— 310 960.—
Fonds de roulement mis à la disposition de l'exploitation TV	773 524.40	2 773 524.40	+ 2 000 000.—

Budgets Télévision

Compte d'exploitation	Programme national	Suisse alémanique et rhétoromane	Suisse romande	Suisse italienne	Total budget
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	9 926 180	18 072 178	16 773 708	10 227 934	55 000 000
<i>Traitements du personnel</i>	1 781 200	6 484 400	6 011 180	4 165 320	18 442 100
Traitements	1 598 000	5 299 700	4 993 890	3 467 750	15 359 340
Salaires	400	317 000	248 650	165 650	731 700
Prestations sociales sur traitements	29 500	108 800	95 330	85 110	318 740
Prestations sociales sur salaires	—	500	14 700	3 360	18 560
Assurances sociales	136 900	688 450	602 900	371 400	1 799 650
Autres charges de personnel	3 300	18 300	13 050	32 950	67 600
Autres charges indirectes de personnel	13 100	51 650	42 660	39 100	146 510
<i>Charges d'exploitation</i>	974 160	3 612 100	3 694 010	2 206 475	10 486 745
Charges de la société et charges d'exploitation	500	20 000	12 000	—	32 500
Frais d'administration	213 900	439 150	393 890	189 755	1 236 695
Frais de voyage	640 500	388 500	516 650	235 750	1 781 400
Assurances et taxes	4 500	123 900	153 700	115 420	397 520
Entretien et réparations	26 160	729 750	643 150	436 150	1 835 210
Consommation de matériel					
Courant, matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	8 650	74 850	117 970	65 700	267 170
	30 850	143 250	171 900	108 100	454 100
Loyers et intérêts dus sur capitaux	49 100	719 200	699 500	267 250	1 735 050
Achats amortis directement	—	4 400	123 250	27 750	155 400
Amortissements	—	969 100	862 000	760 600	2 591 700
<i>Charges de programme</i>	7 050 820	7 957 678	7 068 518	3 856 139	25 951 155
Honoraires et indemnités accessoires	2 621 100	4 533 878	3 461 578	1 626 619	12 243 175
Prestations sociales pour collaborateurs au programme	18 100	102 090	115 990	39 700	275 880
Droits d'auteurs	1 000 000	573 000	12 700	12 000	1 597 700
Frais de circuits	2 156 000	—	6 050	7 650	2 169 700
Locations	758 500	1 629 600	2 340 800	1 564 220	6 293 120
Matériel programme	333 420	1 034 810	961 250	510 970	2 840 450
Frais généraux de programme	163 700	102 300	170 150	94 980	531 130
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	120 000	—	—	—	120 000
Total des produits d'exploitation	9 926 180	18 072 178	16 773 708	10 227 934	55 000 000
Recettes ordinaires	9 926 180	17 912 178	16 613 708	10 147 934	54 600 000
Recettes provenant d'intérêts bonifiés	—	15 000	—	—	15 000
Recettes provenant de prestations à des tiers	—	95 000	75 000	65 000	235 000
Recettes provenant de manifestations et de ventes	—	50 000	65 000	5 000	120 000
Recettes provenant de coproductions	—	—	—	—	—
Recettes provenant de primes d'assurances	—	—	10 000	5 000	15 000
Autres recettes	—	—	10 000	5 000	15 000

Télévision

Compte de résultats	Budget 1966	Budget 1967	Dépenses en plus ou en moins par rapport à 1966
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits extraordinaires	150 000	138 000	— 12 000
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	<i>17 000</i>	<i>10 000</i>	<i>— 7 000</i>
Produits des titres	—	3 000	+ 3 000
Produits de la vente d'installations	2 000	2 000	—
Bénéfices sur cours	—	5 000	+ 5 000
Produits extraordinaires divers sur capitaux	—	—	—
Contributions encaissées	15 000	—	— 15 000
<i>Dissolution de réserves et de provisions</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
<i>Autres produits extraordinaires</i>	<i>—</i>	<i>8 000</i>	<i>+ 8 000</i>
Couverture d'amortissements extraordinaires	—	—	—
Autres produits	—	8 000	+ 8 000
<i>Excédent de produit du compte d'explo- itation</i>	<i>133 000</i>	<i>120 000</i>	<i>— 13 000</i>
Charges extraordinaires	150 000	138 000	— 12 000
Solde passif reporté	—	—	—
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	<i>150 000</i>	<i>138 000</i>	<i>— 12 000</i>
Pertes sur débiteurs	—	—	—
Charges extraordinaires de représentation	—	—	—
Intérêts dus sur capitaux étrangers	150 000	120 000	— 30 000
Pertes sur valeurs mobilières	—	—	—
Charges extraordinaires pour réserves (Réserves provenant du résultat des comptes 1965)	—	—	—
Charges extraordinaires diverses	—	18 000	+ 18 000

Statistiques

Auditeurs

Augmentation du nombre des auditeurs de radio en 1966	Total au 1er janvier	Total au 31 décembre	Augmentation Diminution	dont diffusion par fil ¹ au téléphone	Rediffusion
Direction des téléphones de Bâle	141 098	143 393	+ 2 295	40 465	7 235
de Bellinzone	60 798	62 424	+ 1 626	16 477	—
de Berne	126 645	128 204	+ 1 559	54 466	3 635
de Bienne	97 879	98 780	+ 901	27 820	4 347
de Coire	49 806	50 959	+ 1 153	21 736	—
de Fribourg	38 582	38 928	+ 346	4 579	—
de Genève	101 932	100 213	— 1 719	22 160	—
de Lausanne	134 295	137 511	+ 3 216	25 124	3 021
de Lucerne	105 221	106 929	+ 1 708	34 347	—
de Neuchâtel	55 900	56 328	+ 428	12 309	—
d'Olten	95 765	97 233	+ 1 468	15 490	—
de Rapperswil	61 924	63 013	+ 1 089	13 858	—
de St-Gall	127 753	129 185	+ 1 432	18 413	3 294
de Sion	38 798	40 271	+ 1 473	12 123	—
de Thoune	47 641	48 565	+ 924	17 680	—
de Winterthour	78 401	80 000	+ 1 599	11 288	—
de Zurich	291 241	295 366	+ 4 125	80 004	13 977
Totaux	1 653 679	1 677 302	23 623	428 339	35 509

¹ Y compris les auditeurs qui reçoivent aussi bien par fil que sans fil

Nombre des auditeurs de 1923 à 1966

Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle
1923	980	—	1938	548 533	44 401	1953	1 158 073	38 231
1924	16 964	15 984	1939	593 360	44 827	1954	1 198 757	40 684
1925	33 532	16 568	1940	634 248	40 888	1955	1 233 075	34 318
1926	51 194	17 662	1941	680 306	46 058	1956	1 267 824	34 749
1927	59 066	7 872	1942	729 231	48 925	1957	1 308 341	40 517
1928	70 183	11 117	1943	779 920	50 689	1958	1 349 505	41 164
1929	83 757	13 574	1944	819 502	39 582	1959	1 387 877	38 372
1930	103 808	20 051	1945	854 639	35 137	1960	1 444 975	57 098
1931	150 021	46 213	1946	890 687	36 048	1961	1 490 088	45 113
1932	231 397	81 376	1947	922 959	32 272	1962	1 538 283	48 195
1933	300 051	68 654	1948	969 606	46 647	1963	1 583 246	44 963
1934	356 866	56 815	1949	1 008 453	38 847	1964	1 619 395	36 149
1935	418 499	61 633	1950	1 036 710	28 257	1965	1 653 679	34 284
1936	464 332	45 833	1951	1 079 304	42 594	1966	1 677 302	23 623
1937	504 132	39 800	1952	1 119 842	40 538			

Programmes radio

I. D'après le genre d'émission (sans orchestres)	Total heures d'émission	Emissions en direct	1re diffusion d'émissions enregistrées	Répétitions	Enregistre- ments commerc.	Emissions provenant de l'extérieur
<i>a) 1er programme</i>						
Total en heures	17 857,37	3 574,35	6 008,53	1 206,07	5 767,34	1 300,28
Total en minutes	1 071 457	—	—	—	—	—
Au pour-cent	100	20,4	33,2	6,2	32,6	7,6
<i>b) 2e programme</i>						
Total en heures	5 913,59	415,14	2 614,53	510,13	1 890,02	483,37
Total en minutes	354 839	—	—	—	—	—
Au pour-cent	100	7,30	44,30	8,50	31,70	8,20
<i>c) 1er et 2e programme ensemble</i>						
Total en heures 1 ^{er} programme	17 857,37	3 574,35	6 008,53	1 206,07	5 767,34	1 300,28
Total en heures 2 ^e programme	5 913,59	415,14	2 614,53	510,13	1 890,02	483,37
Total des heures d'émissions	23 771,36	3 989,49	8 623,46	1 716,20	7 657,36	1 784,05
Au pour-cent	100	16,2	36,7	7,5	32,5	7,1

Programmes radio

II. D'après le genre de programme

Studios (1er et 2e programme)	Zurich 1	Zurich 2	Berne 1	Berne 2
Total des quatre groupes principaux en heures et minutes	2 089,10	612,32	2 174,19	625,27
<i>Total des émissions parlées en heures et minutes</i>	<i>601,53</i>	<i>193,08</i>	<i>1 039,53</i>	<i>109,41</i>
Jeux radiophoniques	63,26	22,35	37,13	28,27
Jeux radiophoniques en dialecte	18,52	2,00	18,13	22
Conférences, débats	55,49	90,10	57,15	32,58
Informations internationales	25,32	3,36	—	—
Informations nationales	143,15	63,29	545,49	35,46
Emissions religieuses	34,44	7,18	29,38	3,54
Emissions pour les agriculteurs	19,03	—	32,07	22
Emissions pour les malades	38,15	—	1,48	—
Emissions sportives	110,24	—	45,25	—
Emissions pour la femme	47,20	—	41,58	—
Emissions pour les enfants	30,45	4 00	49,34	7,21
Emissions radioscolaires	14,28	—	21,10	—
Echo der Zeit	—	—	159,43	31
<i>Total des émissions musicales en heures et minutes</i>	<i>882,41</i>	<i>328,28</i>	<i>1 030,35</i>	<i>430,01</i>
Œuvres lyriques	33,10	54,00	35,42	52,26
Musique symphonique	337,37	111,50	234,06	144,14
Musique de chambre	56,21	45,37	118,47	105,47
Musique religieuse	14,10	21,45	19,09	6,39
Musique légère et jazz	328,48	91,36	494,52	117,52
Musique populaire	112,35	3,40	127,59	3,03
<i>Total des émissions spéciales en heures et minutes</i>	<i>467,02</i>	<i>69,41</i>	<i>60,17</i>	<i>57,59</i>
Emissions de variétés, émissions mixtes	438,12	1,00	58,02	14,39
Emissions rhétoromanes	28,50	62,50	—	—
Emissions pour étrangers	—	5,16	2,15	43,20
Chœur radiophonique	—	35	—	—
<i>Total orchestre en heures et minutes</i>	<i>137,34</i>	<i>21,15</i>	<i>43,34</i>	<i>27,46</i>
Orchestre Beromunster	131,39	17,15	15,26	1,37
Orchestre symphonique Lugano	—	—	—	1,47
Orchestre de chambre Lausanne	—	—	—	—
Orchestre Suisse romande	—	1,50	1,31	10,21
Ensemble léger Beromunster	5,55	2,10	22,43	7,59
Radosa Lugano	—	—	—	—
Ensemble léger romand	—	—	3,54	6,02

Bâle 1	Bâle 2	Lausanne 1	Lausanne 2	Genève 1	Genève 2	Lugano 1	Lugano 2
2 131,23	943,50	4 045,19	1 206,24	2 489,23	1 146,03	6 137,18	1 806,31
<i>611,32</i>	<i>181,12</i>	<i>2 481,06</i>	<i>389,26</i>	<i>941,02</i>	<i>238,14</i>	<i>2 172,42</i>	<i>470,59</i>
94,53	44,59	199,56	54,45	103,04	20,16	170,03	80,29
25,55	—	—	—	—	—	56,37	23,50
107,45	76,22	576,54	128,10	427,43	140,51	279,52	126,53
67,07	3,31	486,19	107,27	103,23	45	482,02	22,21
102,12	35,00	836,52	1,00	183,33	15	532,56	161,42
33,41	6,45	92,54	10,48	56,34	—	59,33	32
23,04	49	20,48	—	—	—	26,30	—
3,40	5,01	—	—	—	—	53,33	—
34,04	—	142,10	79,45	—	—	179,10	27,46
58,54	—	85,58	7,31	16,46	—	28,17	25,08
45,02	8,45	23,12	—	16,26	76,07	282,00	30
15,15	—	16,03	—	33,03	—	22,03	1,48
—	—	—	—	30	—	6	—
<i>1 276,17</i>	<i>687,46</i>	<i>764,47</i>	<i>462,38</i>	<i>907,22</i>	<i>642,51</i>	<i>3 273,43</i>	<i>1 112,49</i>
139,24	99,34	13,26	43,10	42,16	55,29	84,54	97,16
240,58	193,31	215,17	148,29	250,00	201,21	549,10	147,14
180,32	169,02	113,01	45,35	151,36	188,02	307,37	120,07
43,28	35,44	29,32	26,28	20,25	5,59	54,13	15,20
544,15	138,33	259,20	170,46	435,07	183,02	2 155,34	702,43
127,40	51,22	134,11	28,10	7,58	8,58	122,15	30,09
<i>84,03</i>	<i>29,51</i>	<i>685,13</i>	<i>266,22</i>	<i>362,58</i>	<i>133,47</i>	<i>214,31</i>	<i>109,06</i>
83,48	4,51	671,46	156,30	362,58	133,47	132,04	34,47
15	—	—	—	—	—	—	—
—	25,00	—	94,50	—	—	31,34	70,46
—	—	13,27	15,02	—	—	50,53	3,33
<i>159,31</i>	<i>45,01</i>	<i>114,13</i>	<i>87,58</i>	<i>278,01</i>	<i>131,11</i>	<i>476,22</i>	<i>113,37</i>
40,49	3,56	—	1,45	—	8,09	5,17	—
2,04	2,03	—	—	—	2,47	243,57	36,19
—	—	111,01	83,06	—	—	—	1,00
4,51	8,49	3,12	3,07	199,31	63,16	4,55	26,54
111,47	30,13	—	—	—	4,30	3,19	—
—	—	—	—	—	3,10	218,32	49,29
—	—	—	—	78,30	49,19	22	—

Programmes radio

III. D'après le genre de programme	1 ^{er} programme en valeur absolue	1 ^{er} programme au pour-cent	2 ^e programme en valeur absolue	2 ^e programme au pour-cent
Total des quatre groupes principaux en heures et minutes	19 066,52	100	6 340,47	100
<i>Total des émissions parlées en heures et minutes</i>	<i>7 848,08</i>	<i>41,17</i>	<i>1 582,40</i>	<i>24,96</i>
Jeux radiophoniques	668,35	3,50	251,31	3,97
Jeux radiophoniques en dialecte	119,37	0,63	26,12	0,41
Conférences, débats	1 505,18	7,90	595,24	9,40
Informations internationales	1 164,23	6,10	137,40	2,17
Informations nationales	2 344,37	12,30	297,12	4,70
Emissions religieuses	307,04	1,62	29,17	0,46
Emissions pour les agriculteurs	121,32	0,64	1,11	0,02
Emissions pour les malades	97,16	0,50	5,01	0,08
Emissions sportives	511,13	2,69	107,31	1,70
Emissions pour la femme	279,13	1,46	32,39	0,50
Emissions pour les enfants	446,59	2,35	96,43	1,53
Emissions radioscolaires	122,02	0,63	1,48	0,02
Echo der Zeit	160,19	0,85	31	—
<i>Total des émissions musicales en heures et minutes</i>	<i>8 135,25</i>	<i>42,67</i>	<i>3 664,33</i>	<i>57,80</i>
Œuvres lyriques	348,52	1,82	401,55	6,35
Musique symphonique	1 827,08	9,59	946,39	14,93
Musique de chambre	927,54	4,87	674,10	10,65
Musique religieuse	180,57	0,95	111,55	1,75
Musique légère et jazz	4 217,56	22,12	1 404,32	22,15
Musique populaire	632,38	3,32	125,22	1,97
<i>Total des émissions spéciales en heures et minutes</i>	<i>1 874,04</i>	<i>9,82</i>	<i>666,46</i>	<i>10,52</i>
Emissions de variétés, émissions mixtes	1 746,50	9,16	345,34	5,45
Emissions rhétoromanes	29,05	0,15	62,50	0,99
Emissions pour étrangers	33,49	0,18	239,12	3,78
Chœur radiophonique	64,20	0,33	19,10	0,30
<i>Total orchestres en heures et minutes</i>	<i>1 209,15</i>	<i>6,34</i>	<i>426,48</i>	<i>6,72</i>
Orchestre Beromunster	193,11	1,01	32,42	0,51
Orchestre symphonique Lugano	246,01	1,30	42,56	0,68
Orchestre de chambre Lausanne	111,01	0,58	84,06	1,33
Orchestre Suisse romande	214,00	1,12	114,17	1,80
Ensemble léger Beromunster	143,44	0,75	44,52	0,70
Radiosa Lugano	218,32	1,15	52,34	0,82
Ensemble léger romand	82,46	0,43	55,21	0,88

Beromunster 1 ^{er} programme	Beromunster 2 ^e programme	Sottens 1 ^{er} programme	Sottens 2 ^e programme	Monte Ceneri 1 ^{er} programme	Monte Ceneri 2 ^e programme
6 394,52	2 181,49	6 534,42	2 352,27	6 137,18	1 806,31
<i>253,18</i>	<i>484,01</i>	<i>3 422,08</i>	<i>627,40</i>	<i>2 172,42</i>	<i>470,59</i>
195,32	96,01	303,00	75,01	170,03	80,29
63,00	2,22	—	—	56,37	23,50
220,39	199,30	1 004,37	269,01	279,52	126,53
92,39	7,07	589,42	108,12	482,02	22,21
791,16	134,15	1 020,25	1,15	532,56	161,42
98,03	17,57	149,28	10,48	59,33	32
74,14	1,11	20,48	—	26,30	—
43,43	5,01	—	—	53,33	—
189,53	—	142,10	79,45	179,10	27,46
148,12	—	102,44	7,31	28,17	25,08
125,21	20,06	39,38	76,07	282,00	30
50,53	—	49,06	—	22,03	1,48
159,43	31	30	—	6	—
<i>3 189,33</i>	<i>1 446,15</i>	<i>1 672,09</i>	<i>1 105,29</i>	<i>3 273,43</i>	<i>1 112,49</i>
208,16	206,00	55,42	98,39	84,54	97,16
812,41	449,35	465,17	349,50	549,10	147,14
355,40	320,26	264,37	233,37	307,37	120,07
76,47	64,08	49,57	32,27	54,13	15,20
1 367,55	348,01	694,27	353,48	2 155,34	702,43
368,14	58,05	142,09	37,08	122,15	30,09
<i>611,22</i>	<i>157,31</i>	<i>1 048,11</i>	<i>399,69</i>	<i>214,31</i>	<i>109,06</i>
580,02	20,30	1 034,44	290,17	132,04	34,47
29,05	62,50	—	—	—	—
2,15	73,36	—	94,50	31,34	70,46
—	35	13,27	15,02	50,53	3,33
<i>340,39</i>	<i>94,02</i>	<i>392,14</i>	<i>219,09</i>	<i>476,22</i>	<i>113,37</i>
187,54	22,48	—	9,54	5,17	—
2,04	3,50	—	2,47	243,57	36,19
—	—	111,01	83,06	—	1,00
6,22	21,00	202,43	66,23	4,55	26,54
140,25	40,22	—	4,30	3,19	—
—	—	—	3,10	218,32	49,24
3,54	6,02	78,30	49,19	22	—

Télespectateurs

Augmentation du nombre des téléspectateurs en 1966	Total au 1er janvier	Total au 31 décembre	Augmentation
Direction des téléphones de Bâle	63 713	73 495	9 782
de Bellinzone	29 886	35 585	5 699
de Berne	37 599	46 999	9 400
de Bienne	36 927	45 911	8 984
de Coire	10 979	14 738	3 759
de Fribourg	13 385	17 076	3 691
de Genève	46 357	55 345	8 988
de Lausanne	57 419	69 796	12 377
de Lucerne	31 689	40 751	9 062
de Neuchâtel	20 299	25 304	5 005
d'Olten	31 388	38 640	7 252
de Rapperswil	20 088	24 402	4 314
de St-Gall	45 786	55 113	9 327
de Sion	10 187	13 532	3 345
de Thoune	10 163	13 390	3 227
de Winterthour	29 820	35 895	6 075
de Zurich	125 098	145 723	20 625
Totaux	620 783	751 695	130 912

Nombre des téléspectateurs de 1953 à 1966

Année	Télespectateurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Télespectateurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Télespectateurs au 31 décembre	Augmentation annuelle
1953	920	—	1958	50 304	18 930	1963	366 129	92 235
1954	4 457	3 537	1959	78 700	28 396	1964	491 843	125 714
1955	10 507	6 050	1960	128 956	50 256	1965	620 783	128 940
1956	19 971	9 464	1961	193 819	64 863	1966	751 695	130 912
1957	31 374	11 403	1962	273 894	80 075			

Programmes TV

Heures d'émission	Suisse alémanique h. et min.	Suisse romande h. et min.	Suisse italienne h. et min.	Suisse total h. et min.
Total des heures d'émission	2583,41	2581,21	2276,53	7441,55
Moyenne hebdomadaire des heures d'émission	49,68	49,63	43,77	143,10

Sources d'émission	Suisse alémanique h. et min.	Suisse romande h. et min.	Suisse italienne h. et min.	Suisse total h. et min.	Suisse total en %
Studio: émissions en direct	505,00	389,39	00,35	895,14	12,02
Studio: enregistrement 1 ^{er} programme	98,18	139,50	—	238,08	3,20
Cars de reportage TV: émissions en direct	68,27	30,16	435,52	534,35	7,19
Cars de reportage TV: enregistrement 1 ^{er} programme	61,04	48,05	138,09	247,18	3,32
Film: production propre	347,07	292,09	141,20	780,36	10,49
Enregistrements, répétitions	169,42	89,46	156,54	416,22	5,60
Films de commerce	256,02	595,05	604,00	1455,07	19,56
Reprises programme suisse, en direct ou en différé	231,40	466,57	406,01	1104,38	14,85
Reprises programme étranger, en direct ou en différé, unilatéral ou bilatéral	516,07	270,41	43,42	830,30	11,15
Reprises Eurovision	330,14	246,26	330,36	907,16	12,20
Production par des tiers	—	12,27	18,54	31,21	0,42
Total	2583,41	2581,21	2276,53	7441,55	100

Programmes TV

D'après le genre de programme

	Suisse alémanique			
	Programme national		Programme régional	
	h. et min.	en %	h. et min.	en %
Total des 6 groupes principaux	986,54	38,20	1596,47	61,80
<i>Information, total</i>	<i>318,58</i>	<i>12,35</i>	<i>280,16</i>	<i>10,85</i>
Actualités	3,10	0,12	142,36	5,52
Enquêtes, informations, magazines	14,29	0,56	81,22	3,15
Manifestations externes	3,28	0,13	1,45	0,07
Résultats, reportages filmés, sport	14,04	0,54	18,10	0,70
Emissions documentaires, sport	27	0,02	20,12	0,78
Emissions en direct, sport	283,20	10,97	16,11	0,63
<i>Culture et science, total</i>	<i>40,10</i>	<i>1,55</i>	<i>191,31</i>	<i>7,41</i>
Culture	1,53	0,07	97,43	3,78
Science	4,36	0,18	32,43	1,27
Voyage et circulation	13,24	0,52	28,45	1,11
Emissions populaires	10,24	0,40	32,20	1,25
Emissions rhétoromanes	9,53	0,38	—	—
<i>Théâtre, variété, musique, total</i>	<i>132,00</i>	<i>5,11</i>	<i>598,57</i>	<i>23,18</i>
Théâtre	2,55	0,11	147,18	5,70
Théâtre populaire	—	—	—	—
Longsmétrages	3,20	0,13	300,49	11,64
Œuvres lyriques	12,55	0,50	16,01	0,62
Musique	13,08	0,51	12,49	0,50
Jazz	50	0,03	3	—
Variété	53,11	2,06	74,02	2,87
Quiz	43,17	1,68	35,42	1,38
Emissions de variété populaires	2,24	0,09	12,13	0,47
<i>Education et famille, total</i>	<i>275,20</i>	<i>10,66</i>	<i>163,41</i>	<i>6,34</i>
Emissions pour femmes	—	—	33,57	1,31
Emissions pour enfants et adolescents	162,38	6,29	28,27	1,10
Emissions pour familles	26	0,02	32,12	1,25
TV scolaire	—	—	37,05	1,44
Education des adultes	—	—	23,32	0,91
Religion	36,42	1,42	8,28	0,33
Emissions pour ouvriers étrangers	75,34	2,92	—	—
<i>Direction, total</i>	<i>31,31</i>	<i>1,22</i>	<i>362,22</i>	<i>14,03</i>
Présentation du programme	2	0,00	85,39	3,32
Divers (pauses, pannes)	1,12	0,05	23,13	0,90
Image pour test	30,17	1,17	174,43	6,76
Spots de publicité	—	—	78,47	3,05
<i>Téléjournal, total</i>	<i>188,55</i>	<i>7,31</i>	—	—
Nouvelles	27,59	1,08	—	—
Téléjournal	158,34	6,14	—	—
Emissions rétrospectives	2,22	0,09	—	—
Reportage de sport filmés suisses	—	—	—	—

Suisse française				Suisse italienne			
Programme national		Programme régional		Programme national		Programme régional	
h. et min.	en %						
992,57	38,47	1588,24	61,53	1099,27	48,29	1177,26	51,71
333,26	12,92	350,43	13,59	344,32	15,13	291,47	12,82
4,13	0,16	186,29	7,22	9,32	0,42	69,10	3,04
12,34	0,49	111,01	4,30	2,42	0,12	112,12	4,93
22,02	0,85	54	0,03	22,31	0,99	3,43	0,16
3,29	0,13	16,50	0,65	14	0,01	56,46	2,49
7,03	0,27	35,29	1,37	—	—	13,14	0,58
284,05	11,01	—	—	309,33	13,60	36,42	1,61
11,00	0,43	116,32	4,51	13,41	0,60	83,01	3,65
1,10	0,05	73,07	2,83	—	—	38,11	1,68
—	—	19,26	0,75	2,28	0,11	16,33	0,73
56	0,04	22,18	0,86	30	0,02	28,17	1,24
—	—	1,41	0,07	1,30	0,07	—	—
8,54	0,34	—	—	9,13	0,40	—	—
105,27	4,09	591,59	22,93	123,13	5,41	513,37	22,56
14,44	0,57	85,23	3,31	17,23	0,76	36,49	1,62
1,41	0,07	27	0,02	—	—	48	0,04
—	—	366,26	14,20	—	—	361,19	15,27
13,36	0,53	5,52	0,23	11,31	0,51	11,20	0,50
5,58	0,23	14,28	0,56	6,09	0,27	12,01	0,53
3,41	0,14	13,30	0,52	34	0,02	6,57	0,31
30,09	1,17	58,38	2,27	23,32	1,03	62,03	2,73
28,19	1,10	44,04	1,71	63,07	2,77	15,37	0,69
7,19	0,28	3,11	0,10	57	0,04	6,43	0,29
253,53	9,83	272,03	10,54	235,12	10,34	104,38	4,60
—	—	18,24	0,71	—	—	—	—
145,10	5,62	67,52	2,63	128,46	5,66	7,02	0,31
—	—	90,52	3,52	1,29	0,07	40,33	1,78
1,00	0,04	19,36	0,76	—	—	26,21	1,16
—	—	54,09	2,10	—	—	11,03	0,49
36,09	1,40	21,10	0,82	32,09	1,41	18,33	0,81
71,34	2,77	—	—	72,48	3,20	1,06	0,05
97,25	3,77	257,07	9,96	183,42	8,07	184,23	8,10
14	0,01	49,46	1,93	14	0,01	69,37	3,06
2,23	0,09	44,56	1,74	—	—	3,47	0,17
94,48	3,67	83,19	3,23	183,28	8,06	31,18	1,37
—	—	79,06	3,06	—	—	77,03	3,38
191,46	7,43	—	—	199,07	8,75	—	—
20,31	0,79	—	—	26,55	1,18	—	—
157,23	6,10	—	—	161,24	7,09	0,15	0,01
2,21	0,09	—	—	2,47	0,12	2,09	0,09
11,31	0,45	—	—	8,01	0,35	0,14	0,01

Société suisse de radiodiffusion et télévision

(fondée en 1931) Etat au 18 novembre 1967

La Société suisse de radiodiffusion et télévision est une société de droit privé (selon art. 60ff. du Code civil, elle est organisée comme association) qui, sur la base d'une concession octroyée par le Conseil fédéral, remplit une tâche d'utilité publique.

Autorité de concession

Le Conseil fédéral

Autorité de surveillance

Le Département des transports et communications et de l'énergie

Assemblée générale

Président

Le président central de la Société suisse de radiodiffusion et télévision

«L'assemblée générale est l'organe suprême de la SSR.

Elle comprend 103 délégués et se compose comme suit:

- 42 délégués de la «Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz» RDRS, à raison de 6 représentants de ladite société et de 6 représentants de chacune des sociétés membres;
- 18 délégués de la «Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande» SRTR, à raison de 6 représentants de ladite société et de 6 représentants de chacune des sociétés membres;
- 12 délégués de la «Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana» CORSI;
- 6 délégués des commissions régionales des programmes, à raison de 2 délégués par commission des programmes;
- 4 délégués de la commission nationale des programmes de télévision;
- 4 délégués de la commission des programmes des ondes courtes, et les membres du comité central.» (Statuts SSR, art. 6)

Ont voix consultative: le directeur général, le directeur administratif, les directeurs de la radio et de la télévision, les directeurs des studios et les préposés aux programmes.

Comité central

«Le comité central, organe administratif supérieur de la SSR, comprend 17 membres. L'autorité concédante nomme le président central, 7 membres et 3 suppléants. Les sociétés régionales nomment 9 membres et leurs suppléants qui sont choisis parmi chacune de leurs sociétés membres sur proposition de chacune d'entre elles. Le comité central élit deux vice-présidents.» (Statuts SSR, art. 10)

Président central

* *Me André Guinand*, avocat, Genève

Vice-présidents

* *Dr Fritz Blocher*, président de la Cour d'appel, Bâle

* *Dr Ettore Tenchio*, avocat, conseiller national, Coire

Autres membres

Christian Badraun, ancien directeur des téléphones, RDRS, Coire

Dr Walter König, conseiller d'Etat, RDRS, Zurich
Dr Konrad Krieger, chancelier d'Etat, RDRS, Lucerne

* *Pierre Barras*, avocat, rédacteur à la «Liberté», Fribourg

* *Charles Lancoud*, directeur des Services des télécommunications de la DG PTT, Berne

Dr Max Blumenstein, avocat, RDRS, Berne

Franco Masoni, avocat, conseiller national, CORSI, Lugano

Jean Brolliet, régisseur, SRTR, Genève

* *Dr Arthur Schmid*, conseiller d'Etat et conseiller national, Oberentfelden

* *Antoine Favre*, juge fédéral, Lausanne

Dr Charles Gilliéron, SRTR, Lausanne

* *Aimée Graber*, lic. en droit, juge au Tribunal du district de Lausanne, Lausanne

Dr. Hermann Hauswirth, directeur de la Foire suisse d'échantillons, RDRS, Bâle

Eugen Knup, professeur au séminaire de Kreuzlingen, RDRS, Kreuzlingen

Membres suppléants

Emil Baumgartner, syndic, RDRS, Thoun

Edmond Pingeon, ingénieur, SRTR, Genève

* *Dr Pino Bernasconi*, avocat, directeur de la

* *Dr Dora Rittmeyer-Iselin*, St-Gall

«Gazzetta Ticinese», Lugano

Dr Arnold Rothenberger, professeur, RDRS, Trogen

Georges-André Chevallaz, syndic, conseiller national, SRTR, Lausanne

Dr Stefan Sonder, juge d'instruction, RDRS, Coire

Dr André Gottrau, rédacteur, RDRS, Lucerne

Ernst Tobler, ancien rédacteur «NZZ», RDRS, Zurich

* *Willy Klein*, ingénieur, chef du Département de recherches et d'essais de la DG PTT, Berne

Romerio Zala, CORSI, Berne
Max Wullschleger, conseiller d'Etat, RDRS, Bâle

Direction générale

Marcel Bezençon, directeur général

Edouard Haas, directeur de la Télévision à la direction générale

Domenic Carl, directeur administratif et suppléant du directeur général

Joël Curchod, directeur du Service des ondes courtes et de la Télédiffusion

* nommés par le Conseil fédéral

Régis de Kalbermatten, chef du Service juridique

Conférence des directeurs

Cette conférence réunit tous les directeurs, sous la présidence du directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision.

Commissions nationales des programmes

Président Le directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision préside d'office les commissions nationales des programmes.

Commission nationale des programmes de télévision

«Une commission nationale est constituée pour les programmes de télévision. Elle comprend, en plus du directeur général, 18 membres et 8 suppléants, choisis dans les milieux culturels, politiques et économiques du pays; lors de leur nomination, on tiendra compte des différentes langues nationales. La moitié des membres et des suppléants est désignée par l'autorité concédante, la seconde moitié par le comité central, sur proposition des sociétés régionales.

La commission nationale des programmes de télévision est chargée:

- de donner son avis sur les émissions et d'examiner les instructions générales pour le service des programmes;
- de communiquer, s'il y a lieu, ses constatations au comité central ou aux comités des sociétés régionales, et de leur soumettre des propositions.

La commission nationale des programmes de télévision nomme chaque année ses délégués à l'assemblée générale, en tenant compte autant que possible, des différentes régions linguistiques.» (Statuts SSR, art. 20)

Membres	<p>* Bernard Béguin, rédacteur en chef du «Journal de Genève», Genève Dr Isidor Bürgi, vétérinaire, Frick AG Christian Fazun, ingénieur, Coire André Fasel, président des AR et des ATV, Genève * Dr Kurt Guggisberg, professeur à l'Université, Berne Hélène Guinand-Cartier, Genève * Chanoine Jacques Haas, directeur du Centre catholique de radio et télévision, Lausanne Paul-Henri Jaccard, directeur de l'Association des intérêts de Lausanne, Lausanne Franco Lepori, instituteur, Lugano</p>	<p>* Hedi Leuenberger-Köhli, Zurich Dr Gastone Luvini, juge au Tribunal d'appel, Lugano * Erina Marfurt-Pagani, Lucerne * Bruno Muralt, adjoint de la Centrale d'éducation ouvrière, Berne Giorgio Orelli, professeur à l'Ecole cantonale de commerce, Bellinzona Dr Josef Schürmann, professeur, Sursee LU * Dr Georg Thürer, professeur, Teufen AR * Dr Hans Trautweiler, avocat, Aarau * Dr Edmond Wyss, conseiller d'Etat et conseiller national, Bâle</p>
Membres suppléants	<p>Dr Hans-Ulrich Amberg, secrétaire de la Fédération suisse pour l'éducation des adultes, Zurich * Dr Guido Calgari, professeur à l'EPF, Zurich * Hanspeter Fischer, ingénieur agronome, secrétaire et rédacteur, Weinfelden Riccardo Giudicetti, avocat, Roveredo GR</p>	<p>* Hans Ulrich Hug, secrétaire de l'Union suisse du film, Berne Paul Mudry, directeur des écoles, Sion * Dr Martin Schlappner, rédacteur de la «NZZ», Zurich Gerda Stocker-Meyer, journaliste, La Neuveville BE</p>

Commission des programmes du service des ondes courtes

«Une commission des programmes est constituée pour le service des ondes courtes. Elle est composée, en plus du directeur général, de 8 membres et de 4 suppléants représentant les milieux culturels, politiques et économiques, ainsi que les différents régions linguistiques du pays. La moitié est nommée par l'autorité concédante, l'autre par le comité central, sur proposition du directeur général. La préférence est donnée à des personnes ayant une connaissance approfondie des relations de la Suisse avec l'étranger.

La commission des programmes des ondes courtes a pour tâches:

- de mettre en valeur les intérêts nationaux que le service des ondes courtes a pour mission de faire connaître à l'étranger;
- de donner son avis sur les émissions, d'examiner les instructions pour le service des programmes et de faire des propositions à la direction générale.

La commission des programmes des ondes courtes nomme chaque année ses délégués à l'assemblée générale, en tenant compte, autant que possible, des différentes régions linguistiques.» (Statuts SSR, art. 21)

Membres	<p>Dr Guido Calgari, professeur à l'EPF, Zurich * Felicina Colombo, vice-directrice de la Scuola magistrale cantonale, Porza * Dr Hans Conzett, conseiller national, Zurich Armin Moser, directeur de l'Office du tourisme, St-Gall</p>	<p>* Dr Edmond Müller, Berne Bruno Muralt, adjoint de la Centrale d'éducation ouvrière, Berne René Payot, directeur général du «Journal de Genève», Genève * Roger Pochon, directeur et rédacteur en chef de la «Liberté», Fribourg</p>
---------	---	---

* nommés par le Conseil fédéral

Membres suppléants	<i>Jean Peitrequin</i> , Lausanne * <i>Dr Reynold Tschäppät</i> , syndic de la Ville de Berne et conseiller national, Berne	<i>Max Virchaux</i> , chef du service de presse de la Swissair, Zurich 1 vacance
--------------------	--	---

Vérificateurs des comptes

«Les vérificateurs des comptes sont au nombre de trois. Un suppléant est prévu pour chacun d'eux. Deux vérificateurs et leurs suppléants sont nommés par l'assemblée générale, un vérificateur et son suppléant par l'autorité de surveillance, pour une durée de quatre ans.» (Statuts SSR, art. 23)

Membres	<i>Charles Aubert</i> , gérant, La Chaux-de-Fonds <i>Max Fausch</i> , secrétaire de département, Herisau	* <i>Hans Braun</i> , chef de Section à la Division des finances PTT, Berne
Membres suppléants	<i>Willy Amez-Droz</i> , président de l'Union valaisanne du tourisme, Sion	* <i>Paul Bürge</i> , inspecteur de l'Inspectorat des finances PTT, Berne <i>Hans Stricker</i> , commerçant, Bischofszell

Sociétés régionales — Comités

«La SSR se compose des sociétés régionales suivantes:

- la «Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz», qui comprend les sociétés-membres suivantes:
Radiogenossenschaft in Zürich
Radiogenossenschaft Bern
Radiogenossenschaft Basel
Ostschweizerische Radiogesellschaft
Innerschweizerische Radiogesellschaft
Cumünanza Radio Rumantsch
- la «Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande», qui comprend: la Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Lausanne, la Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Genève;
- la «Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana».

L'autorité concédante statue sur les modifications à apporter à la composition des sociétés régionales, après avoir consulté la SSR.» (Concession SSR, art. 7)

«Les sociétés régionales assurent le service des programmes de radiodiffusion sonore et de télévision. Les sociétés régionales prennent les dispositions nécessaires pour que les divers milieux représentatifs du monde spirituel et culturel du pays, les divers milieux d'auditeurs et de téléspectateurs et les diverses régions soient représentés dans leurs organes et notamment dans la commission des programmes. Elles tiennent compte à cet égard des propositions qui leur sont faites quant au choix des personnes à nommer.

Les sociétés régionales doivent faciliter la participation à leur activité aux autorités cantonales et communales, aux associations culturelles, ainsi qu'aux auditeurs, aux téléspectateurs ou à leurs organisations.» (Concession SSR, art. 8)

Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz

(am 25. November 1964 in Luzern gegründet)

Präsident	<i>Eugen Knup</i> , Seminarlehrer, Kreuzlingen	
Vizepräsident	<i>Jakob Baur</i> , Stadtrat, Zürich	
Weitere Mitglieder	<i>Dr. Max Blumenstein</i> , Fürsprecher, Bern <i>Prof. Dr. Walter Guyan</i> , Direktor des Museums zu Allerheiligen, Schaffhausen <i>Dr. Hermann Hauswirth</i> , Direktor der Schweizer Mustermesse, Basel <i>Dr. Konrad Krieger</i> , Staatsschreiber, Luzern	* <i>Hedi Leuenberger-Köhli</i> , Zürich <i>Dr. Hans Maurer</i> , Kunsthistoriker, Zofingen <i>Armin Moser</i> , Verkehrsdirektor, St. Gallen * <i>Willi Ritschard</i> , Regierungsrat, Luterbach SO * <i>Dr. Anny Schmid-Affolter</i> , Luzern <i>Dr. Stefan Sonder</i> , Untersuchungsrichter, Chur
Ersatzmitglieder	<i>Julian Dillier</i> , Departementssekretär, Kerns OW <i>Dr. Urs Dietschi</i> , Regierungsrat, Solothurn <i>Dr. Willy Dolf</i> , Gewerbeschullehrer, Chur <i>Dr. Josef Guntetn</i> , Gymnasiallehrer, Brig <i>Dr. Gerold Meyer</i> , Landschreiber, Cham	<i>Erwin Schwendinger</i> , Regierungsrat und Nationalrat, Herisau <i>Hans Stiffler</i> , Regierungsrat, Chur <i>Heinrich Zindel</i> , alt Stadtrat, Winterthur
Delegierter der Programmkommission	<i>Dr. Ernst Boerlin</i> , alt Regierungsrat, Liestal BL	

* nommés par le Conseil fédéral

Direktoren	<i>Dr. Fritz Ernst</i> , Radiodirektor der deutschen und der rätoromanischen Schweiz <i>Dr. Guido Frei</i> , Fernsehdirektor der deutschen und der rätoromanischen Schweiz	<i>Dr. Paul Meyer-Gutzwiller</i> , Direktor des Radiostudios Basel <i>Max Bolliger</i> , Direktor des Radiostudios Bern <i>Dr. Gerd H. Padel</i> , Direktor des Radiostudios Zürich
Programmbetreuer	<i>Fredy Weber</i> , Programmbetreuer, St. Gallen <i>Dr. Tino Arnold</i> , Programmbetreuer, Luzern	<i>Tista Murk</i> , Programmbetreuer, Chur

Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande

(fondée le 30 novembre 1964 à Neuchâtel)

Président	<i>Jean Broillet</i> , régisseur, Genève	
Vice-président	<i>Me Charles Gilliéron</i> , conseiller administratif de l'UER, Lausanne	
Autres membres	<i>André Chavanne</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Genève <i>Georges-André Chevallaz</i> , syndic de la Ville de Lausanne, conseiller national, Lausanne <i>Gaston Clottu</i> , conseiller d'Etat, chef des Départements de l'intérieur et de l'instruction publique, Neuchâtel * <i>Henri Cousin</i> , député, Lausanne <i>André Fasel</i> , président des AR et des ATV, Genève <i>Lise Girardin</i> , vice-présidente du Conseil administratif, Genève	<i>Marius Lampert</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur et de l'agriculture, Sion * <i>Gisèle Mermoud</i> , conseillère communale, Lausanne <i>Virgile Moine</i> , ancien conseiller d'Etat, Liebefeld BE <i>Roger Pochon</i> , directeur de la «Liberté», Fribourg <i>Jean-Pierre Pradervand</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne <i>Paul Torche</i> , conseiller aux Etats, Fribourg
Directeurs	<i>Jean-Pierre Méroz</i> , directeur de la Radio suisse romande, Lausanne <i>René Schenker</i> , directeur de la Télévision suisse romande, Genève	<i>Roger Aubert</i> , directeur du Studio de radiodiffusion à Genève <i>Paul Vallotton</i> , directeur du Studio de radiodiffusion à Lausanne

Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana

(I statuti della Società sono stati approvati dal Comitato centrale il 17 dicembre 1964)

Presidente	<i>Avv. Cherubino Darani</i> , Muralto	
Vice-presidente	<i>On. Elmo Patocchi</i> , Gerra (Gambarogno)	
Membri	<i>Maestro Alberto Bottani</i> , Massagno <i>Dir. Dott. Plinio Cioccarì</i> , Lugano <i>Avv. Franco Masoni</i> , consigliere nazionale, Lugano	<i>Prof. Carlo Speziali</i> , Locarno <i>Romerio Zala</i> , Berna
Segretario	<i>Dott. Piero Bonzanigo</i> , Bellinzona	
Direttori	<i>Dott. Stelio Molo</i> , direttore della Radio svizzera italiana, Lugano	<i>Franco Marazzi</i> , direttore della Televisione svizzera italiana, Lugano

Organes officiels de publication de la SSR

Radio + Fernsehen

Redaktion: Schwarztörstrasse 21, 3000 Bern

Radio-TV — Je vois tout

Rédaction: 2, avenue de Tivoli, 1000 Lausanne

Radiotivù

Redazione: Studio di Lugano, 6903 Lugano-Besso

Telephon-Rundspruch

Redaktion: Giacomettistrasse 1, 3000 Bern 16

* nommés par le Conseil fédéral

